Grain de sel
54 - 56
AVRIL – DÉCEMBRE 2011
LA REVUE D'Inter-réseaux Développement rural



Regards croisés sur le G20 agricole

Pour des dispositifs publics adaptés aux stratégies des pasteurs

L'agriculture familiale produit une « révolution cacaoyère »

Dossier spécial :

Les céréales au cœur de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest



© Inter-réseaux

Les opinions exprimées dans les articles ne reflètent pas nécessairement celles d'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés.
Photo de couverture : © Patrick Delmas
Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention « © *Grain de sel* » et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé *(Cyclus Print)*.

Le secrétariat exécutif d'Inter-réseaux Développement rural est composé à Paris de : Fanny Grandval (chargée de mission), Christophe Jacqmin (directeur), Sylvie Lopy (secrétaire de direction), Vital Pelon (chargé de mission), Joël Teyssier (chargé de mission) ; et à Ouagadougou de Souleymane Traoré (chargé de mission).

Assemblée générale extraordinaire d'Inter-réseaux le 19 mai 2011

Activités entre avril et décembre 2011

Inter-réseaux sort une nouvelle publication, en partenariat avec SOS Faim

Début 2011, Inter-réseaux et SOS Faim ont défini ensemble un nouveau format de publication trimestrielle, les « bulletins de synthèse souveraineté alimentaire » (BDS). Ces BDS visent plusieurs objectifs : (i) faire le point sur un sujet en incluant les derniers éléments de débat ; (ii) attirer l'attention des lecteurs sur quelques documents clés aussi récents que possible, la synthèse se fondant sur une lecture attentive de ces références ; (iii) donner des éléments aux décideurs et praticiens du développement, européens et africains ; (iv) et participer à provoquer un débat entre acteurs du développement.

D'un format court (8 pages dont une présentant les documents de référence), ces BDS s'adressent aux décideurs africains et européens, et plus largement à l'ensemble des abonnés d'Inter-réseaux (plus de 6 500 personnes). Les 3 premiers numéros de la série portent sur : (1) la participation des organisations de producteurs aux politiques ; (2) l'agro-écologie ; (3) l'état des débats sur la volatilité des prix agricoles et alimentaires. Ils sont disponibles en ligne, en français et en anglais (www.inter-reseaux.org/bulletin-de-veille/). Le dernier numéro de 2011 portera sur le foncier.

Réforme d'Inter-réseaux : en route vers une stratégie à 5 ans !

Début 2011, Inter-réseaux (IR) a initié une réflexion prospective sur son évolution et la stratégie à adopter pour les prochaines années, afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des acteurs du développement rural, en particulier en Afrique, mais aussi de ses membres institutionnels qui sont au cœur de la structure et ont pour vocation de la porter.

Ainsi, une évaluation conduite par l'Iram a été menée début 2011 et les résultats ont été présentés en Assemblée générale extraordinaire (AGE) le 19 mai. Cette AGE revêtait un format particulier puisque étaient invitée une dizaine de structures clés intervenant sur les questions de développement rural en Afrique de l'Ouest et du Centre, afin de débattre ensemble du « Nouvel Inter-réseaux », sur les plans institutionnels et opérationnels : choix des thématiques à porter par IR, ancrage au Sud, renforcement des débats, etc.

Les orientations du nouvel Inter-réseaux suite à l'évaluation 2011

Parmi les quatre scénarios futurs proposés par les évaluateurs, IR s'est reconnu dans celui intitulé « un réseau euro-africain multipolaire porté par des acteurs stratégiques », à savoir :

– *un réseau euro-africain :* prolongeant un mouvement déjà initié, IR prévoit d'accentuer sa présence et ses partenariats en Afrique (y compris anglophone). IR a ouvert un bureau au Burkina Faso en 2010 et va étoffer son équipe en Afrique de l'Ouest. Cette évolution répond au souci d'ancrer les activités sur des préoccupations et des dynamiques locales. De même IR souhaite prolonger son élargissement à des acteurs européens. Cette appellation de « réseau euro-africain » confirme et approfondit la dynamique d'internationalisation déjà amorcée depuis plusieurs années.
– *multipolaire :* cette notion renvoie à la diversité d'acteurs qu'englobe IR. Pour réaliser efficacement sa mission de « décloisonnement » des connaissances et des acteurs, IR entend rester au carrefour de plusieurs pôles d'acteurs (recherche, OP, ONG, consultants, partenaires financiers, décideurs, etc.) et renforcer les échanges entre les acteurs du Sud et du Nord.
– *porté par des acteurs stratégiques :* cet aspect renvoie à l'adhésion et à l'engagement croissant de personnes morales dans un réseau qui fut originellement constitué par des individus. IR assume aujourd'hui sa volonté d'arrimer ses activités sur un noyau d'institutions membres européennes et africaines. Cette orientation n'implique pas de minorer le rôle des individus qui ont et auront toute leur place, mais bien d'asseoir le réseau sur un socle pérenne.

Ces éléments décrivent les mutations en cours au sein d'Inter-réseaux et scellent un projet d'avenir, détaillé dans un plan d'orientation stratégique, qui sera validé lors d'une nouvelle AGE prévue à Ouagadougou fin janvier 2012.

Gros sel	L'invité de *Grain de sel* : Ndedi Bau Akama	4
Forum	Pour des dispositifs publics adaptés aux stratégies des pasteurs	5
Initiatives	L'agriculture familiale produit une « révolution cacaoyère » en Indonésie	7
Le dossier	Les céréales au cœur de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest	9
Forum	Regards croisés sur le « G20 agricole »	57
	Impact du changement climatique en Afrique de l'Ouest : bilan des études	60
Initiatives	Inégalités foncières et agriculture familiale en Mauritanie	61
Vie du réseau	Atelier à Ouagadougou : communiquer pour mieux vendre les produits agricoles	63

Les céréales au cœur de la souveraineté alimentaire

Malgré une production céréalière multipliée par trois ces trente dernières années, la dépendance de l'Afrique de l'Ouest à l'égard des importations s'est accrue pour couvrir sa demande interne. La région importe aujourd'hui environ 13 millions de tonnes de céréales, surtout du riz et du blé. Le manque à gagner pour les producteurs et l'économie de la région est considérable.

Avec la forte croissance démographique, qui s'accompagne d'une explosion de la population urbaine et de changements des habitudes alimentaires, la demande céréalière régionale devrait encore croître de manière considérable. Sans compter la transformation des céréales en aliments pour bétail et d'autres utilisations non alimentaires (agrocarburants) qui s'ajoutent à cette demande régionale. Et ce, dans un contexte international marqué par de profondes incertitudes et des marchés plus instables que par le passé.

Aussi, améliorer la productivité de la production céréalière de la région constitue un enjeu majeur en termes de sécurité alimentaire et de développement économique. Les menaces qui pèsent sur les ressources naturelles, amplifiées par les changements climatiques et la pression sur les terres obligent à des réformes profondes pour ouvrir la voie à une mutation durable des systèmes de production.

L'amélioration de la productivité impose de sécuriser les producteurs familiaux sur lesquels reposent le développement économique et social, la protection de l'environnement, et la sécurité alimentaire. Cette sécurisation concerne en premier lieu l'accès à la terre et aux autres facteurs de production : semences adaptées, techniques durables de gestion de la fertilité des sols, intrants, etc. Elle concerne ensuite le financement des campagnes agricoles et des investissements, et la réduction des risques via des systèmes d'assurances. Elle concerne enfin le marché avec une sécurisation des débouchés, des filières mieux structurées autour de la demande des consommateurs, et des marchés régionaux régulés.

Les marchés agricoles ouest africains ne peuvent être assimilés à n'importe quels autres marchés. Ils sont aujourd'hui aux carrefours d'enjeux globaux — la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, le développement de l'emploi, la préservation de l'environnement et l'aménagement des territoires — qui concernent tous les citoyens et responsables politiques de cette région, mais aussi la communauté internationale.

Freddy Destrait, président d'Inter-réseaux et secrétaire général de SOS Faim Belgique

L'invité de Grain de sel : Ndedi Bau Akama



▸ Ndedi Bau Akama (ndedibau @yahoo.com) est le président de la Plateforme nationale des organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales du Cameroun (Planopac).

Grain de sel : *Pouvez-vous nous présenter votre parcours ?*

Ndedi Bau Akama : Titulaire d'une licence en sciences naturelles obtenue à la Faculté des Sciences de l'université de Yaoundé en 1990, j'ai été tour à tour enseignant au *City Bilingual Academy* à Yaoundé et cadre à la *Cameroon Development Corporation* (CDC). En 1998, je quitte la CDC pour m'engager dans l'activité agricole et je deviens en décembre 1998 membre de la *Konye Area Farmers Cooperative* (Konaf Coop Ltd). De 1998 à 2011, je suis membre du conseil d'administration de la Konaf Coop et membre du conseil d'administration de l'Union des coopératives du Sud-Ouest. De 2004 à 2007, j'occupe la fonction de président de la Konaf Coop. C'est à ce titre que, représentant la région du Sud-Ouest lors de l'Assemblée générale constitutive de la Planopac tenue à Yaoundé en octobre 2007, je suis porté à la présidence de cette nouvelle plate-forme.

Je possède une plantation cacaoyère de 20 ha qui me donne une production annuelle de 12 tonnes. J'ai également 2 ha de café qui entreront en production l'année prochaine, et 10 ha de bananier plantain en cours de création. J'élève aussi des porcs. Pour tout dire, je suis un agriculteur qui vit de son métier et qui est fortement engagé.

GDS : *Qui sont les membres de la Planopac et quel est son mandat ?*

NBA : La Planopac est une plateforme nationale de concertation et de consultation des producteurs ruraux du Cameroun. Elle a vu le jour grâce à la volonté des paysans eux-mêmes, engagés depuis plus de deux décennies dans un processus de structuration nationale pour faire entendre leur voix et occuper la place qui leur revient dans le paysage du développement au Cameroun. En effet, à la faveur de la libéralisation de l'économie et de la mise en place, dans les années 90, des nouvelles dispositions légales et réglementaires sur le mouvement associatif, la cogestion des politiques de développement rural par l'État et les acteurs de la société civile, restée longtemps comme un slogan, est revenue au centre des préoccupations des interventions en milieu rural.

La Planopac regroupe à ce jour plus de 4 000 organisations de producteurs à différents niveaux : groupements de base, coopératives et unions de groupements. Elle rassemble de fait plus de 140 000 producteurs à la base, clairement identifiés. Elle est structurée en 10 plateformes régionales qui se démembrent en plateformes départementales et même d'arrondissement.

Le mandat de la Planopac est de défendre les intérêts des producteurs agro-sylvo-pastoraux (agriculteurs, sylviculteurs, éleveurs et pêcheurs) et de les représenter à travers leurs organisations professionnelles (OP) afin d'améliorer leurs conditions de vie.

GDS : *Comment se traduit la représentation de la Planopac dans les différentes instances de développement agricole ?*

NBA : La Planopac est très présente à différents niveaux. Sur les 200 membres élus que compte la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun, 118 émanent de la Planopac. De plus, la Planopac est membre de plusieurs comités de pilotage de projets qui bénéficient aux petits producteurs ruraux. Enfin, la Planopac est membre du cadre de concertation entre l'État, les organisations professionnelles agro-sylvo-pastorales et halieutiques, et les autres acteurs du développement rural, créé en mars 2011 par les ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage. Cette instance, qui a pour mission de réfléchir sur les problématiques du monde rural et de formuler des orientations adaptées recueillant le plus large consensus, est co-présidée par les ministres en charge de l'agriculture et de l'élevage et a comme premier vice président, le président de la Planopac et comme second vice président, le président de la Chambre d'Agriculture qui est lui-même membre de la plateforme.

GDS : *Quels sont les avancées de la Planopac depuis sa création et quels sont les défis qu'elle doit relever ?*

NBA : Depuis sa création, la Planopac a procédé à la mise en place de structures d'encadrement sur le terrain, via des représentations dans tous les départements du Cameroun et dans certains arrondissements, ceci en vue d'assurer un appui de proximité au producteur rural. Elle s'est aussi engagée dans la structuration des filières agropastorales dans le but de faciliter aux petits producteurs l'accès aux intrants agricoles, au conseil et aux marchés nationaux et internationaux.

La Planopac a de nombreux défis à relever. En effet, grâce à l'appui du Programme d'appui à la compétitivité agricole (PACA), financé par la Banque mondiale, la Planopac vient d'élaborer son plan stratégique quinquennal (2012-2016) qui précise ces défis, à savoir : (i) assurer sa montée en puissance par un fonctionnement harmonieux de ses organes statutaires et de ses structures d'appui et d'accompagnement technique ; (ii) améliorer sa visibilité sur le plan national et international ; (iii) contribuer à la résolution du problème d'insécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté rurale au Cameroun par une assistance plus accrue aux organisations de producteurs dans l'identification, la formulation, la recherche des financements et la mise en œuvre de leurs projets. ■

Pour des dispositifs publics adaptés aux stratégies des pasteurs

Réseau Billital Maroobé (www.maroobe.org) et ses partenaires

En 2009/2010, les pays sahéliens ont connu une crise pastorale profonde qui a fait l'objet d'une réponse tardive et mal ciblée de la part des dispositifs publics de prévention et de gestion des crises en place. Retour sur cette expérience et recommandations aux décideurs.

▸ Cet article est extrait du numéro spécial *Agridape* d'octobre 2011 intitulé « Les éleveurs du Sahel face à la crise pastorale de 2009 ». Ce numéro a été publié suite à l'étude réalisée par le Réseau Billital Maroobé dans quatre pays sahéliens (Niger, Tchad, Mali et Burkina Faso) sur la perception de la crise de 2009/2010 par les éleveurs, ainsi que sur la performance des dispositifs publics.

▸ Retrouvez l'intégralité du numéro *Agridape* sur le site du Réseau Billital Maroobe : www.maroobe.org/IMG/pdf/Numero_Special_AGRIDAPE_final.pdf
Et bientôt sur le site de IED Afrique : www.iedafrique.org/AGRIDAPE.html

La crise pastorale de 2009/2010, par son ampleur géographique du Tchad au Mali, en passant par le Niger et le Burkina Faso, et par le déficit accru de pâturage qui l'a caractérisée, a rappelé une nouvelle fois l'utilité des dispositifs publics de prévention et de gestion des crises. Le regard des pasteurs met en évidence que, si le diagnostic a bien été fait à temps, l'action a une fois de plus vu le jour avec retard, et a rencontré des difficultés de ciblage. Au final, les éleveurs retiennent un grand décalage entre les appuis décidés et les besoins des éleveurs qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans les dispositifs publics de réponse. Face à ces constats, les organisations de pasteurs s'interrogent sur l'amélioration des politiques de prévention, et plus globalement sur les moyens de rapprocher les dispositifs publics et les stratégies des pasteurs.

Une étude sur la perception par les éleveurs de la crise et des dispositifs publics mis en place pour y répondre. Cette étude réalisée par le Réseau Billital Maroobé dans quatre pays sahéliens (Niger, Tchad, Mali et Burkina Faso) a permis de formuler des propositions d'actions visant à mieux articuler les niveaux d'intervention local, national et sous-régional d'une part et de distinguer les enjeux conjoncturels et structurels d'autre part. Il y est également souligné la nécessité d'accorder un rôle plus important aux associations d'éleveurs dans les dispositifs publics. Plus spécifiquement, il s'agit de réussir à mieux intégrer le risque de crise pastorale dans les politiques de développement rural et dans les dispositifs publics de prévention, en intervenant dans trois registres d'action complémentaires : (1) le soutien renforcé et mieux ciblé aux ménages de pasteurs vulnérables en période de crise ; (2) l'amélioration des dispositifs d'intervention pour permettre une prise de décision plus rapide et mieux ciblée lors des crises pastorales de la part des États et des partenaires techniques et financiers; (3) les actions structurelles indispensables pour une meilleure adaptation des systèmes pastoraux aux différents risques (climatiques, économiques et politiques).

Un soutien renforcé et mieux ciblé aux ménages de pasteurs. L'effet des crises successives sur les trajectoires familiales des pasteurs montre comment la perte massive et brutale des animaux peut exclure plus ou moins définitivement des familles du système pastoral. En dépit des mécanismes de solidarité endogènes très actifs, en particulier à travers les prêts de bétail, des familles se voient tout de même économiquement et socialement marginalisées. Il est à ce stade important de préciser que le passage à l'agropastoralisme, parfois imaginé comme une évolution souhaitable, n'offre pas une alternative valable dans un contexte foncier de plus en plus saturé. La perte de la mobilité s'accompagne aussi d'un isolement social très éprouvant pour les familles de pasteurs culturellement organisées pour gérer les déplacements des familles et des troupeaux.

Depuis 1984, et lors des dernières crises comme celles 2005 et 2009, de nombreuses actions de soutien aux pasteurs ont été expérimentées au Sahel par des associations, des ONG, des projets et l'État. On citera l'achat des animaux et leur transformation en viande séchée (souvent qualifiée abusivement d'opérations de « déstockage »). Il s'agit aussi d'actions de mise à disposition de céréales et de distributions de vivres. Enfin, le soutien à la reconstitution des troupeaux constitue une mesure très appréciée des pasteurs pour revenir à une économie pastorale. Les opérations d'urgence tentent régulièrement de mobiliser des stocks d'aliments du bétail en période de crise.

Cependant, on a pu constater que les interventions étatiques en cas de crise sont généralement lourdes à organiser, couvrent mal les besoins et aboutissent, comme on a pu le voir en 2009, à une mise à disposition trop tardive des aides pour endiguer les pertes de bétail. C'est le cas particulièrement pour la mise à disposition d'aliments de bétails. Pourtant, la demande est forte quand ces denrées sont disponibles sur les marchés à bétail de l'intérieur.

De plus même s'il existe une diversité d'expériences intéressantes et pertinentes, elles sont malheureusement trop peu capitalisées. De ce fait, elles ne sont pas valorisées pour nourrir une stratégie d'intervention qui doit anticiper la déclaration des nouvelles crises. En témoigne l'incessant réapprovisionnement des banques céréalières collectives et des banques d'aliments de bétail à chaque campagne, alors que les pasteurs développent des stratégies d'approvisionnement en céréales efficaces et articulées sur de vastes espaces commerciaux transfrontaliers.

Des actions d'amélioration des dispositifs d'interventions. Tout l'enjeu est ici de réussir à rapprocher les systèmes d'observation des pasteurs avec ceux des dispositifs publics d'intervention pour accroître la rapidité et la pertinence des prises de décision. La crise de 2009 montre que la connaissance insuffisante du monde pastoral par les acteurs clefs du dispositif d'intervention conduit à une inertie dans les réponses et entretient de nombreux préjugés. La question ➲



© P. Delmas

Les résolutions de Gogounou

Le forum régional sur la transhumance transfrontalière de Gogounou (Bénin, 14-16 avril 2010) a regroupé des participants provenant du Bénin, du Burkina Faso, du Niger, du Nigeria et du Togo. Au sortir du forum, les participants considèrent que la transhumance transfrontalière comporte des avantages certains et ils jugent nécessaire de mettre en œuvre des actions.

Les pays participants au forum de Gogounou conviennent de :

- Mettre en application effective la décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les États membres de la Cedeao ;
- Élargir à l'ensemble des pays concernés (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria et Togo) le Cadre de concertation existant et le rendre fonctionnel ;
- Renforcer et encourager les rencontres de proximité dans le cadre de la gestion de la transhumance transfrontalière ;
- Concevoir une charte sous–régionale de gestion des parcours prenant en compte les portes d'entrée, les couloirs de passage, les zones de pâturage, les postes vétérinaires, les points d'eau pastoraux, etc. ;
- Conduire dans les pays de l'espace Cedeao un exercice de capitalisation, d'actualisation, de traduction et de vulgarisation des textes relatifs à la transhumance afin de les mettre à la portée des acteurs les plus concernés ;
- Instituer, avec l'appui des partenaires techniques et financiers des caravanes de sensibilisation et de popularisation des textes sur la transhumance transfrontalière ;
- Insérer des lignes dans les budgets nationaux pour assurer le financement pérenne du Cadre de concertation ;
- Assurer l'organisation de ce type de concertation à l'échelle sous-régionale en s'appuyant sur les institutions d'intégration;
- Adopter un schéma d'opérationnalisation d'une transhumance transfrontalière et du transit de bétail qui respecte l'environnement et ses ressources, tout en apportant une plus–value dans le respect des principes d'un partenariat « gagnant–gagnant ».

Pour plus d'information, consultez le rapport général du Forum : www.inter-reseaux.org/IMG/pdf_Rapport_forum_VF05052010VF.pdf

des mécanismes et des critères de ciblage en zone pastorale reste également posée, surtout lorsque les volumes d'appui disponibles sont limités. Un travail important reste à faire pour rapprocher les dispositifs de prévention et de gestion des crises des organisations d'éleveurs pour le recueil d'informations, la prise de décision et le ciblage des interventions. À cet effet, les pistes à explorer portent sur : (i) l'élaboration de lignes directrices sur le pastoralisme à l'échelle de la sous région qui devront faire l'objet de discussions entre les acteurs concernés avant d'être intégrées dans la charte révisée de prévention et de gestion des crises alimentaires ; (ii) l'amélioration de la cohérence et de la coordination des interventions ; et (iii) la mise en place d'un fonds sous-régional de solidarité permettant de mener des actions rapides en période de crise.

Des interventions structurelles permettant de renforcer l'adaptation des systèmes pastoraux mobiles et de limiter les pertes en période de crise. Seules de telles interventions dans la durée permettront aux éleveurs de reconstruire leur économie pastorale au sortir des crises et de se préparer à en affronter de nouvelles. Il s'agit en particulier de : (i) sécuriser l'accès aux ressources pastorales en lien avec leur variabilité géographique ; (ii) réhabiliter des infrastructures pastorales (puits pastoraux publics, balisage des aires de pâturage et des axes de transhumance en zone agricole et agro-pastorale). Plusieurs expériences ont été mises en oeuvre au Tchad et au Niger ; elles permettent de tirer de nombreux enseignements et solutions qui associent sécurisation foncière – aménagement pastoral à l'échelle intercommunale et hydraulique pastorale. Le Niger et le Mali se sont par ailleurs dotés récemment d'une stratégie nationale d'hydraulique pastorale permettant une meilleure coordination des interventions dans ce domaine.

Il s'agit également de renforcer la connaissance et le respect des droits à la mobilité et aux ressources partagées par les organisations d'éleveurs, les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile. Plusieurs pays comme le Niger, le Mali et la Mauritanie se sont dotés de législations foncières, environnementales et hydrauliques qui reconnaissent les spécificités des modes d'exploitation des ressources pastorales et de la mobilité des hommes et de leurs troupeaux. L'enjeu est d'accompagner les acteurs institutionnels dans l'application de ces réglementations.

C'est là un travail important qui incombe plus spécifiquement aux organisations d'éleveurs, mais qui justifie le soutien à l'expérimentation de systèmes d'assistance juridique pour endiguer les attitudes répréhensibles de certains élus et administrateurs. Les autres activités importantes concernent : (i) la mise en oeuvre opérationnelle des recommandations du forum de Gogounou sur la transhumance transfrontalière ; (ii) la création d'un observatoire sur la transhumance ; et (iii) la poursuite de l'initiative du RBM portant sur la mise en cohérence des législations régissant la transhumance dans les pays de la sous région. ■

L'agriculture familiale produit une « révolution cacaoyère » en Indonésie

▸ RÉSEAUX FAMILIAUX, CACAO

François Ruf (francois.ruf@cirad.fr), Yoddang (cirad@idola.net.id), Charlotte Martin (martinc@supagro.inra.fr)

La recherche sur le cacao a longtemps privilégié l'amélioration génétique par hybride. Or le clonage peut faire des miracles. S'il reste encore peu adopté par les paysans, une « révolution cacaoyère » a commencé en Indonésie, où un projet s'est appuyé sur les réseaux familiaux pour la diffusion et la promotion des techniques.

▸ François Ruf est chercheur économiste au Cirad, spécialisé sur les grands produits tropicaux tels que le cacao et le caoutchouc.

▸ Yoddang est ingénieur agricole, indonésien, et grand connaisseur du secteur cacao de son pays.

▸ Charlotte Martin est étudiante à Montpellier SupAgro.

▸ La société Mars est un des géants mondiaux du chocolat. Non cotée en bourse, elle est restée propriété de la famille Mars. C'est peut-être une des raisons pour laquelle cette société a été pionnière dans les années 90 dans l'élaboration de projets de cacaoculture en soutien aux agricultures familiales, alors que les autres grands groupes n'y viennent que très récemment. En Indonésie, la société a démarré modestement ces projets, à l'échelle de quelques villages, par prudence mais aussi avec l'objectif de bien comprendre les contraintes et les objectifs des planteurs. C'est de cette façon qu'a pu être mis au point progressivement un modèle de vulgarisation, fondé sur un réseau de parcelles de démonstration et des relais de formateurs parmi les planteurs villageois.

Dans le district de Luwu Est, les premières plantations de cacao sont créées au début des années 80. Dès 2000, les terres manquent, les plantations vieillissent, la pression parasitaire augmente et les rendements déclinent. Les paysans cherchent des solutions. C'est par leurs réseaux familiaux que les premiers innovateurs introduisent la technique de la greffe, vers 2003.

2003-2006 : Première dynamique depuis la Malaisie par les réseaux familiaux. Parmi les planteurs qui innovent, la grande majorité s'informe et apprend la technique auprès d'un parent parti travailler en Malaisie. Certains en reçoivent la visite, d'autres voyagent en Malaisie, mais beaucoup découvrent la technique à Sulawesi, à l'occasion d'un déplacement dans la région voisine — Polewali — en contact plus direct avec la Malaisie. Ainsi, on assiste à des transferts de connaissances issues de Malaisie par des liens familiaux.

Toutefois le processus est lent et l'apprentissage des techniques incomplet. Un projet développé par la société Mars va l'accélérer, à la fois grâce aux clones très performants créés par quelques planteurs surdoués et diffusés par le projet[1], mais aussi par une stratégie très efficace de promotion de la technique.

2006-2009 : La rencontre des planteurs et des techniciens du projet. En 1987, Semmauna, planteur de giroflier, initie la colonisation d'une vallée pour un groupe de paysans migrants et y plante aussitôt des cacaoyers. Dix ans plus tard, la réussite est totale. Avec une moyenne de 3 ha de cacaoyers par famille, des rendements proches de 2 000 kg/ha, et l'absence de taxes, le cacao a changé leur vie. Cette réussite attire de nouveaux migrants. La vallée est rapidement occupée par 300 familles produisant près de 2 000 tonnes de cacao.

Puis insectes et maladies viennent décimer la production et les arbres. En quelques années, les rendements chutent à 300 kg/ha. En 2008, Semmauna est sur le point d'abattre ses cacaoyers pour planter des palmiers à huile.

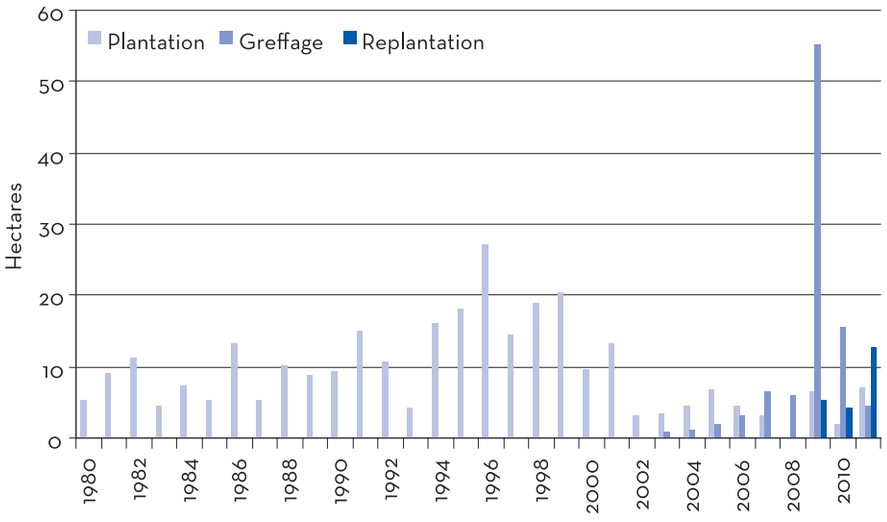
C'est à ce moment qu'intervient le projet Mars. Ses techniciens sont majoritairement des fils de planteurs. Chacun étant convaincu de la pertinence du greffage et le maîtrisant parfaitement, il mobilise ses propres réseaux familiaux pour contacter des planteurs influents. Jasi, responsable du projet dans le district, fait intervenir un cousin commun à lui et Semmauna, pour contacter ce dernier par téléphone. Le même jour, il l'emmène voir un champ de démonstration de 100 cacaoyers greffés chez un paysan. Jasi est aussitôt invité à revenir le lendemain pour greffer 100 arbres chez Semmauna, créant ainsi un nouveau champ de démonstration au village, et donnant simultanément une première formation sur la technique de la greffe. Le surlendemain, Semmauna retourne acheter des boutures et greffe lui-même 200 arbres supplémentaires. Ses fils se forment aussi à la technique. Dix mois après, en 2009, plus de 50 planteurs ont déjà suivi le mouvement. En 2011, alors que de mauvaises conditions climatiques font chuter les rendements, les arbres greffés sont les seuls à être couverts de cabosses. En comparant avec des voisins, Semmauna estime qu'à âge équivalent, les plantations greffées donnent un rendement 4 fois supérieur aux plantations non greffées.

Non loin de cette vallée, dans la plaine, Hasan ne possède que 2,5 ha de cacao mais il est reconnu comme un des planteurs les plus performants dans la région. L'équipe du projet tente depuis plusieurs mois de le convaincre sur le greffage. Rien n'y fait. Hasan a vu des échecs, probablement liés à une mauvaise maitrise de la greffe et de l'entretien des arbres après la greffe. En dernière tentative, en 2009, le responsable du projet mobilise un de ses agents, neveu d'Hasan, pour l'inviter à déjeuner. L'agent se « trompe » de chemin et passe « incidemment » devant la plantation d'un riche planteur qui a greffé 1 000 cacaoyers avec le projet deux ans auparavant. Les cacaoyers sont couverts de cabosses. Hasan est stupéfait. Non seulement il accepte un « champ de démonstration » dans sa parcelle mais il décide de greffer la totalité de ses 2,5 ha. Pour pallier à l'absence de revenus pendant un an, il hypothèque ses bijoux en or et surtout la rizière qui lui reste dans son village d'origine. Il en tire plus de 2 000 euros qui lui permettent de survivre le temps nécessaire pour que les arbres greffés amorcent leur pleine production. Certes, ce type de décision demande une capacité d'épargne et une prise de risque bien au-delà de la moyenne. Mais en gagnant la partie avec ce planteur courageux, recevant maintenant des centaines de visiteurs, l'équipe du projet devrait gagner plusieurs années dans la diffusion de la technique.

Ces détails peuvent paraître naïfs mais ils illustrent bien l'importance des réseaux familiaux à toutes les étapes de la diffusion de l'innovation : le choix de former et de sélectionner en priorité des fils de planteurs comme techniciens ; celui de s'appuyer sur les réseaux familiaux de ces agents, puis sur ceux ➲

1. Cf. *Grain de sel* nº 48.

Plantation, greffage et replantations à Luwu Est (150 planteurs) 1980-2011



des premiers adoptants, auparavant repérés comme planteurs d'élite et influents. On peut aussi souligner le rôle récent des réseaux de téléphones cellulaires. Aujourd'hui, 95% des planteurs en possèdent et sont joignables très facilement. Ils peuvent communiquer et vérifier les informations entre eux. Dix ans plus tôt, un tel projet tissant des relations de confiance personnelles aurait pris beaucoup plus de temps.

Le projet optimise également l'effet des champs de démonstration chez les paysans. La dissémination de parcelles de 100 cacaoyers greffés démultiplie la visibilité et le nombre de planteurs touchés. Le principe de les mettre en place chez des paysans et non sur des sites propres au projet permet de gagner du temps et renforce leur crédibilité.

Hasan et ses cacaoyers greffés en 2009



2009 : Interaction d'un projet national. En 2009, un projet national contribue aussi à la diffusion de l'innovation, visant des objectifs quantitatifs. Les formations proposées aux planteurs sont souvent théoriques sur la base de photos ou d'images. Le greffage est opéré par contrat avec des entreprises payées à la greffe. Les équipes de greffeurs se préoccupent peu de leurs taux de réussite ; les paysans sont laissés ensuite sans suivi et évoquent des taux de réussite inférieurs à 30%, ce qui pourrait expliquer le déclin apparent du greffage en 2010. Après une première vague d'adoption, les autres paysans observent les résultats chez leurs voisins avant de prendre une décision. On voit aussi que l'alternative de la replantation émerge en 2009. Plutôt que de greffer les arbres adultes, une partie des planteurs visent à replanter avec des plants greffés en pépinière. Tous ces facteurs sont en cours d'évaluation, mais une conclusion se dessine déjà sur le « business model ».

Conclusion : la confiance pour innover et investir. L'apprentissage de paysan à paysan, notamment via les réseaux familiaux, reste la meilleure méthode de transfert technologique mais le processus peut être lent et les connaissances transmises perfectibles. Comment l'améliorer ?

L'approche des contrats confiés à des entrepreneurs permet de toucher des milliers de planteurs par district, en une ou deux années, mais la fréquence des échecs peut casser la confiance des planteurs.

Du côté du projet Mars, au début, la démarche semble rester qualitative. La première année, le nombre de planteurs directement touchés se mesure en dizaines. Mais chaque technicien construit une solide confiance avec les planteurs, amplifie son impact en mobilisant plusieurs réseaux : famille, parcelles de démonstration, voisinage, sans oublier le réseau des téléphones cellulaires, sans lequel le modèle tournerait difficilement. Cette approche permet de gagner la confiance d'un planteur influent, puis de bénéficier de cette influence pour accélérer l'innovation au sein d'un village. Dans la vallée du planteur Semmauna, sans cette démarche, l'abandon des cacaoyers et la reconversion partielle vers le palmier auraient sans doute mis un terme à la production de cacao en quelques années. En lieu et place de ce scénario, les 300 familles de la vallée devraient avoir greffé une grande partie de leurs cacaoyers en 2012. Un cycle cacao peut ainsi repartir sans consommation de forêt. La démarche, qualitative en apparence, devient ainsi quantitative.

La « révolution cacaoyère » n'est en effet pas seulement technique. Les clones permettent à l'agriculture familiale de reconquérir une indépendance dans l'accès au matériel végétal alors que cette indépendance est perdue avec le recours aux hybrides (lesquels sont produits en station à partir d'un dispositif savant de doubles rangées de parents, et des techniques pour réduire les risques d'auto-fécondation). Au fur et à mesure que la technique se diffuse, le coût de la greffe diminue. Avec quelques arbres greffés avec différents clones, tout planteur capable de maîtriser la technique peut ensuite continuer à son rythme en prélevant les boutures sur sa propre réserve de clones. Celui qui ne la maîtrise pas peut faire appel à un greffeur dans le village à un coût modéré. Il ne dépend plus d'une lointaine station de recherche. Le greffage sur arbres matures peut donc aussi constituer le jardin à bois, nécessaire à la replantation avec des plants de pépinière greffés.

Voilà un changement qui va attirer nombre de planteurs dans bien d'autres pays producteurs, à commencer par la Côte d'Ivoire. Il faudra là aussi trouver le bon modèle d'intégration des paysans à la démarche. ■

SOS FAIM

Grain de sel

AVRIL – DÉCEMBRE 2011

LA REVUE D'Inter-réseaux Développement rural

54 - 56

Dossier spécial :

Les céréales au cœur de la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest

La crise alimentaire induite par la hausse des prix en 2007-2008 a mis en exergue les risques d'une trop grande dépendance alimentaire de l'Afrique de l'Ouest à l'égard des importations du marché mondial. Alors que l'économie productive régionale repose principalement sur l'agriculture, la région n'en importe pas moins une part importante de ses besoins alimentaires, surtout des céréales. Selon de nombreuses estimations liées notamment au boom démographique de cette région, elle va devoir au minimum doubler sa production céréalière pour répondre à la demande d'ici à 2030. La promotion des filières céréalières locales constitue par conséquent un enjeu majeur tant en termes de sécurité alimentaire, d'amélioration de la balance commerciale agroalimentaire, de développement agricole et d'amélioration des revenus paysans, que de contribution à l'intégration régionale.

Ce dossier est consacré aux filières céréalières en Afrique de l'Ouest. Après avoir brossé à grands traits les principales évolutions en termes de production et de consommation céréalière dans la région, il analyse et décortique les enjeux spécifiques liés à la production, au marché et à la transformation des céréales en Afrique de l'Ouest. Articles de fond, expériences, initiatives d'OP et paroles d'acteurs rythment ces cinquante pages.

Ce dossier s'est grandement nourri du travail effectué par Roger Blein et Bio Goura Soulé, dans le cadre du séminaire sur le développement des filières en Afrique de l'Ouest, organisé par le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) et SOS Faim en novembre 2010. Nous les remercions, ainsi que l'ensemble des auteurs et contributeurs.

Ce dossier a été réalisé en partenariat avec SOS Faim. Il a été coordonné par Joël Teyssier.

Bonne lecture !

Cadrage général 10

Enjeux liés à la production 18

Enjeux liés au marché 31

Enjeux liés à la transformation 53

Conclusion 56

Un modèle de croissance des productions céréalières en bout de course ?

Inter-réseaux sur la base de documents existants

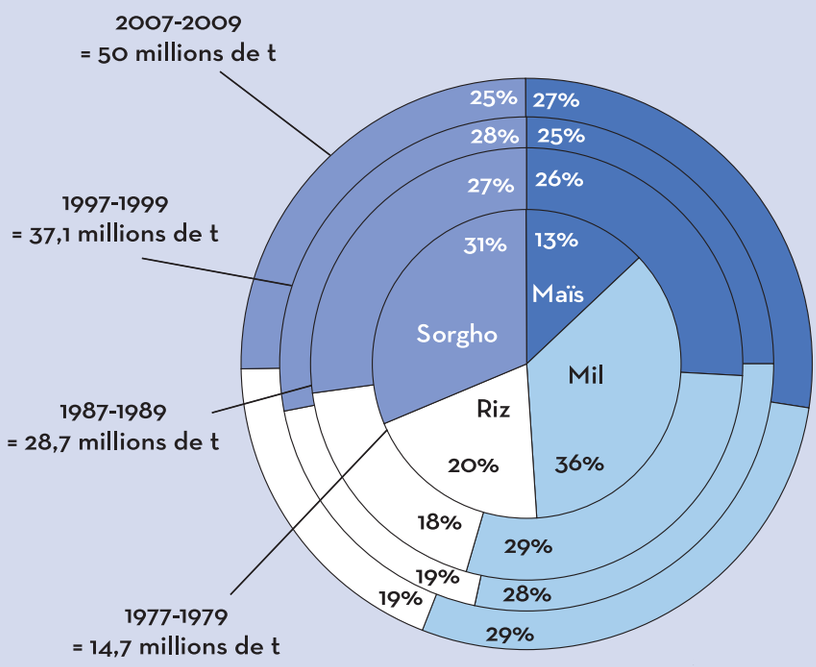
Ces trente dernières années, de manière différenciée selon les bassins de production, la production céréalière ouest africaine a globalement connu une forte croissance, qui s'est davantage traduite par une augmentation des superficies cultivées que par une augmentation des rendements.

▸ Le contenu de cet article s'appuie principalement sur les notes rédigées par Roger Blein et Bio Goura Soulé, dans le cadre du séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest (Roppa-SOS Faim, novembre 2010).

L'ouvrage *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre : éléments d'analyse et propositions pour l'action* (AFD-Cirad-Fida, À savoir n°6, mai 2011) a également été utilisé.

Une offre régionale de céréales en croissance forte. La production totale en céréales de l'Afrique de l'Ouest porte actuellement sur un volume situé entre 52 et 56 millions de tonnes, pour une population d'environ 300 millions d'habitants. Elle a connu une croissance très forte, de l'ordre de 4,6 % par an ces trente dernières années, légèrement supérieure à la croissance démographique. L'offre céréalière de la région a ainsi triplé en trente ans. Cette hausse est surtout liée à l'augmentation des surfaces cultivées (qui ont plus que doublé) et moins à une augmentation des rendements (multipliés par 1,3). Les surfaces cultivées en céréales sont ainsi passées de 19 millions d'ha à 44 millions d'ha sur la période 1980-2008. Par contre, les rendements moyens sont restés faibles et ont peu progressé : ils sont passés (toutes céréales confondues) de 0,9 à 1,2 tonne par ha sur la même période.

Le couple mil-sorgho en tête, puis viennent le maïs et le riz. Plus de la moitié de la production céréalière ré-

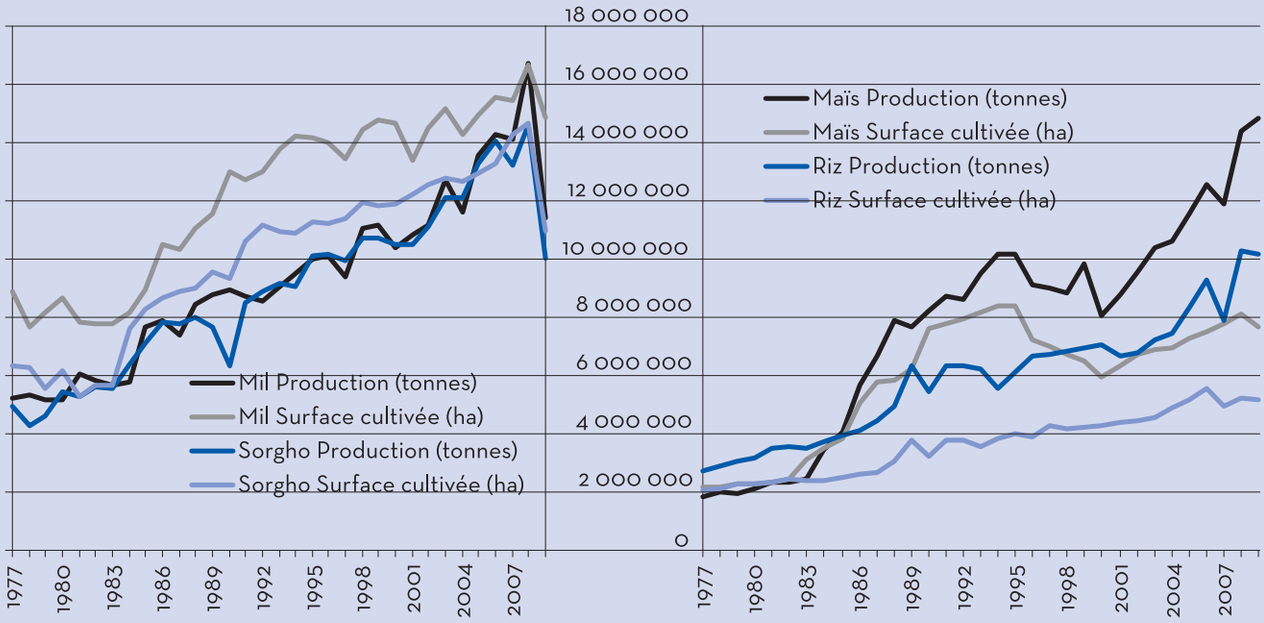


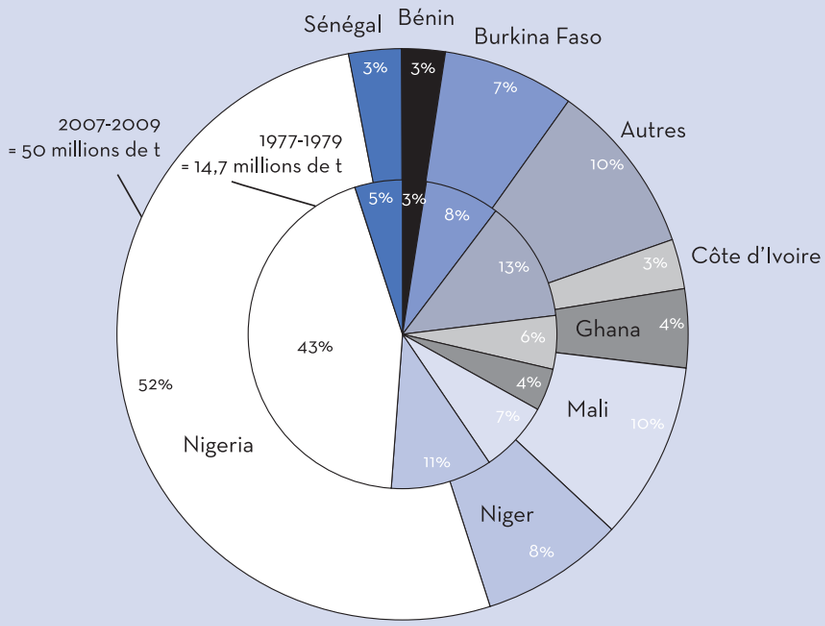
Part et évolution des différentes céréales dans l'offre régionale

Sources : FAOSTAT

Évolution des productions et des surfaces cultivées des différentes céréales en Afrique de l'Ouest

Sources : FAOSTAT





Production céréalière des différents pays de la Cedeao

Sources : FAOSTAT

gionale est constituée de mil et sorgho (54 %). Le maïs et le riz représentent respectivement 27 % et 19 % de l'offre céréalière régionale. Ces dernières années, le maïs connaît une forte émergence, tandis que la part du riz stagne et que le mil et le sorgho sont en repli. La production de blé reste marginale.

Le Nigeria domine la scène céréalière. La production régionale est dominée par quatre pays, qui réalisent 80 % de l'offre régionale : le Nigeria, dont la part dans la production régionale est passée de 43 à 52 % depuis 1980, suivi du Mali (10 %), du Niger (8 %) et du Burkina Faso (7 %).

Des dynamiques différenciées dans les grands bassins de production transfrontaliers. Près de la moitié des terres cultivées dans la région (environ 44 millions d'ha) est affectée aux différentes céréales chaque année. Cette proportion est de l'ordre de 60 à 70 % dans les pays sahéliens enclavés. Le mil et le sorgho occupent 70 % des surfaces en céréales, le maïs 18 % et le riz 13 %.

Les principaux bassins de production céréaliers dépassent les frontières nationales et épousent la diversité agro-climatique régionale.

La production du mil est l'apanage des zones sahéliennes (sèches) du Centre et de l'Est de l'Afrique occidentale. Trois grands bassins de production du mil se distinguent : le Nord Nigeria / Sud Niger ; la Sénégambie ; un bassin moins marqué couvrant le Burkina Faso et le Nord Est Mali. Le Nord Nigeria / Sud Niger demeure le premier bassin de production du mil en Afrique de l'Ouest et sa position s'est consolidée depuis 25 ans, sa part dans la production régionale de mil passant de 69 % en 1980-1990, à 73 % en 1990-2000, puis à 74,5 % en 2000-2006. Le Nigeria, premier producteur au monde de mil fournit 8 millions de tonnes par an, suivi du Niger (2,8 millions de tonnes) et du Mali (1,2 million de tonnes).

Les bassins de production du sorgho sont moins homogènes que ceux du mil : Nord Nigeria / Sud Niger ; Burkina ; Sénégambie (moins marqué que les deux premiers). Deux pays, le Nigeria (9 millions de tonnes — deuxième producteur mondial) et le Burkina Faso (1,5 millions de tonnes) constituent les principaux pôles de production, quasiment dans la même proportion depuis une trentaine d'années. Viennent ensuite le Mali et le Niger.

Le maïs est relativement bien répandu dans tout le Sud et le Centre de la région, avec une limite claire au nord liée à la pluviométrie et une faible productivité vers l'ouest. Il se détache complètement des autres céréales par l'extension de son bassin de production et le rythme d'accroissement de sa production. Depuis la fin des années 80, cette céréale des zones humides a conquis les bassins intérieurs de production, notamment les aires traditionnelles de culture du mil et du sorgho, sous l'impulsion du coton dans les régions soudano-sahéliennes. En dépit de cette percée intérieure, le maïs demeure l'apanage des pays côtiers (Golfe de Guinée). Deux bassins se dégagent clairement : le Nigeria et un groupe de quatre pays côtiers : le Bénin, le Togo, la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ces deux bassins fournissent entre 83 et 90 % de la production régionale de maïs. Les bassins émergents (Burkina Faso et Mali) et dans une moindre mesure le Sénégal et le Fouta Djallon (Guinée), ne contribuent qu'à hauteur de 12 % en moyenne à la production régionale. ➲

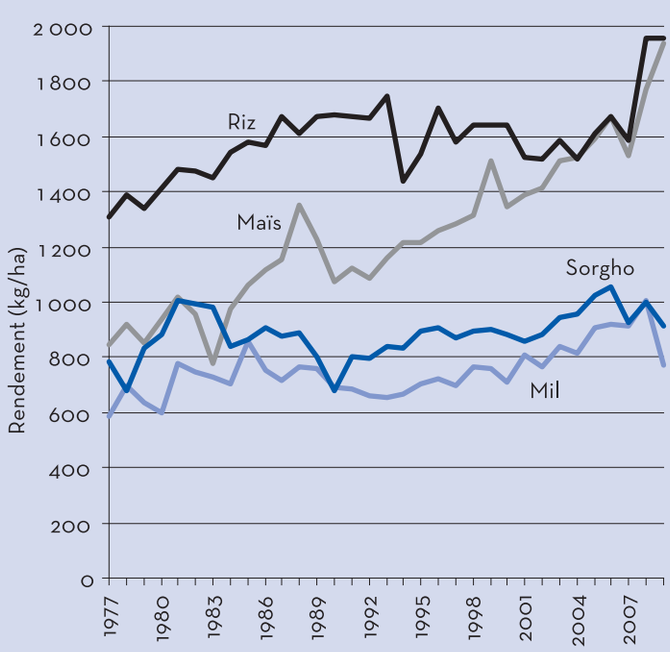
Focus sur la production céréalière au Mali :

Au Mali, l'importance de chaque céréale dans la production nationale a changé considérablement depuis 1990 : on note une hausse pour le maïs et le riz (respectivement de 11 à 19 % et de 16 à 29 %) et une baisse pour le mil et le sorgho (respectivement de 42 à 31 % et de 30 à 21 %). La production de blé ne représente que 0,5 % de la production céréalière totale, mais sa croissance annuelle est élevée (10 %). Bien que la production totale céréalière augmente annuellement de 3,6 %, la production par habitant n'augmente que de 1,2 % par an, en raison du fort taux de croissance de la population. La production de riz a augmenté de 7 % par an durant la période 1991-2007, contre 6 % pour le maïs et 3 % pour le mil ; elle a stagné pour le sorgho.

Source : Programme RuralStruc

Évolution des rendements des différentes céréales en Afrique de l'Ouest

Sources : FAOSTAT



Cependant la production de ces bassins est en progression, aux dépens du Nigeria qui a vu sa suprématie s'effriter au fil des années.

La production du riz est moins concentrée que celle des autres céréales. La filière rizicole se caractérise par la diversité des modes de production : le riz est cultivé en irrigué le long des fleuves et des barrages dans la zone sahélienne, et en pluvial dans la quasi-totalité des zones côtières et de savane. Trois bassins se dégagent assez clairement. Le premier est incontestablement le Nigeria qui fournit plus de 40 % de la production régionale. Suit le bassin formé par la Guinée (production pluviale traditionnelle) et le Mali (aménagements sur le fleuve Niger et mise en valeur des bas-fonds). Ce bassin apparaît comme celui qui a enregistré les meilleures performances ces dernières années : il fournit actuellement environ 30 % de l'offre régionale. Le troisième bassin que forment la Côte d'Ivoire et le Libéria est en perte de vitesse. Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, la production irriguée ne progresse que trop lentement pour peser dans l'offre régionale.

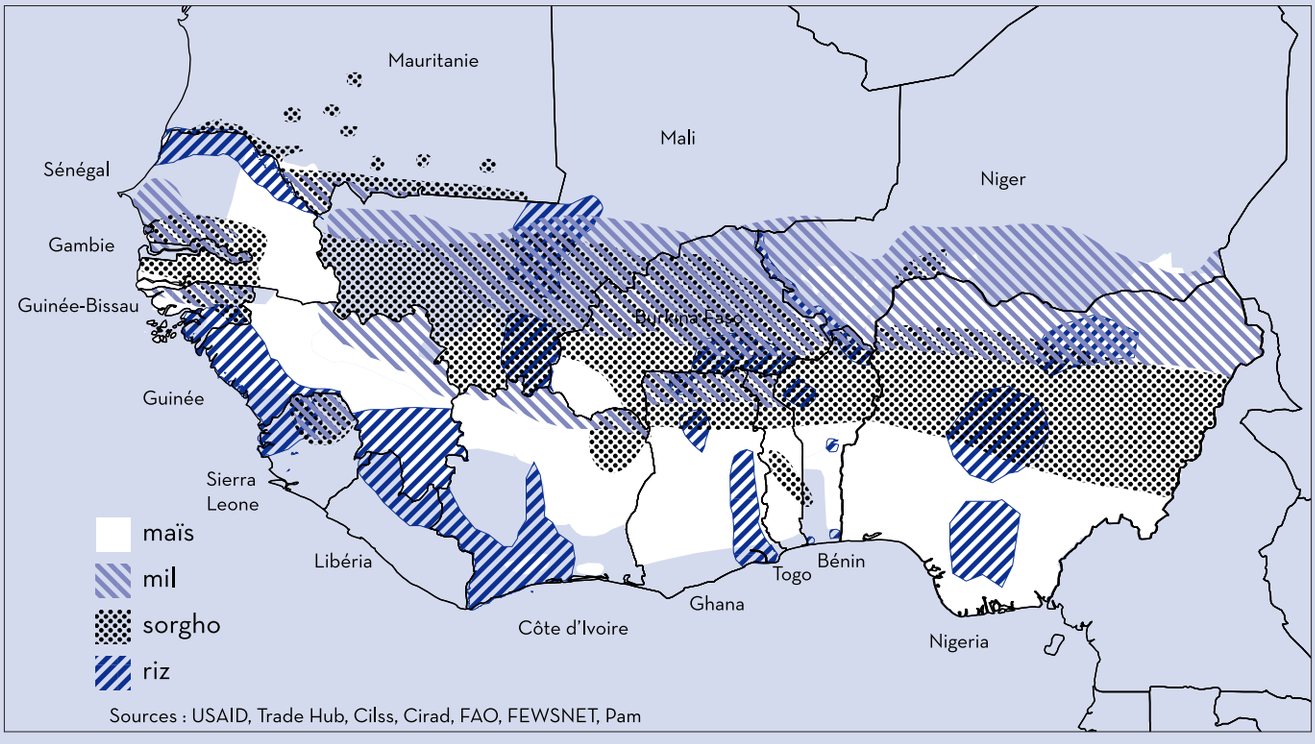
Des dynamiques d'intensification faibles, exceptées concernant le maïs. La production de maïs connaît un développement spectaculaire (multipliée par 6) et des rendements croissants (multipliés par 1,7), en raison notamment de son développement comme culture de diversification à des fins commerciales dans les zones cotonnières soudaniennes. Cette culture a bénéficié de l'intensification des systèmes de production au sein desquelles elle est intégrée et des progrès de la recherche variétale. Les zones qui se distinguent par des rendements élevés sont le Sud Est du Nigeria, le Bénin, le Nord de la Côte d'Ivoire, le Sud du Mali, l'Ouest du Burkina, et le Sénégal oriental.

Malgré les efforts de maîtrise des itinéraires techniques, les rendements moyens du riz stagnent autour de 1,7 tonne de paddy par ha. Le triplement de la production est quasi intégralement imputable à l'extension des périmètres irrigués du Nigeria et du Mali, et à l'aménagement des bas-fonds. Cependant, dans certains bassins de production, les performances techniques sont bien supérieures à cette moyenne régionale et peuvent atteindre 6 t/ha. Récemment, la diffusion des riz hybrides Nerica (*New Rice for Africa*) a permis d'améliorer les rendements, notamment en riz pluvial, sans passer par une utilisation forte d'engrais.

Les rendements du sorgho et du mil progressent peu. La croissance de la production est aussi liée à l'accroissement des surfaces. La recherche s'est peu investie sur le mil et le sorgho, et les variétés nouvelles ont été peu diffusées. Les rendements moyens n'atteignent pas 1 t/ha et sont principalement déterminés par les caractéristiques climatiques de l'hivernage. Ceci rend très risquée l'utilisation des engrais. Les rendements connaissent toutefois une progression modérée et régulière, essentiellement imputable aux aménagements des terres (antiérosif, cultures de bas fonds).

L'urgence d'une intensification. Le modèle de croissance de l'offre par une extension des surfaces qui a prévalu au cours des trente dernières années arrive à ses limites en raison de la pression foncière, de la dégradation des sols, et du conflit d'usage des terres marginales, notamment avec les pasteurs. La région doit par conséquent réussir l'intensification de ses systèmes de production céréalière pour réaliser son ambition de souveraineté alimentaire, tout en préservant son potentiel agronomique et son capital en ressources naturelles. ■

Carte des différents bassins de production de céréales



Sources : USAID, Trade Hub, Cilss, Cirad, FAO, FEWSNET, Pam

Une demande céréalière en forte croissance, sous l'influence des marchés urbains

Éléments rassemblés par Cécile Broutin (broutin@gret.org)

En Afrique de l'Ouest, la demande en céréales explose, sous l'effet de l'accroissement démographique et du développement des villes. Si la production régionale est elle aussi en augmentation, elle reste toutefois insuffisante, surtout concernant le riz et le blé.

▸ Cet article a été rédigé sur la base de plusieurs documents :
– *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre : Éléments d'analyse et propositions pour l'action*, AFD-Cirad-Fida, mai 2011 ;
– *Notes du séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest*, Roppa-SOS Faim, novembre 2010 ;
– Crise rizicole de 2008 : chocs et nouveaux enjeux, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, juin 2011 ;
– *Étude sur la consommation alimentaire en Afrique de l'Ouest*, ReSkass, août 2011 ;
– *Étude prospective sur les mesures de protection nécessaires pour le développement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest*, Gret, octobre 2008.

Une place variable des céréales dans les régimes alimentaires. Les céréales occupent une place importante dans l'alimentation des ménages en Afrique de l'Ouest. Chaque année, la région consomme de 62 à 65 millions de tonnes de céréales. Ces chiffres masquent cependant de grandes disparités à la fois dans les proportions et dans les amylacés consommés.

On peut distinguer deux principaux régimes alimentaires en Afrique de l'Ouest :
– Les pays à dominance céréalière allant du Niger à la Guinée. Dans ce bassin, on retrouve les pays à dominance sorgho-mil (Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger), et ceux à dominance riz (Guinée, Guinée Bissau, Sénégal, Sierra Leone). La consommation céréalière de cette zone est en moyenne de 220 kg/hab/an et les céréales représentent environ deux tiers des apports caloriques. La part des céréales locales dans le volume total des céréales consommées dépasse souvent 60 %, et peut atteindre 70 à 80 % dans certains pays (Niger, Mali).
– Les pays à double régime racines et tubercules, et céréales, allant du Nigeria à la Côte d'Ivoire. Dans la plupart de ces pays, le manioc domine la consommation avec, en deuxième niveau, l'igname (sauf pour la Côte d'Ivoire où l'igname est préférée au manioc). Le plantain est consommé en quantité en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les céréales (riz ou maïs) sont consommées au moins à hauteur de 85 kg/pers/an, avec une contribution en termes d'apports caloriques inférieure à 50 %.

Une consommation céréalière en nette croissance, avec une forte tension sur le riz. La demande alimentaire de la population ouest africaine est de plus en plus focalisée sur les céréales. La consommation céréalière a triplé en moins de 30 ans, pendant que la population ouest africaine a été multipliée par 2,5[1]. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de la consommation du riz, du maïs et du blé. La part du riz est de plus en plus importante dans la consommation céréalière des pays ouest africains, avec une augmentation de la demande de 6 % par an. La consommation de maïs et des produits dérivés du blé connaît une évolution similaire, avec une augmentation de la demande par tête. Cette hausse de la demande en riz et en maïs s'est faite au détriment du mil et du sorgho.

Un marché segmenté… La consommation des produits céréaliers recouvre différentes formes de valorisation des produits de base, traduisant une segmentation du marché. On peut distinguer quatre grandes utilisations des céréales :
– les céréales produites et autoconsommées par les ménages ruraux sur les lieux de production ;
– les céréales commercialisées à des fins de consommation alimentaire sur les marchés locaux, nationaux et sous régionaux ;
– les céréales destinées à la transformation artisanale (bière traditionnelle, produits céréaliers transformés) ;
– les céréales destinées à l'industrie de transformation (industries brassicoles, production industrielle d'aliments du bétail).

Le marché de chaque céréale est également segmenté. Par exemple, le marché du riz fait la distinction entre les riz importés et les riz locaux. Au sein de chacune de ces deux origines, les consommateurs expriment des préférences pour différentes qualités : grain long ou rond, entier ou brisé, étuvé ou non, parfumé ou non, etc. Pour le maïs, on distingue l'usage pour la consommation humaine (maïs blanc) de l'usage pour l'aliment de bétail (maïs jaune), et celui destiné aux brasseries.

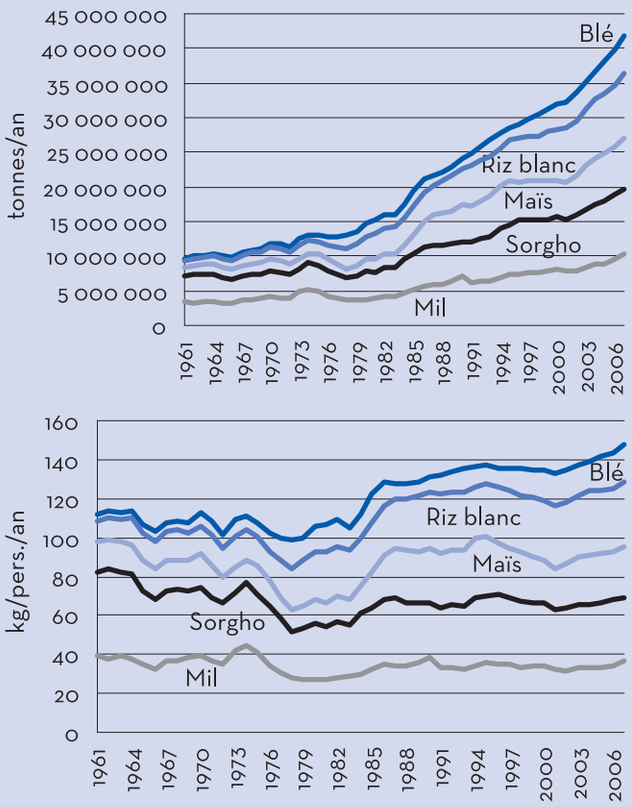
La consommation rurale et l'autoconsommation restent prépondérantes. Les deux tiers de la production sont absorbés par les campagnes et les produits sont en grande partie autoconsommés. Toutefois, les marchés urbains, en développement rapide, absorbent environ 20 % du mil et du sorgho, 40 % du maïs, deux tiers du riz, et une part importante du blé (pain, pâtes). La consommation du mil et du sorgho reste essentiellement localisée en milieu rural, leur consommation dans les villes ayant régressé au profit du riz et du maïs.

Dans le bassin côtier, l'industrie d'aliments du bétail prend de plus en plus d'importance avec le développement des filières de production de volailles et de porcs dans les zones périurbaines. Au Nigeria par exemple, la demande de maïs par l'industrie agroalimentaire et le secteur de l'alimentation des volailles est en constante augmentation. Elle portait sur 1,3 millions de tonnes en 2009, soit près de 20 % de la récolte.

… en forte mutation, sous l'effet de l'urbanisation. L'Afrique subsaharienne n'a pas achevé sa transition démographique. Le taux de croissance de sa population restera élevé encore au moins une ou deux décennies. La population urbaine de l'Afrique de l'Ouest, qui représentait seulement 10 % de la population totale en 1950, a atteint presque le tiers de la population en 1990 et devrait en constituer plus de la moitié en 2030.

Cette urbanisation s'accompagne d'une évolution des habitudes et des styles alimentaires, avec notamment un accroissement de la demande en produits transformés, plus rapides et faciles à préparer et une augmentation ➲

1. Par exemple, entre les périodes 1995-1999 et 2005-2008, la consommation céréalière par tête a progressé de 4 % au Togo, 8 % au Niger, 11,6 % au Burkina, 18,6 % au Mali, 20 % au Sénégal et 32,8 % au Bénin.



Disponibilités céréalières cumulées de l'Afrique de l'Ouest

Source : FAOSTAT

de la consommation collective ou de rue. Ces phénomènes consolident la place du blé (pain, pâtes alimentaires) et du riz, au détriment des céréales traditionnelles. Par ailleurs, le recours aux importations disponibles sur les marchés internationaux (riz, blé et dans une moindre mesure maïs) dans les grandes villes côtières (cf. ci-dessous) a modifié en profondeur les styles alimentaires. Même si elle progresse rapidement, la pénétration des produits locaux artisanaux et semi-industriels (couscous, farine sèche de mil en sachet, etc.) reste timide.

L'amélioration du pouvoir d'achat de certains consommateurs affecte également la demande, avec une exigence supérieure sur la qualité des produits céréaliers (sanitaire et organoleptique), la régularité d'approvisionnement et le conditionnement des produits.

La demande céréalière est ainsi en pleine mutation, sous l'effet conjugué de l'augmentation très rapide de la population, des mutations des habitudes alimentaires, et de l'augmentation de la demande agro-alimentaire et de l'alimentation animale.

Une demande supérieure à l'offre locale : des importations nécessaires. La production céréalière régionale a fortement augmenté, mais pas aussi vite que la demande. Deux produits traduisent un « décalage » structurel croissant entre ce que la région produit et ce qu'elle consomme : le blé, qui représente 8 % de la demande céréalière alors que la production régionale est quasi nulle ; le riz, pour lequel la croissance de la demande est nettement supérieure à la croissance de la production de paddy. Ces déficits sont comblés par des approvisionnements extérieurs, essentiellement constitués par des achats, mais comportant aussi quelques centaines de milliers de tonnes d'aides alimentaires.

Des importations en hausse, concentrées sur le riz et le blé, à l'état brut. Les importations alimentaires, qui somme toute occupent une place limitée en Afrique de l'Ouest, sont surtout concentrées sur les céréales : 40 % des importations agroalimentaires de l'Afrique de l'Ouest sont des céréales. La région importe chaque année de l'ordre de 13 millions de tonnes de céréales et produits céréaliers, ce qui représente une valeur d'environ 1 600 milliards de FCFA en 2007.

Les importations couvrent 21 % des besoins céréaliers régionaux, avec une dépendance très marquée pour le riz (part des importations supérieure à 45 %) et le blé (98 %). Le blé (et farine) représente 37 % des importations en céréales et le riz (et brisures) 49 %.

Sur la période 1980-2007, pendant que la production régionale triplait, les importations de céréales ont été multipliées par 2,7. Le taux global de couverture des besoins céréaliers par la production régionale s'est donc amélioré légèrement, passant de 77 à 79 % au cours de la même période. Concernant le riz, alors que la demande a été multipliée par 2,8 sur la période 1980-2008, les importations ont été multipliées par plus de 3.

Ces importations portent principalement (86 %) sur des céréales brutes ou peu transformées (blé et farine de blé, riz usiné, riz brisé, un peu de maïs) et dans une moindre mesure sur des préparations à base de céréales (pâtes alimentaires, biscuits, malt pour les brasseries, etc.). L'analyse de la structure des importations de chaque pays montre une très grande diversité à cet égard, liée notamment à l'existence des moulins (pour la transformation du blé en farine) et d'industries de transformation des céréales.

Des importations dominées par le Nigeria. Le Nigeria, principal producteur régional, est aussi le premier importateur. À lui seul, il représente 31 % des importations, surtout constituées de riz et de blé[2]. Derrière le Nigeria, le Sénégal et la Côte d'Ivoire représentent chacun 14 % des achats extérieurs de la région. Le Sénégal importe de l'ordre d'un million de tonnes de riz, essentiellement sous forme de brisures. En Côte d'Ivoire et au Sénégal, plus de la moitié des céréales consommées sont importées.

Des importations encouragées par des facteurs internationaux et régionaux. Les importations de riz et de blé ont été encouragées par deux facteurs internationaux majeurs : une stabilité remarquable des prix de ces denrées sur les marchés mondiaux, qui se répercutait sur les prix à la consommation en Afrique de l'Ouest ; et des niveaux de prix très bas, en raison des politiques d'exportation des fournisseurs de l'Afrique.

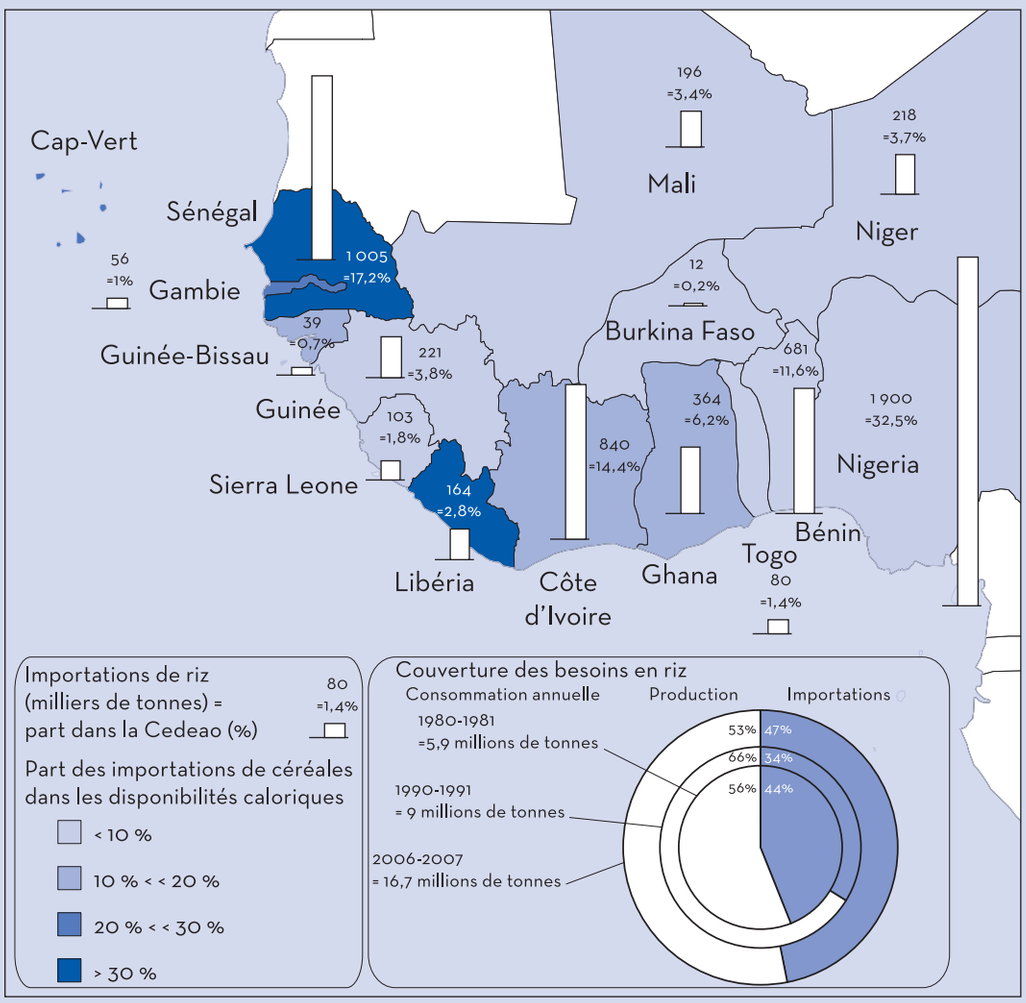
Ces facteurs internationaux se sont combinés avec des facteurs régionaux pour expliquer la forte pénétration des céréales importées dans les régimes alimentaires : les famines dans le Sahel en 1973 et en 1984-85, qui ont nécessité de recourir aux importations commerciales et à l'aide alimentaire, et qui ont renforcé l'ouverture du marché régional aux importations ; le démantèlement des protections aux frontières ; l'évolution des modes de vie et en particulier l'urbanisation croissante qui influe sur les régimes alimentaires.

Un risque de dépendance accrue des États et des populations pauvres au marché mondial. La difficulté pour le secteur productif de faire face notamment à la demande croissante en riz se traduit par un risque de forte dépendance au marché, qui est particulièrement élevé pour :

2. Ses importations officielles sont cependant sous estimées en raison des flux de réexportation qui transitent via le Bénin, le Togo et le Niger.

Les importations de riz dans la zone Cedeao

Sources : FAOSTAT, Bricas N. *et al.*



L'Afrique de l'Ouest dans l'économie mondiale des céréales

L'Afrique de l'Ouest a une place mineure dans la production et le commerce mondial de céréales : elle ne représente que 3 % de l'offre mondiale, ses exportations sont quasi nulles, et ses importations représentent 5 % des échanges mondiaux. Sauf concernant le riz… puisque la Cedeao représente 25 % des importations mondiales de riz.

L'Afrique de l'Ouest présente des spécificités dans le commerce mondial des céréales. D'abord il n'existe pas de véritable marché mondial du mil. Ensuite une grande partie de la production régionale est « non échangeable » sur les marchés mondiaux, en raison de problème de normalisation des produits. Enfin la région subit les prix mondiaux et n'est pas en mesure de les influencer : à ce titre on la qualifie de « price taker ».

– les populations urbaines qui doivent acheter leur nourriture. L'accroissement de la production sera absorbée en priorité par les populations rurales qui auront du mal à couvrir l'augmentation des besoins liée à la croissance démographique (impact sur le développement du marché rural) ;
– les pays fortement consommateurs de riz (et très déficitaires) qui seront dans l'incapacité de couvrir les besoins par l'offre nationale et même régionale (Sénégal par exemple).

Cette dépendance au marché est problématique étant donné les menaces qui pèsent sur les disponibilités sur le marché international en raison de :
– l'évolution de l'offre et de la demande alimentaire au niveau mondial ;
– la très grande volatilité des cours mondiaux avec des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire ;
– les aléas et risques climatiques qui entraînent une diminution de la production mondiale et surtout des volumes commercialisés (qui sont des excédents) ;
– les tensions liées à l'accès aux ressources naturelles avec une concurrence sur les usages (croissance des agrocarburants).

Des perspectives d'évolution de la demande difficiles à préciser. La demande céréalière devrait croitre de 3 à 4 % par an, pour avoisiner 125 millions de tonnes en 2030, et pourrait être encore supérieure selon l'importance prise par les productions animales dans les systèmes alimentaires et le développement de nouvelles utilisations, telles que les agrocarburants. Trois facteurs continueront de peser sur la demande : la croissance démographique galopante, la forte urbanisation, et le pouvoir d'achat qui restera globalement faible.

Les filières céréalières locales devront s'adapter aux demandes des consommateurs, en fonction des usages des céréales et en fonction de la différenciation des revenus des consommateurs.

Pour cela, plusieurs chantiers sont à privilégier : la régularité de l'offre, la conquête du marché par les produits transformés, la qualité des produits sur les plans organoleptique et sanitaire, leur mode de présentation, la diversité des produits offerts, l'efficacité et la couverture du réseau de distribution, et évidemment le prix des produits locaux par rapport aux produits importés. ■

La sécurité alimentaire de l'Afrique de l'Ouest ne passe pas forcément par les céréales

Bio Goura Soulé (soule_goura@yahoo.fr)

C'est une erreur que de raisonner seulement sur les céréales pour garantir la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest. Les racines et tubercules peuvent être aussi efficaces et appropriés dans cette zone pour lutter contre la faim. Première productrice mondiale de manioc et d'igname, la région a intérêt à puiser dans ses ressources pour réduire sa dépendance alimentaire.

▸ Bio Goura Soulé est chargé de programme au Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (Lares) au Bénin. Il s'investit dans l'analyse des politiques agricoles et des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'insécurité alimentaire constitue un phénomène récurrent en Afrique de l'Ouest. Depuis les graves crises alimentaires des années 30, elle s'est installée comme un phénomène cyclique, touchant périodiquement les régions sahéliennes et quelques franges de la zone soudanienne et forestière. Ces dernières années, la situation s'est aggravée, par sa manifestation et son ampleur, ainsi que par les causes qui la sous tendent. En effet l'insécurité alimentaire n'est plus seulement la manifestation d'une insuffisance de la production nationale, mais elle est aussi tributaire des dysfonctionnements et des défaillances des marchés nationaux, régionaux et internationaux. Par ailleurs, le phénomène n'est plus seulement rural, il touche aussi les populations urbaines, avec une dimension nutritionnelle parfois sévère.

Ne pas confondre déficit céréalier et insécurité alimentaire. Une analyse fine du phénomène montre que la région ouest africaine se trouve plus dans une insécurité alimentaire céréalière, que vivrière. Tous les débats sur l'insécurité alimentaire sont concentrés sur le niveau d'approvisionnement régional en céréales, et spécifiquement en riz ces dernières années, céréale pour laquelle la région accuse encore un énorme déficit. L'Afrique de l'Ouest doit en effet importer 40 % de ses besoins en riz. Le niveau global d'autosuffisance pour les autres céréales (mil, sorgho et maïs) et autres produits vivriers (hors blé et dérivés) est suffisant. Les importations du mil et du sorgho sont nulles, alors que celles du maïs demeurent faibles, de l'ordre de 250 000 tonnes par an.

Depuis plusieurs décennies, les politiques déployées par les pays ouest africains visent moins à renforcer la production vivrière générale, qu'à combler un déficit en riz et en blé, qui est devenu problématique du fait de l'extraversion des habitudes alimentaires. En réalité, c'est surtout en ville que ce déficit se fait sentir, et l'on connaît le « biais urbain » des politiques de cette région. Dans leur essence, ces politiques sont loin de combler les attentes des acteurs de la région, et semblent plutôt installer la région dans une sorte de dépendance céréalière, dont il est difficile de prévoir l'issue à court et moyen terme.

La place des céréales dans les régimes alimentaires des populations de la région. Au cours des 30 dernières années, le volume de la production des produits à racines et tubercules a été multiplié par plus de cinq, contre trois pour les céréales. Le rythme d'accroissement de la production est estimé à 2,5 % par an pour les céréales, contre 3,5 % pour le manioc et l'igname, 14 % pour les patates douces et la pomme de terre, et 3 % pour les légumineuses. La production maraîchère connait aussi une expansion forte (estimée à 2 % par an) avec le développement de l'agriculture périurbaine et une forte demande des populations urbaines.

Cette production vivrière doit couvrir les besoins d'une population qui, non seulement double tous les vingt cinq ans et s'urbanise de plus en plus, mais dont la demande est de plus en plus segmentée. Environ le tiers de la population (franges sahéliennes et populations urbaines) a un régime alimentaire centré sur la consommation des céréales sèches, le mil et le sorgho notamment. Près des deux tiers de la population régionale (franges soudaniennes et forestières), ont un régime alimentaire mixte, composé de céréales, de racines et tubercules, et de produits de cueillette.

Si les céréales occupent globalement une place importante dans la consommation du point de vue des apports caloriques, leur place reste plus modeste en termes de part dans le marché alimentaire, et ne dépasse pas 30 %.

De même, si au point de vue des apports caloriques, les céréales peuvent être considérées comme la base de l'alimentation des populations de la région, il n'en demeure pas moins que les ménages ont surtout recours aux produits à racines et tubercules pour gérer les périodes de soudure. Dans les régions sahéliennes où les problèmes d'insécurité alimentaire sont plus importants, les ménages ruraux ont recours à la production de la patate douce pour atténuer les effets néfastes des déficits de production céréalière, en plus du riz provenant pour l'essentiel de la mise en place des filets sociaux (distribution gratuite, vente à prix modéré, travail contre nourriture, etc.).

Face à une demande exponentielle, le potentiel réel des racines et tubercules. Cette stratégie des ménages semble bien en phase avec les besoins d'une région qui n'arrive pas encore à gérer de façon efficace sa transition démographique. En effet, du fait de leur potentiel de productivité, les racines et surtout les tubercules constituent les meilleurs instruments de gestion des effets du boom démographique, à l'instar de celui que connaît actuellement l'Afrique de l'Ouest. Ils peuvent aider à inverser les habitudes alimentaires fondées sur le riz, notamment dans les centres urbains, qui constituent de nos jours une des sources premières de la dépendance alimentaire de la région. Le rôle joué par la pomme de terre en Europe au XIXe siècle en dit long. Dans beaucoup de pays en situation d'insécurité alimentaire, l'igname, le manioc et la pomme de terre pourraient aider à résoudre une partie du problème, sans toutefois être une panacée. En Afrique de l'Ouest, la pomme de terre est une culture en plein essor. La Cedeao est la première région mondiale productrice d'igname et de manioc. Pour ces cultures, il est aujourd'hui relativement facile d'obtenir par un processus de transformation peu complexe, des produits

précuits faciles à cuisiner pour faire face aux besoins alimentaires d'une population en forte expansion et dont le pouvoir d'achat reste faible. L'expansion du *attiéké* ivoirien et de la farine de *gari* du Togo, Bénin et Nigeria est révélatrice des possibilités inexploitées de ces produits, pour combler une partie des besoins alimentaires croissants de la région.

Des politiques alimentaires focalisées sur les céréales. Les politiques agricoles et alimentaires développées au cours des 50 dernières années en Afrique de l'Ouest ont plutôt misé sur le développement des productions céréalières ou la fluidification de leur marché pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Les plus fortes incitations à l'augmentation de la production vivrière ont été adressées aux cultures céréalières, notamment au riz et au maïs. Les instruments internes de régulation ont été développés essentiellement pour assurer la fluidité du marché de ces deux produits. La quasi-totalité des réserves de sécurité et d'intervention sont ainsi constituées essentiellement de céréales, dans une région où cette catégorie de produits ne représente qu'environ 30 % de l'ensemble de l'offre de produits vivriers. Même si la politique agricole régionale (l'Ecowap) prévoit le développement du manioc, en plus du riz et du maïs comme cultures stratégiques, les États ont plutôt mis en place des initiatives riz et maïs en réponse à la crise alimentaire de 2008. La politique agricole du l'UEMOA n'a retenu aucune plante à racine et tubercule comme filière prioritaire.

Ces politiques font le jeu de la dépendance alimentaire. De ce fait, la sécurité alimentaire de la région reste largement tributaire du marché international des céréales, dans lequel la région n'est que « *price taker* » (c'est-à-dire qu'elle subit les prix internationaux et n'est pas en mesure de les influencer), notamment pour le riz. Cette politique contribue à complexifier les problèmes d'insécurité alimentaire, qui n'est plus seulement fonction du niveau de production vivrière, mais surtout de la conjoncture régionale et internationale des marchés céréaliers. L'exemple de la crise alimentaire de 2008, qui en réalité peut être considérée comme une « crise du riz », est révélateur des conséquences à court et moyen terme d'une politique agricole et alimentaire uniquement centrée sur des produits pour lesquels la région doit recourir à des approvisionnements extérieurs. Quand est-ce que les États vont se convaincre que la politique alimentaire conduite ces dernières années est en déphasage avec celle requise par une nécessaire transition démographique de l'Afrique de l'Ouest ?



© Patrick Delmas

De toute évidence, la gestion correcte des problèmes d'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest passe par la promotion d'autres cultures (tubercules, racines, légumineuses, produits laitiers et viande) en plus des céréales. Le Niger, en mettant un accent spécifique sur la relance de la production du niébé depuis une dizaine d'années, semble avoir pris acte des limites d'une politique alimentaire fondée sur les seules céréales. ■

Quelles évolutions des systèmes de production céréaliers au Mali ?

Aboubacar Traoré (atraore@oxfam.org.uk), Mamy Soumaré (soumare_mamy@hotmail.com), Jean-François Bélières (jean-francois.belieres@cirad.fr), Thea Hilhorst (t.hilhorst@kit.nl)_

Au Mali, les céréales constituent la part principale de la production agricole et restent faiblement commercialisées. Tendances d'évolutions des systèmes de production céréaliers en zone cotonnière et en zone Office du Niger.

▸ Aboubacar Traoré est agroéconomiste ; il est directeur de la performance et de la qualité des programmes à Oxfam, au Mali.

▸ Mamy Soumaré est géographe, à l'Université de Bamako, au Mali.

▸ Jean-François Bélières est agroéconomiste. Il est chercheur au Cirad, au sein de l'UMR Art-Dev.

▸ Thea Hilhorst est socio économiste à l'Institut Royal des Tropiques, au Pays Bas.

Au cours de ces vingt dernières années, le monde rural malien semble avoir profondément changé, avec la monétarisation de l'économie, les investissements publics dans l'éducation et la santé, et la mise en œuvre de la décentralisation. Qu'en est-il des systèmes de production des exploitations agricoles ? Ont-ils beaucoup évolué ?

Des exploitations agricoles familiales toujours plus petites, centrées sur les céréales. Le secteur agricole du Mali est constitué, dans sa base productive, presque exclusivement d'exploitations agricoles familiales. En 2004, le recensement général de l'agriculture (RGA) dénombrait environ 800 000 exploitations agricoles, pour une population concernée de près de 9 millions, soit 78 % de la population totale[1]. Les grandes entreprises agricoles de type capitaliste restent rares, même si les politiques menées depuis le début des années 2000 tendent à les promouvoir, notamment dans la zone irriguée de l'Office du Niger et autour de Bamako.

Les tailles des exploitations agricoles sont globalement faibles (en moyenne 4,7 ha ; soit 0,43 ha par personne), la surface moyenne cultivée par personne étant inférieure au Nord qu'au Sud du pays (de 0,5 ha/pers à Sikasso à 0,2 ha/pers au nord du pays). Les surfaces sont essentiellement cultivées en céréales (72 %).

Une économie de subsistance : 15 % des céréales sont mises en marché. Dans toutes les régions du pays, la stratégie des chefs d'exploitation en termes de production céréalière vise avant tout l'autosuffisance. Ainsi, seule une faible part de la production céréalière est commercialisée. L'étude RuralStruc note que moins de 15 % des céréales sont mises en marché, à l'exception du riz dans la zone de l'Office du Niger (57 %). Une part conséquente des exploitations agricoles ne commercialise aucune céréale : 45 % à Diéma, 85 % à Tominian, et même dans la zone Office du Niger, avec 25 % à Macina.

La recherche de l'autosuffisance céréalière n'empêche pas l'adoption d'innovations par les exploitants pour s'adapter aux conditions climatiques ou aux évolutions de marché. Les producteurs adoptent de plus en plus des variétés précoces et résistantes à la sécheresse. Si l'adoption de nouvelles variétés concernait auparavant surtout le coton et le maïs, elle s'étend aujourd'hui au niébé, mil et sorgho. Pour faire face à la crise cotonnière, et au-delà pour s'insérer dans les marchés et dégager des revenus monétaires, les producteurs se sont par ailleurs diversifiés vers des cultures facilement commercialisables (comme le niébé, riz, maïs et sésame).

La production céréalière est également en nette croissance. Les surfaces cultivées en céréales ont par exemple augmenté de 16 % entre 2006 et 2010 dans les cercles de Banamba, Dioila et Koulikoro, où des suivis ont été effectués dans des villages témoins. Cette augmentation de la superficie moyenne cultivée a été gagnée sur les jachères.

Un des freins majeurs au développement de la production céréalière (mil et sorgho) reste certainement la forte variabilité des prix. La forte variabilité interannuelle, liée essentiellement aux aléas climatiques, gomme le cycle saisonnier attendu, qui devrait permettre d'assurer la rémunération du stockage. Avec de telles variations les risques sont très élevés, ce qui explique en grande partie les faibles investissements sur ces filières céréalières et une organisation qui reste « traditionnelle », avec un faible niveau de création de valeur ajoutée.

Stagnation des rendements des principales cultures, le mil et le sorgho. Les rendements des principales cultures (mil et sorgho) ont très faiblement évolué au cours des 30 dernières années. Seuls les rendements du riz et dans une moindre mesure du maïs ont enregistré une progression sensible.

Cette absence de progression pour les deux cultures les plus pratiquées au Mali peut s'expliquer par le fait que peu d'innovations utiles aux producteurs aient été mises au point pour ces cultures, en dehors de nouvelles variétés résistantes à la sècheresse, qui jusqu'à ces dernières années se sont peu diffusées. En 2004, seulement 20 % des exploitations avaient accès aux semences améliorées, 45 % de la superficie cultivée ne bénéficiait d'aucune fertilisation et 80 % des exploitations n'avait pas accès au crédit.

Évolution des systèmes de culture de la zone cotonnière et impact sur la production céréalière.

Des céréales qui bénéficiaient du système coton. Dans la zone Sud du Mali, les systèmes de cultures sont divers. Les systèmes qui intègrent coton et céréales constituent le moteur de toutes les exploitations, avec plus de 80 % de l'assolement. La production en continu de riz (bas-fond ou pluvial) reste une culture marginale (0,5 ha par exploitation), mais participe à la diversification des cultures.

Parmi les systèmes de culture pratiqués, le système coton-maïs est de loin le plus intensifié du pays avec un recours important aux intrants. En dehors du coton, c'est la culture du maïs qui reçoit prioritairement l'engrais. Par ailleurs, l'engrais et la fumure organique ne sont pas systématiquement épandus de manière homogène sur toute la surface de la parcelle : les producteurs font souvent des apports localisés en fonction de la connaissance qu'ils ont de la fertilité de leur parcelle.

Les jachères se réduisent mais la fertilité des sols est entretenue. Sur le plan de l'utilisation agricole des terres, la durée

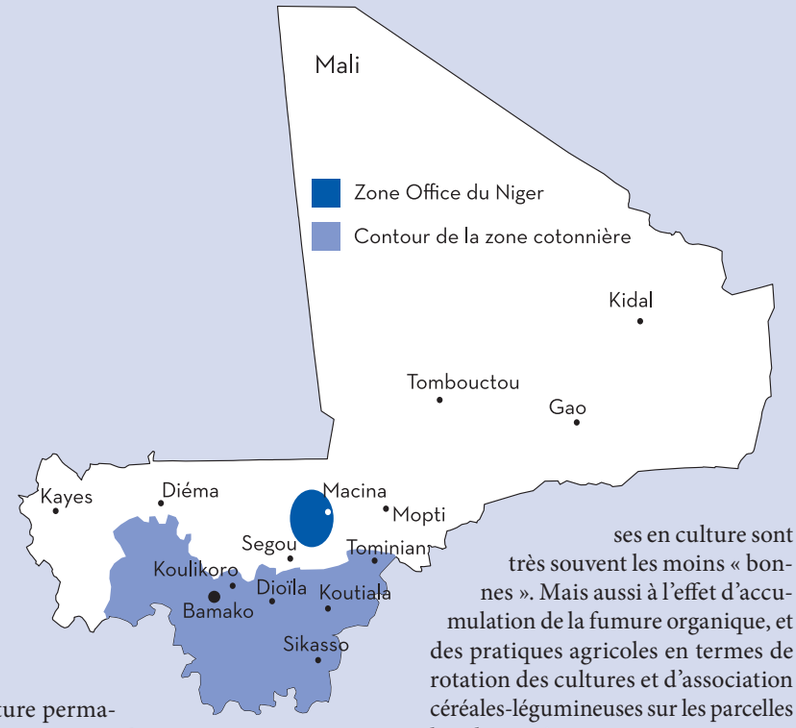
1. Une partie de la population urbaine pratique l'agriculture.

Produit brut agricole de quatre zones du Mali

Les enquêtes menées en 2007 dans le cadre du programme RuralStruc permettent d'avoir, pour 4 zones du Mali, la composition du produit brut moyen. Celle-ci ne reflète qu'en partie seulement l'assolement, car les productivités et les prix génèrent quelques écarts. Dans les 4 zones, les céréales représentent au moins 60 % du produit brut.

Pour la zone de Macina (dans l'Office du Niger), le produit brut agricole dépend presque exclusivement du riz (78 %) et de l'échalote (18 %). À Koutiala, en zone cotonnière, une part conséquente du produit brut est constituée avec le maïs (15 %) ; le coton occupe une place encore importante (27 %) même si les superficies cultivées ont baissé par rapport aux années précédentes ; le reste est constitué par le mil (22 %) et le sorgho (24 %). Le mil et le sorgho représentent une part importante du produit brut à Diéma (75 %) et à Tominian (60 %). Les légumineuses occupent une part importante dans les systèmes pluviaux (21 % à Tominian, 18 % à Diéma et 7 % à Koutiala). Le fonio constitue une part importante du produit brut à Tominian (12 %).

Les producteurs n'ont recours à des consommations intermédiaires que sur les cultures de riz, d'échalote et de coton. À ces cultures il faut ajouter le maïs en zone cotonnière, mais à un degré moindre. Pour les autres cultures, les intrants sont limités aux semences le plus souvent autoproduites, et quelques poignées d'engrais. Il faut y ajouter un peu de travail extérieur pour quelques exploitations. Les charges sont donc très faibles, mais les productivités, aussi avec des marges nettes qui varient de 47 000 FCFA/ha à 176 000 FCFA/ha, et de 52 000 FCFA à 161 000 FCFA par actif présent dans l'exploitation.



de la période de jachère a baissé, et cette pratique a même disparu dans certains agro-systèmes villageois. La disparition progressive de la jachère depuis une vingtaine d'années n'est pas liée à la rareté des terres, mais à la généralisation des pratiques du labour en traction animale, de production de fumure organique et de fertilisation, qui ont conduit les paysans à adopter la culture permanente pour valoriser les investissements de défrichage et de nettoyage des terres, et d'entretien de la fertilité. Ainsi l'âge moyen des champs a augmenté et on rencontre des parcelles cultivées depuis plus de 30 ans maintenant. Il se trouve que ces vieilles parcelles sont souvent les plus productives, comme le montrent les résultats d'une enquête faite par l'Institut d'économie rurale (IER) dans 3 villages de la région de Sikasso[2]. Ceci est lié à la production et l'utilisation de fumure organique (fumier et compost) qui s'est largement diffusée auprès des producteurs après des opérations de vulgarisation menées par la CMDT dans les années 80 et 90.

Quelque soit le mode d'occupation de l'espace, les meilleures marges à l'hectare sont obtenues sur les parcelles les plus anciennes. À Dentiola, village du vieux bassin, où la saturation de l'espace est plus poussée, les marges obtenues sur le coton et le maïs sur des parcelles de plus de 15 ans sont deux fois supérieures à celles obtenues sur les parcelles récemment mises en cultures. Les marges évoluent dans le même sens sur les parcelles de sorgho et de mil. Ces écarts sont liés au fait que les parcelles plus récemment mises en culture sont très souvent les moins « bonnes ». Mais aussi à l'effet d'accumulation de la fumure organique, et des pratiques agricoles en termes de rotation des cultures et d'association céréales-légumineuses sur les parcelles les plus anciennes.

Crise cotonnière et évolution des assolements. L'évolution des systèmes de cultures dans le Sud du Mali est liée en grande partie à la crise cotonnière qui, pour les producteurs[3], a débuté en 2005 avec une baisse du prix du coton graine de 24 %. La production en coton est passée de 620 000 tonnes en 2004/05 à moins de 200 000 tonnes en 2008/09. Les estimations pour 2010/11 sont de l'ordre de 300 000 tonnes.

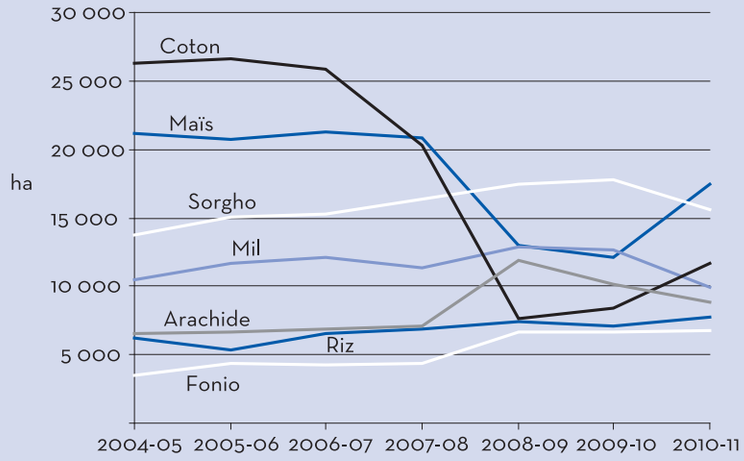
Les exploitations ont réagi avec un temps de retard à cette baisse des prix ; les plus fragiles ont arrêté le coton, alors que d'autres ont augmenté leur surface pour tenter de compenser la baisse du prix, mais en réduisant la quantité d'intrants monétaires (engrais, pesticides). Cette situation a conduit à une chute des rendements coton et maïs, rendant ces cultures encore moins rentables. L'exemple du cercle de Kolondièba (cf. graphique 1 page suivante) situé dans la région de Sikasso illustre l'évolution commune entre coton et maïs, déjà démontrée en zone cotonnière au Mali.

Au final, aucune culture n'a vraiment remplacé le coton, ce dernier ayant entrainé dans sa chute le maïs. Les producteurs ont fait évoluer leur assolement en augmentant les cultures de céréales sèches et d'arachide, sans qu'elles ne remplacent en totalité les superficies du couple coton-maïs. On note cependant dans certaine zones le développement de sésame, pois sucré et soja.

Morcellement des exploitations et intensification en zone Office du Niger. Depuis la période coloniale, la zone irriguée de l'Office du Niger ➲

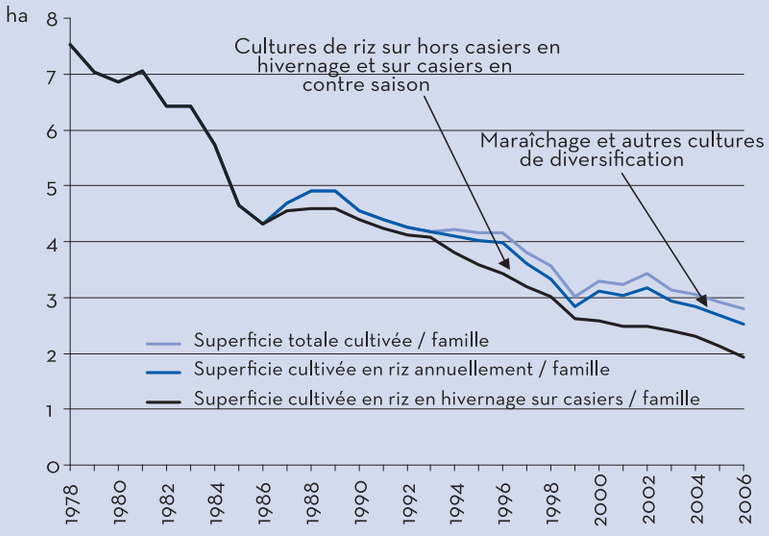
2. Enquête menée en 2010 dans le cadre d'un programme réalisé en collaboration avec le Cirad et intitulé « ATP Viabilité des systèmes productifs agricoles et alimentaires ». Résultats à paraître.

3. La chute des prix internationaux a été forte en 2004, mais la CMDT avec l'appui de l'État malien, et ceci malgré la pression des bailleurs de fonds internationaux, n'a pas baissé les prix aux producteurs en cours de campagne.



Source : À partir des données du Secteur agriculture de Kolondièba

Graphique 1 : Évolution des surfaces cultivées dans le cercle de Kolondièba de 2004-2011



Source : Élaboré par les auteurs à partir des bilans de campagne de l'Office du Niger

Graphique 2 : Évolution de la superficie moyenne cultivée par famille à l'Office du Niger

concentre les investissements publics agricoles dévolus à l'augmentation ou à la réhabilitation des superficies irriguées. L'évolution des productions dans cette zone est marquée par une réduction progressive des superficies cultivées par exploitation sous l'effet à la fois de l'augmentation de la population (croissance démographique et arrivée de migrants), mais aussi des politiques menées qui visaient à une réduction des superficies attribuées par famille pour « pousser » à l'intensification agricole (cf. graphique 2). Les exploitations ont ainsi intensifié le système en augmentant la production par unité de surface. Cette intensification se traduit à la fois par le développement de la double culture du riz (base de la sécurité alimentaire des familles) et par le développement des cultures maraichères, en particulier de l'échalote (pour la vente). Les pratiques de fertilisation sont cependant liées à la capacité financière des exploitations : les grandes exploitations se rapprochent des doses recommandées, alors que des doses plus faibles sont apportées par les plus petites exploitations et notamment par les producteurs qui n'ont pas de terre aménagée attribuée par l'Office du Niger et qui doivent louer la terre ou cultiver sur des terres hors casiers.

Conclusion : l'importance des investissements. Les filières céréales sèches font l'objet de peu d'investissements. Il devient urgent de mettre en place un environnement favorable aux exploitations agricoles familiales, afin qu'elles augmentent les productions vivrières à destination d'un marché domestique élargi à la sous région et avec des prix à la production suffisamment rémunérateurs. Les investissements dans l'aménagement foncier et dans les équipements permettraient de mieux maitriser l'eau et la fertilité du sol, pour assurer des améliorations durables de la productivité. Ces améliorations au niveau de la production doivent être accompagnées par le développement des filières (regroupement de l'offre, amélioration de la qualité, normes, transformations, innovations pour s'adapter à la demande) avec des incitations aux investissements privés et/ou collectifs, et des innovations technologiques pour fournir des produits capables de répondre aux besoins des consommateurs urbains. ■

Au Niger, le dispositif d'accès au crédit et de commercialisation groupée mis en place par la Fucopri

Créée en 2001, la Fédération des coopératives de producteurs de riz du Niger (Fucopri) fédère 9 unions regroupant 37 coopératives qui représentent 21 000 exploitations agricoles actives sur les périmètres irriguées de la vallée du fleuve Niger.

Depuis 2003, à chaque campagne, la fédération vend à l'État nigérien environ 20 % de sa production de paddy (entre 6 000 et 7 000 tonnes) à un prix garanti négocié, qui tient compte à la fois du marché et des coûts de production.

Cette commercialisation groupée à l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) permet aux producteurs de payer leur forfait redevance (eau, électricité, etc.) en nature, sous forme de paddy.

Depuis 2008, la Fucopri a intégré, à côté de ce mécanisme de commercialisation groupée, une composante « financement des intrants » pour ses coopératives répondant à des critères de bonne gestion. Une fois le contrat signé avec l'OPVN, et donc le montant de la commande fixé, la Fucopri signe un contrat de crédit auprès d'une banque, en début de campagne et pour une durée de 4 mois. Le contrat entre l'OPVN et la Fucopri sécurise le crédit bancaire. Les fonds permettent de livrer les coopératives en engrais (entre 3 000 et 4 000 tonnes par campagne). À la récolte, les coopératives remboursent le prêt en nature sous forme de paddy livré à l'OPVN. Sur les deux campagnes agricoles de 2010, plus de 80 % des besoins en engrais ont été couverts grâce à ce mécanisme. Le prix du sac d'engrais au producteur est réduit dans la mesure où la marge perçue par sac par la Fucopri est de seulement 1 000 FCFA (contre 5 000 FCFA chez les commerçants).

Source : *Dynamiques paysannes* n°25, SOS Faim, juillet 2011

La compétitivité du riz ouest africain face aux importations : vrais enjeux et fausses questions

Frédéric Lançon (frederic.lancon@cirad.fr)__

▸ Frédéric Lançon est économiste au Cirad. Il a été en poste dans différents centres de recherche régionaux en Asie du Sud Est et en Afrique de l'Ouest. Ses travaux portent sur la compétitivité des filières vivrières locales dans les pays du Sud.

Au delà de la querelle entre partisans de la protection des marchés et ceux de l'ouverture, on assiste à une pénétration structurelle des importations de riz en Afrique de l'Ouest, presque insensible aux changements de politiques et de contextes. Cette réalité impose de comprendre le comportement des consommateurs envers le riz importé.

Le marché rizicole ouest-africain a connu une forte croissance au cours des 50 dernières années, avec un taux de croissance de 5,1 % par an, alors que la moyenne mondiale était de 2,3 %.

Le riz constitue un aliment traditionnel pour les populations de l'arc côtier qui s'étend de la Casamance au Libéria, et où les consommations annuelles par habitant atteignent des niveaux comparables à ceux enregistrés en Asie (plus de 90 kg/hab/an en Guinée). Le riz est aussi une des composantes ancestrales des systèmes de cultures autour des fleuves (Niger en particulier).

Néanmoins, cette croissance exceptionnelle du marché rizicole repose pour une large part sur une modification des habitudes alimentaires, la consommation moyenne annuelle de riz par tête étant passée de 13 kg dans les années 60, à plus de 30 kg durant la dernière décennie. L'urbanisation est une des principales causes de cette transition alimentaire, le riz étant un produit bien adapté aux modes de vie des citadins ouest-africains : temps de préparation réduit et conservation plus facile que pour les autres céréales.

Cette forte croissance de la demande a été satisfaite pour une part croissante par les importations. La diffusion du riz dans les habitudes alimentaires va être confortée à partir des années 90 par des importations facilitées par la mise sur le marché mondial de façon régulière de surplus de riz de quelques pays asiatiques, combinée à des prix bas et à une libéralisation des marchés ouest-africains.

La constitution d'un marché rizicole de masse en Afrique de l'Ouest est donc indissociable d'un processus de globalisation et d'uniformisation des styles alimentaires (notamment l'association riz-poulet) que l'on retrouve dans de nombreux autres pays en voie de développement. Le poids des importations dans la satisfaction de la demande rizicole de la sous-région ne correspond pas à une dégradation d'une situation initiale où les importations se seraient graduellement substituées à la production locale, mais aux limites rencontrées par la riziculture locale pour répondre à la croissance accélérée de la demande.

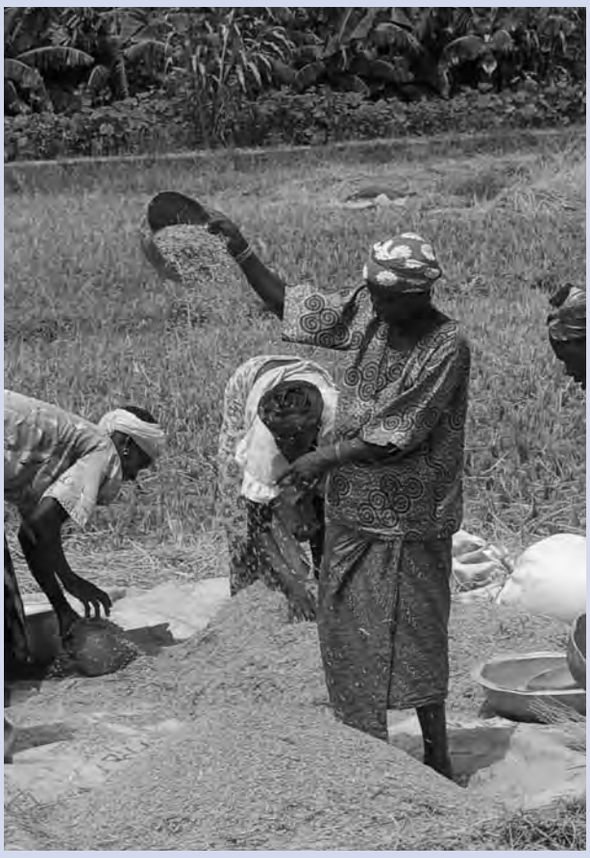
Les freins à l'intensification de la riziculture locale. Face à la forte croissance de la demande et au déficit commercial associé, le riz a été dès les années 70 une priorité des pouvoirs publics en termes de formulation des politiques agricoles et alimentaires. Ces politiques rizicoles ont été fortement inspirées par les « recettes » de la révolution verte asiatique, dont les premiers succès sont enregistrés dès les années 70, au moment où les jeunes États africains souhaitent renforcer leur indépendance alimentaire. Ces stratégies d'intensification reposent sur trois piliers : la création et la diffusion de variétés à rendement élevé, le développement de l'irrigation et la mise en place d'incitations au niveau des intrants (crédits, subventions) et du marché rizicole (prix rémunérateur). Même si des succès sont enregistrés de façon ponctuelle et localement, cette stratégie de développement rizicole en Afrique de l'Ouest aura des effets très limités au niveau global, comme en témoigne la stagnation des rendements. À l'opposé de ce que l'on observe ailleurs dans le monde, la croissance de la riziculture ouest-africaine repose surtout sur l'extension des superficies rizicoles.

L'échec relatif de ces politiques d'intensification a des causes multiples. D'une part l'environnement physique en Afrique de l'Ouest est très différent de la situation asiatique. Si l'irrigation est la technique de production la plus répandue en Asie, elle ne représente que 13 % des superficies rizicoles en 2006 en Afrique de l'Ouest[1]. Son développement à grande échelle dans le contexte ouest-africain, qui ne bénéficie pas des grandes plaines alluviales et des deltas asiatiques, demande davantage de ressources techniques et financières. La pression foncière moins forte dans le contexte ouest-africain ne favorise pas non plus la sensibilisation des producteurs à des techniques de production plus intensive en travail. Pourtant, l'essentiel de l'investissement public en termes de recherche et développement est concentré sur la riziculture irriguée.

Ces programmes d'intensification rizicole ont été également confrontés à des environnements politiques et économiques peu favorables. Au niveau national on a pu observer des incohérences dans les mesures publiques, certains États poursuivant à la fois des objectifs de développement de la riziculture nationale tout en facilitant l'accès des populations « politiquement sensibles » (fonctionnaires, urbains) au riz importé. Les pouvoirs publics étaient d'autant plus incités à maintenir ces objectifs contradictoires que la croissance de la demande était rapide et que les progrès en termes de développement de l'offre locale étaient inévitablement plus lents. Par ailleurs, la disponibilité en riz sur le marché mondial permettait d'assurer un approvisionnement régulier et ces importations assuraient des ressources fiscales parfois significatives.

Les contextes changent, les importations demeurent. La libéralisation ne va pas se traduire par une modification significative du poids respectif des importations et de la production locale dans la satisfaction de la demande locale. Les effets attendus de la dévaluation du Franc CFA en ➲

1. La riziculture ouest-africaine, au-delà des systèmes irrigués, englobe des systèmes de culture très divers : riz de mangrove, riz flottant, riz de décrue, riz de plaine, riz de coteau. En 2006, 79 % des superficies rizicoles en Afrique de l'Ouest dépendent de la pluie pour leur approvisionnement en eau.



© Patrick Delmas

Récolte de riz à Bama (Burkina Faso)

1994 en termes de renchérissement du prix des importations de riz, qui était censé stimuler la demande pour la production locale, vont être réduits par la concomitance de la diminution des droits de douane (12 % de la valeur CAF dans la zone UEMOA, un des plus bas du monde), des prix bas sur le marché international et une forte concurrence initiale entre les importateurs privés qui se substituent aux opérateurs publics.

Dès les années 2000, on constate une dégradation du taux de couverture de la demande par la production locale, la part des importations montant aux alentours de 50 %, contre environ 40 % dans les années 90. Cette vague d'importations va relancer l'intérêt des pouvoirs publics et de certains bailleurs de fonds pour la riziculture, alors qu'émergent de nouvelles variétés, les Nerica (*New Rice for Africa*). Cette période est également marquée par une reprise du débat sur la tarification douanière des importations de riz autour du tarif extérieur commun de la Cedeao, devant comprendre une cinquième bande tarifaire pour les produits sensibles comme le riz selon les producteurs.

La flambée des prix du riz sur le marché international à partir de 2008 et le maintien de prix internationaux supérieur à 400 USD/T va mettre au second plan le débat sur la question tarifaire et stimuler la mise en œuvre de plans de relance de la riziculture locale par les pouvoirs publics (fourniture de semences de qualité et d'intrants subventionnés). Ceux-ci ont eu des effets tangibles : la production de riz en Afrique de l'Ouest a enregistré une croissance extrêmement rapide ces dernières années, reposant sur un accroissement des rendements, à la différence des décennies précédentes.

On pourrait voir dans ces effets de court terme les prémices d'une révolution verte africaine, mais force est de constater que les flux d'importations ne se sont pas taris pour autant, même si leur part relative dans la consommation totale baisse vers des niveaux comparables à ceux des années 90 (autour de 45 %).

Le maintien des niveaux d'importations alors que la production locale connait une forte croissance s'explique par le développement soutenu de la demande en riz dans la sous-région. Dans un contexte de hausse des prix, cette croissance de la demande n'est pas illogique dans la mesure où l'ensemble des prix alimentaires augmentent durant la même période, et parce que les structures de consommation ne sont pas déterminées par le seul jeu des prix relatifs — entre riz local et riz importé, et avec les autres aliments de base — mais obéissent aussi à d'autres critères.

Au-delà de la compétitivité en termes de prix : la performance du marché local. L'histoire récente du développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest montre qu'en dépit des changements de stratégies de politiques ou des évolutions du contexte macro-économique national et international, il y a coexistence durable d'une production rizicole locale et d'importations. Celle-ci n'a été affectée qu'à la marge par les changements même assez radicaux de politique tarifaires ou de hausse des prix internationaux. Paradoxalement, les partisans d'une ouverture du marché ouest-africains et ceux qui, au contraire, plaident pour une élévation des droits de douanes font la même hypothèse, à savoir que les marchés alimentaires de la sous-région sont efficients et transmettent les incitations associées aux variations de prix, qui devraient induire un changement de comportement. Ces deux options présupposent une totale substituabilité entre le riz local et le riz importé.

Cette hypothèse ne se vérifie pas systématiquement : alors que des consommateurs guinéens expriment une forte préférence pour le riz local vendu habituellement plus cher que le riz importé, les consommateurs ghanéens ou nigérians, ayant peu de tradition culinaire en matière de riz, vont donner leur préférence au riz importé étuvé, même lorsque son prix est renchéri par l'application de taxe douanière. Les enquêtes sur les préférences des consommateurs ouest-africains montrent que même quand les propriétés organoleptiques du riz local sont reconnues, ils privilégient la qualité associée au système de transformation et de commercialisation. Ainsi, de nombreux consommateurs urbains privilégient le riz importé au riz local car le produit est plus homogène, plus propre, mieux conditionné et disponible de façon régulière. De plus, la capacité des distributeurs de riz importé à proposer des facilités de paiement à leurs clients, favorise aussi la consolidation des parts de marché du riz importé.

La concurrence entre riz local et riz importé en Afrique de l'Ouest n'est pas seulement biaisée par le jeu des aides directes ou indirectes dont bénéficient les filières d'exportations de riz d'origine asiatique. Elle est aussi faussée par les contraintes qui pèsent sur les modalités de transformation et de commercialisation du riz local : des techniques artisanales, sinon sommaires, pour l'étuvage et le décorticage, des moyens de conditionnement insuffisant et des capacités de financement limitées pour assurer une régularité des flux de riz local auprès des consommateurs urbains.

La capacité des filières locales à fournir un riz dont les attributs de marchés sont comparables à ceux des riz importés est un enjeu tout aussi important que le niveau des prix relatifs et la productivité des riziculteurs africains pour améliorer la compétitivité des riz ouest-africains. Une véritable stratégie de gestion de la qualité, au-delà des aspects techniques, reposera sur une meilleure coordination des acteurs (interprofession, contractualisation) et des incitations partagées en termes de rémunération (prime à la qualité). ■

L'Afrique de l'Ouest peut nourrir sa population en restaurant la fertilité de ses sols

Philippe Jouve (jouveph@wanadoo.fr)

ON POURRAIT LARGEMENT doubler la production céréalière de l'Afrique de l'Ouest si on donnait aux agriculteurs les moyens techniques et financiers d'utiliser des engrais chimiques et organiques. Les producteurs le savent. Les scientifiques le prouvent. On peine à comprendre pourquoi ce n'est pas la priorité numéro un des gouvernements.

▸ Philippe Jouve est agronome. Il a été chercheur au Cirad, puis directeur scientifique du Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc) et membre du Comité scientifique français de la désertification (CSFD). Il a notamment conduit des recherches sur l'amélioration des systèmes de culture en Afrique subsaharienne.

Si l'aide alimentaire est parfaitement justifiée en situation de famine, il n'en reste pas moins que seule l'amélioration de la production céréalière locale pourra permettre d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire des populations de régions comme l'Afrique de l'Ouest, dont l'alimentation dépend en grande partie de cette production.

Cette amélioration est-elle possible et peut-on envisager que cette région puisse diminuer sa dépendance en matière d'importation de céréales[1] ? Pour répondre à ces questions il nous parait utile de prendre en compte les spécificités régionales de la production céréalière.

Plus de la moitié de la production locale est constituée de mil et de sorgho, céréales cultivées en zone sèche dont la transformation conserve un caractère traditionnel et la commercialisation une dimension essentiellement régionale. Dès que les précipitations augmentent ou que l'irrigation est possible, elles cèdent la place au maïs et au riz, céréales préférées par les citadins. Les tentatives de développement de la culture du blé pour répondre à la montée en puissance de la consommation du pain dans les villes se sont soldées jusqu'ici par des échecs.

La fertilité des sols menacée. Sur le plan agro-écologique, la production céréalière de mil et de sorgho, notamment au Sahel, s'est développée historiquement sur les sols les plus légers de la région, constitués pour la plupart sur d'anciens ergs fossiles. C'est le cas dans le bassin arachidier du Sénégal ou le département de Maradi au Niger. Plusieurs raisons expliquent le choix de ces types de sol : ils réduisent la pénibilité du travail, simplifient la préparation des terres et permettent des semis précoces ; mais leur principal intérêt est leur bon comportement hydrique et leur adaptation à l'aridité de la région. En effet, leur texture sableuse limite l'évaporation directe, l'absence de ruissellement optimise l'absorption des pluies et leur profondeur permet de stocker la quasi-totalité des eaux de pluies. Le revers de la médaille, c'est que la fertilité de ces sols est très fugace. Après quelques années de culture, on observe une chute du taux de matière organique entraînant un effondrement de la fertilité des sols et du rendement des cultures qui passe en dessous de la barre des 5 quintaux par ha.

Quand la densité de population était faible, les agriculteurs pouvaient pratiquer des jachères de longue durée, qui permettaient de restaurer la fertilité du sol. Mais ce temps est révolu ; c'est ce qui explique la forte corrélation qui a pu être établie au cours des dernières décennies entre la diminution des surfaces cultivables, de la durée de la jachère et des rendements.

La nécessité de coupler fertilisation minérale et organique. Comment peut-on enrayer une telle évolution ? Il est clair que cela passe par une nouvelle gestion de la fertilité des sols. À la jachère longue peuvent être substitués d'autres moyens d'entretien de la fertilité comme l'association céréales-légumineuses, l'épandage de fumier ou de compost ainsi que l'introduction de l'arbre dans l'espace cultivé. Les paysans du Sahel connaissent ces moyens. Ce sont précisément ceux qu'ils combinent dans les champs proches de leur exploitation et dont la conduite peut être qualifiée, de ce fait, d'intensive, permettant des rendements de 10 à 20 quintaux par ha suivant les années. Si, sur leurs parcelles plus éloignées, ils n'appliquent pas les mêmes techniques et en particulier l'apport de fumier indispensable pour le maintien du taux de matière organique du sol, c'est qu'ils ne le peuvent pas faute de temps. Ainsi, sur une grande partie des terres, on assiste à une évolution régressive où la baisse des rendements entraîne une diminution des moyens permettant l'entretien de la fertilité des sols. Comment sortir de ce cercle vicieux ?

Tant que les rendements sont faibles (< 8 quintaux par ha) et même en situation plus favorable, la fumure organique, fumier ou compost, ne suffit pas à restaurer la fertilité des sols. Le recours aux engrais, en particulier phosphopotassique, s'avère alors nécessaire. L'apport de phosphate permet de corriger la carence, très générale, des sols en phosphore. De même l'apport d'azote, en interaction avec le phosphore, a un effet rapide et très positif sur l'augmentation de la biomasse produite et des rendements, comme l'ont montré de nombreux essais effectués par la FAO, l'Icrisat (Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides) et l'IFDC (Centre international de développement de la fertilisation). Ces résultats s'expliquent par le faible volant de fertilité des sols cultivés, du fait de la faiblesse de leur complexe argilo humique[2]. La fertilité s'effondre aussi vite qu'elle se régénère même avec des doses de fertilisants limitées (50 unités par Ha).

Ceci étant, on ne peut gérer la fertilité seulement par l'apport d'engrais minéraux du fait de l'acidification des sols qu'ils entraînent à long terme. Il est donc indispensable de recourir également aux autres moyens endogènes de gestion de cette fertilité, évoqués précédemment, et qui sont de toute façon à privilégier dans les exploitations familiales du fait du coût ➲

1. L'Afrique de l'Ouest importe chaque année de l'ordre de 13 millions de tonnes de céréales et produits céréaliers (période 2006-2007), soit environ 20 % de ses besoins.

2. Le complexe argilo humique du sol permet de fixer et de libérer les éléments minéraux indispensables à l'alimentation des plantes. Ce complexe est d'autant plus important que le sol est argileux et riche en matière organique.



© Patrick Delmas

des engrais.

En fait, c'est une combinaison des deux types de fertilisation qu'il faut adopter : la fertilisation minérale étant indispensable au redémarrage de la capacité productive des sols, la fertilisation organique s'y associant en proportion croissante au fur et à mesure de l'augmentation de la biomasse produite.

La fertilisation n'est pas la seule technique à améliorer pour accroitre la production céréalière, mais la restauration de la fertilité des sols constitue un préalable aux autres améliorations, culturales comme variétales.

Cette exigence d'un meilleur entretien de la fertilité des sols est également valable pour le maïs, cultivé en zone soudano sahélienne, même quand il bénéficie des arrières effets de la fertilisation du coton auquel il est souvent associé. Quant au riz irrigué, son développement dépend certes de bonnes pratiques agronomiques, mais se trouve très influencé par les politiques de prix et d'importation de céréales.

Il faut impérativement améliorer l'accès aux intrants, et donc aux crédits. Il nous parait important de prendre conscience que la restauration des capacités productives des terres cultivées en Afrique de l'Ouest permettrait sans grande difficulté de doubler les rendements en céréales[3]. Compte tenu des terres cultivables encore disponibles, cette augmentation de rendement représente un potentiel de production qui, s'il était mis en valeur, pourvoirait aux besoins alimentaires des populations actuelles et futures.

À la différence de l'Afrique du Nord structurellement déficitaire en céréales, l'Afrique de l'Ouest dispose d'un potentiel de production en partie méconnu et encore très sous exploité.

On a vu les conditions agronomiques qui permettraient de valoriser ce potentiel. Mais ce changement technique est dépendant d'un certain nombre d'autres conditions. Tout d'abord il faut abandonner l'idée que c'est l'ignorance des paysans qui explique la mauvaise conduite des cultures et la faiblesse des rendements céréaliers en Afrique de l'Ouest. Ceux-ci sont plutôt dus à la difficulté qu'ils ont à s'approvisionner en intrants, faute de crédit et de l'insuffisance des structures d'appui à l'agriculture, même si on assiste à une montée en puissance des organisations professionnelles palliant en partie le désengagement des pouvoirs publics.

Il faut aussi stabiliser les prix. D'une façon plus générale, la valorisation du potentiel céréalier de la région passe par une réduction des différents risques qui s'opposent à l'intensification de la production. Le risque climatique est particulièrement important pour des cultures pluviales comme le mil et le sorgho, avec la récurrence des périodes de sécheresse. La réduction de ce risque passe entre autres par le soutien aux actions de stockage individuel et collectif (banques céréalières villageoises notamment).

Le risque le plus contraignant est le risque économique, lorsqu'aucune régulation ne vient tamponner les fluctuations des prix. Bien rares sont les agricultures qui ont pu se développer sans un minimum de régulation des marchés et de protection des producteurs. Les contraintes particulières de la production de céréales en Afrique de l'Ouest rendent cette exigence encore plus nécessaire qu'ailleurs, même si sa mise en œuvre se heurte à la faiblesse des États.

En définitive, il est techniquement possible d'augmenter de façon notable la production de céréales en Afrique de l'Ouest. Cette région dispose de ce fait d'un potentiel de production lui permettant de nourrir sa population. Les appuis économiques et institutionnels pour atteindre cet objectif devraient être une priorité afin qu'à l'aide alimentaire récurrente puisse se substituer une capacité endogène de production qui renforce l'autonomie et la souveraineté alimentaire des pays de la région. ■

3. Les rendements céréaliers moyens sont faibles. Toutes céréales confondues, ils sont passés de 0,9 à 1,2 tonnes par hectare sur la période 1980-2008.

Accroitre durablement la production de céréales : un défi pour l'UGCPA-BM

Patrick Dugué (patrick.dugue@cirad.fr), Pierre Girard (pierre.girard@fondation-farm.org), Soumabéré Dioma (soumabere@yahoo.fr), Rosanne Chabot (rcdedougou@gmail.com)

Des OP développent des stratégies pour faire face à la baisse des rendements liée à la raréfaction des jachères. À l'UGCPA-BM, celles-ci passent notamment par la mise en place d'un service d'approvisionnement en engrais minéraux mais aussi, dans un souci de fertilisation durable, par une politique d'incitation à l'utilisation de la fumure organique.

▸ Patrick Dugué est agronome au Cirad, à Montpellier (France).

▸ Pierre Girard est chef de projets vivriers, à la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (Farm) à Paris (France).

▸ Soumabéré Dioma est secrétaire exécutif de l'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun (UGCPA/BM), à Dédougou (Burkina Faso).

▸ Rosanne Chabot est agronome, à Ingénieurs sans Frontières, au Canada.

La région de la boucle du Mouhoun, à l'Ouest du Burkina Faso, connaît depuis les années 1980 une augmentation continue de sa production céréalière. Cette hausse peut s'expliquer par une pluviométrie relativement abondante dans cette région, des terres disponibles, l'accroissement du nombre d'actifs agricoles lié entre autres aux migrations, ainsi que par l'accès des agriculteurs à la culture attelée et aux engrais dans le cadre de la filiere cotonnière. Comme dans la majeure partie de la zone soudano-sahélienne, cette augmentation de production est essentiellement due à un accroissement des surfaces, plutôt qu'à une augmentation des rendements céréaliers.

L'UGCPA-BM et la commercialisation groupée des céréales. Au début des années 90, les agriculteurs de cette région, pour la plupart producteurs de coton, font le constat d'une mauvaise valorisation économique de leurs surplus céréaliers, surtout de maïs. Pour faire face aux besoins de leur famille (santé, scolarisation) et aux paiements de la main d'œuvre agricole pour la récolte du coton, la majorité des agriculteurs ont besoin de liquidités entre septembre et décembre. Pour cela ils vendent chaque année une partie du surplus de céréales dès la récolte et donc à un prix peu rémunérateur. Si la production de céréales est abondante, le prix d'achat à la récolte est particulièrement bas ; inversement, si elle est faible, les prix sont plus élevés, mais les agriculteurs ont peu de surplus à commercialiser.

Face à cela, des groupements de producteurs se constituent à partir de 1993 pour améliorer les conditions de commercialisation des céréales et donnent naissance à l'Union des groupements pour la commercialisation en commun des produits agricoles de la Boucle du Mouhoun (UGCPA-BM).

Le besoin d'augmenter les rendements en céréales. À partir du début des années 2000, l'accès aux engrais minéraux devient plus difficile du fait de l'augmentation de leurs prix et de l'arrêt de la production de coton par une partie des agriculteurs de cette région, les groupements cotonniers restant les principaux pourvoyeurs d'engrais. Du fait de l'accroissement de la population rurale, les possibilités de pratiquer la jachère ont fortement diminué. Les agriculteurs doivent donc faire face à la baisse continue de la fertilité des sols cultivés. Pour sauvegarder son activité de commercialisation de céréales, l'UGCPA-BM a besoin d'aider ses membres à maintenir un niveau de production, et donc de rendement acceptable. Dans ce contexte, elle décide de monter un service d'approvisionnement en engrais à crédit pour le maïs et le sorgho en 2008. Deux études, réalisées en partenariat avec les responsables de l'UGCPA-BM et son équipe technique et portant sur la durabilité des systèmes de production, sont réalisées en 2009 afin d'accompagner la mise en place de ce nouveau service. Il s'agissait de caractériser les usages des engrais minéraux ainsi que des autres pratiques de gestion de la fertilité des sols.

La prépondérance des céréales dans l'assolement moyen des membres. Avec la réduction de la surface en coton[1], la part des céréales (maïs, sorgho, mil) dans l'assolement moyen des membres de l'UGCPA-BM dépassait, en 2009, 50 % de la surface cultivée. La part des légumineuses n'a pas progressé et se maintient en dessous des 10 %, bien que l'arachide, le niébé et le soja aient un effet positif sur la fertilité du sol et l'alimentation du bétail. Il faut noter la progression rapide de la culture du sésame (20 à 30 % de l'assolement). La prépondérance des cultures céréalières qui conforte les objectifs de l'Union, entraine toutefois des problèmes agronomiques comme ➲

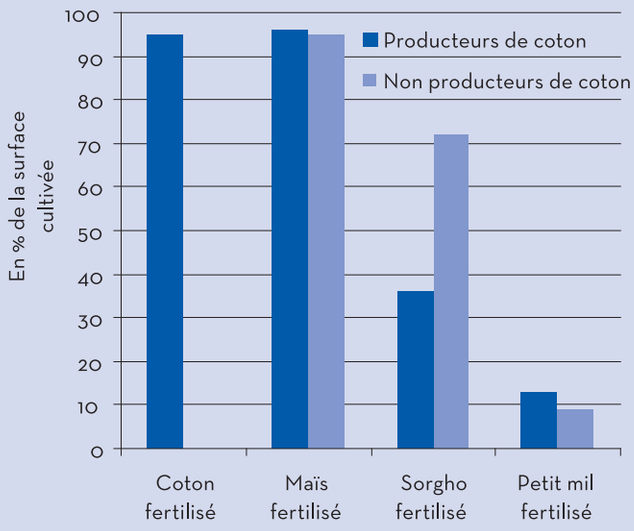
1. Avec les prix actuels du coton sur le marché international, la part du coton dans l'assolement régional va certainement augmenter à partir de 2011.

L'UGCPA-BM en bref

L'Union compte aujourd'hui près de 1500 membres, dont environ 800 producteurs de céréales et de niébé, et 700 productrices de bissap biologique et de niébé. Elle collecte et commercialise environ 2 000 tonnes de céréales par an (sorgho, maïs, mil) sur les marchés locaux et 40 tonnes de bissap destiné à l'exportation. Son chiffre d'affaire est d'environ 650 000 000 FCFA.

Depuis sa création, elle a mis en place plusieurs services pour ses membres :

– la collecte et la commercialisation en commun des excédents céréaliers des membres ;
– des crédits en espèces, au début et au cours de la campagne, pour les besoins de l'exploitation et de la famille, dont les montants sont fonction de l'engagement des membres à livrer une quantité de céréales à l'Union ;
– l'approvisionnement de ses membres en engrais minéraux à crédit, dont les montants sont fonction de l'engagement des membres à livrer une quantité de céréales à l'Union ;
– la production de semences certifiées de maïs et de sorgho vendues aux membres de l'Union ou à divers clients ;
– un dispositif de conseil à l'exploitation agricole.



la prolifération du principal parasite de ces cultures, le striga.

Une intensification des cultures du maïs et du sorgho. En 2009, la quasi-totalité de la surface en maïs des membres de l'Union reçoit de l'engrais minéral à la dose moyenne de 120 Kg/ha de NPK + 50 Kg/ha d'urée, ce qui correspond à ce qui est apporté au cotonnier dans cette région. En moyenne, le sorgho reçoit une dose plus faible (70 Kg/ha de NPK + 60 Kg/ha d'urée). Les membres de l'Union qui ne cultivent plus de coton fertilisent une part plus importante de la sole de sorgho, comparés aux agriculteurs membres produisant encore du coton (respectivement 72 % et 36 %) (cf. graphe). Ceci correspond à un début d'intensification de la culture de sorgho, qui a été facilité par l'approvisionnement en engrais à crédit mis en place par l'UGCPA-BM à partir de 2008.

Des apports de fumure animale encore insuffisants. Les apports de fumure animale concernaient en 2009 seulement 7 % de la surface cultivée (de 2 % à 9 % selon les zones enquêtées) avec une dose moyenne de 4,5 t/ha, assez proche de la recommandation de 5 t/ha émanant de la recherche agronomique burkinabè. Mais le maintien du statut organique du sol et donc de sa fertilité à moyen terme dans le cas d'une culture continue sans jachère, implique d'apporter cette dose de 5 t/ha de fumure organique (matière sèche) sur 50 % de la surface cultivée tous les ans. L'écart entre les pratiques paysannes et cet optimal agronomique est donc très élevé. Dans le cas de l'échantillon d'études, 60 % des exploitations pourraient accroître leur production de fumure organique au regard du nombre de ruminants qu'ils possèdent. Mais cela peut nécessiter une révision de la gestion du troupeau et en particulier de renoncer à confier les bovins en saison sèche à un éleveur. Le rapprochement du troupeau bovin des espaces cultivés facilite la valorisation de la fumure organique en développant différentes techniques (parcage dans les champs, fumier, compost). Mais cela peut impliquer, pour des effectifs importants de bovins, de mobiliser un actif familial à plein temps ou d'embaucher un berger permanent.

Importance de la fertilisation minérale du coton et des céréales des membres de l'Union

Prise de conscience de l'importance de la fumure animale et mise en place d'incitations. À partir de ces constats partagés avec les responsables et membres, l'UGCPA-BM commence à élaborer un plan d'action agro-environnemental, concentré essentiellement sur les moyens d'augmenter la production de fumure organique en valorisant mieux le bétail et les matériaux disponibles (résidus de culture, ordures ménagéres). Dans le cadre du Conseil à l'exploitation familiale (CEF), les conseillers endogènes[2] se sont rendus chez des agriculteurs maliens qui fabriquent des quantités importantes de fumure organique pour s'inspirer de leurs techniques. Des films vidéos réalisés au cours de cette visite vont servir de support de formation à l'ensemble des membres de l'UGPCA-BM. À l'avenir le CEF pourrait insérer un module sur la gestion des matières organiques mettant en relation le troupeau, sa localisation, sa conduite et les besoins des parcelles en fumure. La subvention partielle du matériel de transport et du petit outillage est également en cours d'expérimentation. Les critères de choix des bénéficiaires ont été définis par les responsables de l'Union et visent les membres ayant un déficit d'équipement mais livrant réguliérement des céréales à l'Union.

La mise en place de mesures incitatives internes à l'Union pour développer les pratiques favorisant l'entretien de la fertilité des sols a aussi été discutée. Par exemple, l'UGCPA-BM pourrait vendre l'engrais pour les céréales à un prix plus bas aux producteurs mettant en œuvre certaines pratiques définies en accord avec les membres : production de fumier, légumineuse associée à une céréale, plantation ou régénération assistée d'arbres comme *Faidherbia albida*, etc. Cette subvention serait financée par la vente de l'engrais à un prix légèrement plus élevé aux agriculteurs ne faisant pas évoluer leurs techniques de gestion de la fertilité de leurs terres. Ce type de mécanismes incitatifs ne peut être mis en place sans une forte adhésion des responsables et du plus grand nombre des adhérents à l'Union. Il implique aussi d'organiser des mécanismes de contrôle qui peuvent être gérés localement au niveau des groupements de base. Les responsables de l'UGCPA-BM se sont appropriés les enjeux de la durabilité des systèmes de production et l'intègrent à leur vision. À l'heure actuelle, l'UGCPA-BM finalise un document de politique agro-environnementale, accompagné d'une stratégie de mise en œuvre qui doit être diffusée auprès de l'ensemble des membres afin qu'ils soient sensibilisés sur ces enjeux.

L'expérience en cours de l'UGCPA-BM permet de voir que même si les agriculteurs sont en premier lieu demandeurs d'engrais minéraux pour augmenter la production céréalière, ils prennent en compte progressivement les techniques d'entretien de la fertilité de leur sol. Les agriculteurs de cette région ont d'abord développé une stratégie d'intensification des céréales basée sur une utilisation accrue des intrants « classiques » : l'engrais minéral, les herbicides[3] et les variétés améliorées. Cependant, pour assurer une augmentation durable de la production, ils sont également conscients qu'il leur faut travailler sur la gestion organique de leurs sols. Ceci contraste avec l'engouement de certains programmes de développement pour le modèle de la révolution verte basé uniquement sur les intrants « classiques ». De plus, cette expérience montre qu'une OP peut s'approprier les enjeux de durabilité de la production céréalière si cela est utile à ses membres et cohérent avec les services économiques qu'elle développe. ■

2. Paysans membres de l'UGCPA-BM assurant les formations et le suivi du conseil en relation avec le conseiller principal qui est un technicien salarié.

3. Dans certaines zones de la Boucle du Mouhoun, les agriculteurs traitent jusqu'à 65 % de leurs surfaces avec des herbicides.

Un point de vue sur les enjeux du secteur céréalier en Afrique de l'Ouest

Entretien avec Mamoudou Hassane (mhassane64@yahoo.fr)

Dans cet entretien, Mamoudou Hassane apporte un point de vue sur les enjeux liés à la production céréalière en Afrique de l'Ouest, et en particulier au Niger. Contraintes à l'accroissement de la production, appuis nécessaires pour une intensification durable, crédit et recherche agricole sont autant de sujets évoqués.



▸ Mamoudou Hassane est l'ancien secrétaire exécutif de la fédération paysanne Mooriben, au Niger.

▸ Retrouvez la version longue de cette interview en ligne sur www.inter-reseaux.org

Grain de Sel : *Comment promouvoir une intensification durable des systèmes de production céréaliers ?*
Mamoudou Hassane : Il faut jouer sur un certain nombre de paramètres pour intensifier les systèmes céréaliers. Pour accroître les rendements, le producteur doit accéder à des intrants de qualité, comme des variétés à cycle court et des engrais, ainsi qu'aux connaissances et à l'information.

Par ailleurs, on doit veiller à mettre à l'abri les paysans des besoins alimentaires en période de soudure, qui les contraignent à s'endetter. Aujourd'hui, une grande proportion de la population rurale nigérienne dépend du marché pour son approvisionnement en céréales durant la période de soudure lorsque les prix des céréales sont élevés. Il est nécessaire de développer des systèmes de sécurisation des ménages, des filets sociaux de sécurité, pour éviter que les familles ne tombent dans la détresse pendant la période de soudure.

Il faut enfin développer les pratiques agricoles durables pour maintenir la fertilité des terres : taillage, compostage, utilisation de la fumure organique, etc.

GDS : *Quelles interventions publiques préconisez-vous dans le secteur céréalier au Niger ?*
MH : La subvention reste nécessaire et indispensable. Cependant, il ne faut pas qu'elle soit considérée comme une finalité, mais plutôt comme une étape dans un processus d'accompagnement des exploitations familiales.

Face à la grande fluctuation des prix des intrants au Niger, la Centrale d'approvisionnement en intrants et en matériel agricole (Caima) pourrait par exemple gérer un stock tampon. Au Niger, notre besoin en engrais tourne autour de 30-40 000 tonnes par an. Cette centrale pourrait gérer un stock de 2 000 à 5 000 tonnes pour prévenir les ruptures en engrais qui se traduisent par des pics de prix. Elle jouerait un rôle tampon, sans pour autant empêcher le secteur privé de développer leurs affaires dans ce domaine là. Je pense que le rôle de l'approvisionnement en semences et en intrants est un élément hautement stratégique, que l'on ne peut pas laisser seulement aux mains du marché.

Un autre élément important, au-delà de la subvention, est toute l'articulation que l'on doit faire entre les dispositifs publics et les dispositifs mis en place par les OP. Il faut mettre en avant les complémentarités et les synergies entre les dispositifs publics et les initiatives des OP.

GDS : *Quel diagnostic portez-vous sur le crédit agricole ?*
MH : Nous avons plusieurs difficultés avec le crédit agricole au Niger. D'abord le faible taux de pénétration des systèmes de financement du crédit. Jusqu'à récemment, il n'y avait pas de banque agricole au Niger et l'unique moyen d'accéder au crédit reste les IMF. Or le taux de pénétration des IMF est inférieur à 8 % dans le pays. Comment peut-on financer l'agriculture, avec un outil auquel n'ont accès que moins de 10 % des paysans ?

Aujourd'hui, les financements accordés au secteur de l'agriculture sont insignifiants : moins de 20 % des portefeuilles des IMF sont destinés à l'agriculture. Et en particulier dans les filières céréalières, qui sont considérées comme des filières à haut risque. On préfère prêter à des commerçants et des fonctionnaires, des gens plus « solvables ».

Par ailleurs le coût du crédit est très élevé, et les produits ne sont pas adaptés. Avec 15 % d'intérêts tous les 6 mois, on ne peut financer que des activités dans le court terme. Rien dans le long terme… Pour permettre aux paysans d'accéder à des charrettes, des charrues, des motopompes, il faudrait qu'on accepte de les financer au minimum sur le moyen terme (3 ou 4 campagnes).

Enfin, beaucoup d'IMF ont fait faillite au Niger. La gestion des IMF n'est pas optimale. Au point que les paysans ne leur font même plus confiance...

GDS : *Quel diagnostic portez-vous sur la recherche agricole dans le domaine céréalier ?*
MH : Dans le contexte actuel de crises alimentaires et de changement climatique, la recherche nigérienne s'intéresse maintenant aux céréales. Elle a mis au point des variétés améliorées intéressantes, par exemple une variété de sorgho qui a des rendements de 2 t/ha, et une variété de mil qui peut aller jusqu'à 1200-1500 kg/ha, alors que le rendement actuel du mil ordinaire tourne autour de 400 kg/ha.

Mais la recherche se heurte à deux problèmes. D'abord, ces variétés coûtent cher : de 100 000 à 200 000 FCFA le sac, tandis que les semences des variétés ordinaires coûtent 10 à 15 000 FCFA le sac. Quel paysan nigérien peut se payer aujourd'hui ces semences améliorées ? Par ailleurs, même si des résultats intéressants de la recherche existent, les paysans ne peuvent pas y accéder. Car la vulgarisation ne fonctionne pas : les résultats restent dans les tiroirs des chercheurs. Combien de paysans connaissent aujourd'hui les variétés améliorées ? Nous avons besoin d'une véritable stratégie de vulgarisation, et surtout de multiplication des semences améliorées pour les rendre accessible, à des prix plus abordables.

Imaginons que je sème du mil hâtif amélioré dans mon champ, alors que mes voisins cultivent du mil ordinaire. Quand après 60 jours les premiers épis de mon mil sortent, c'est sur mon champ que les oiseaux s'abattent, car les champs environnants sont encore sans épis. Et je perds ma production. Par ailleurs, avec le vent, le pollen du mil local voisin va se marier avec mon mil amélioré : à partir de la première année, j'ai donc déjà perdu ma variété amélioré. Voilà le genre de problème concret que vivent les paysans. ■

Tentatives de relance des politiques de production céréalière en Afrique de l'Ouest

Sébastien Subsol (s.subsol@agrhymet.ne), Maty Ba Diao (m.badiao@agrhymet.ne)

LA CRISE DE 2008 a provoqué un réel sursaut des États ouest africains en matière de politique agricole. De nombreux programmes de relance de la production vivrière ont été mis en place et ont obtenu des résultats en termes de production. Cependant, des questions se posent encore sur la durabilité de ces soutiens.

▸ Sébastien Subsol est assistant technique auprès du Centre régional Agrhymet du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss).

▸ Maty Ba Diao est experte en sécurité alimentaire et l'actuelle chef du département « information et recherches » du Centre régional Agrhymet.

Depuis 2008, année de « vie chère », on assiste en Afrique de l'Ouest à une relance des appuis des États à la production céréalière. En effet, dans un contexte de hausse des prix des céréales sur le marché international qui s'est répercutée sur les prix des céréales ouest africaines, divers États ont décidé des subventions en faveur de l'agriculture vivrière, avec un focus particulier sur le riz. Dans une moindre mesure, le maïs, l'arachide, le mil et le sorgho en ont également profité. On citera en particulier la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) du Sénégal, l'Initiative Riz du Mali, le Plan d'urgence pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (PUASA) du Bénin, les plans de relance du riz et autres vivriers de la Côte d'Ivoire. D'autres États ont fait des efforts renouvelés : le Togo, le Niger, le Tchad, la Mauritanie, le Burkina Faso.

La relance de la riziculture irriguée locale était au cœur de ces plans, en raison de l'importance de cette céréale dans l'alimentation des populations, des potentialités d'accroissement de sa production et de son poids dans les importations nationales. Au Sénégal par exemple, sur 55 000 tonnes d'engrais subventionné en 2010, 20 000 tonnes ont concerné le riz. Au Bénin, ce sont 11 000 ha de bas fonds qui ont été aménagés pour la riziculture lors de la première année du PUASA.

Au départ, ces plans ont été définis dans l'urgence, n'ont pas été réfléchis sur le long terme et n'ont donc pas pris en compte l'ensemble des maillons des filières céréalières. En 2008/2009, ils étaient focalisés sur la production, avec des appuis à la fourniture d'engrais (subventions et crédits remboursables en nature), de semences (subvention), de pesticides (subvention), de matériels agricoles (dotation aux coopératives). À partir de 2009/2010, les autres maillons (conseil agricole, production de semences, transformation, commercialisation) ont été mieux considérés. En 2011, ces plans de relance continuent et les États entendent faire des efforts dans la durée malgré les coûts budgétaires induits.

Le tableau ci-dessous donne quelques chiffres concernant ces plans de relance de la production céréalière.

Quelles ont été les impacts de ces plans jusqu'ici ? L'impact sur la production céréalière, notamment rizicole, est notable, en particulier au Mali, au Sénégal, et au Burkina Faso. Des polémiques existent sur les chiffres réels de production additionnelle, car les mesures de relance sont intervenues au cours d'une période où la région a connu deux très bonnes années sur le plan climatique (2008 et 2010), et les intrants (semences et engrais) ont parfois été mis à disposition tardivement. Cependant, la tendance des prix nous indique assez clairement que la production céréalière est soutenue. Au Mali, les prix du riz local, autour de 300 FCFA le kilo entre 2009 et 2011, pèsent sur ceux du riz importé, qui s'ajustent. C'est donc le riz local malien qui impose petit à petit son prix

Pays	Volume d'engrais subventionné	Volume de semences améliorées subventionné	Aménagements	Matériels	Conseil formation	Coût global
Sénégal (Goana) 2008	Objectif de 50 800 t dont 15 000 t pour le riz					
Sénégal (Goana) 2011	30 000 t (sur un objectif de 56 000 t) dont 18 000 t pour le riz	56 000 tonnes d'arachide 7 800 t de riz et maïs	11 000 ha de périmètres hydro-agricoles	Diffusion de motopompes, semoirs, unités de transformation multi-fonctionnelles	800 producteurs formés en restaurations des sols	28 Mds CFA
Bénin 2008	2 000 t (riz et maïs)	Pour 5 000 ha de riz et 14 000 ha de maïs	11 200 ha de bas fonds	Crédits pour l'acquisition de décortiqueuses à riz et égreneuses à maïs		6,25 Mds CFA
Bénin 2011	8 400 t (riz et maïs)	7 100 t (riz et maïs)				
Mali 2011	192 000 t	62 000 ha en NERICA	12 500 ha de nouveaux périmètres		Recrutement de 100 conseillers agricoles	62 Mds CFA

Source : rapports CILSS/ PREGEC

Sénégal	2007	2008	2009	2010
Production de riz (t)	193 000	408 000	502 000	604 000
Production de céréales (t)	772 000	1 739 000	1 868 000	1 767 000
Kg engrais / ha (sur céréales)		25	12	24
Bénin				
Production de riz (t)	73 000	99 000	150 000	140 000
Production de céréales (t)	1 158 000	1 297 000	1 508 000	1 528 000
Burkina Faso				
Production de riz (t)	69 000	195 000	213 000	232 000
Production de céréales (t)	3 088 000	4 358 000	3 626 000	4 522 000

Source : rapports nationaux et calculs Cilss

directeur, car il est présent toute l'année et « fait masse » sur le marché. Au Sénégal, le maintien du prix d'achat du riz local décortiqué au producteur dans la fourchette de 250-300 FCFA le kilo stimule les producteurs de la Vallée, qui confirment des hausses de production. Plus généralement, on constate le passage de paliers de prix dans les principaux bassins rizicoles. Le riz paddy, qui était acheté à environ 100 FCFA le kilo avant 2008, a atteint un peu partout le plancher de 150 FCFA le kilo, grâce à l'inflation importée qui a permis durant deux ou trois campagnes un relèvement du prix au producteur, dans les pays où le riz importé continue d'imposer un prix directeur. Ce facteur, couplé à une bonne pluviométrie en 2008 et 2010, a certainement joué sur la hausse de la production vivrière régionale, en parallèle de la fourniture d'intrants subventionnés.

Un autre impact est à noter. L'appui à assez grande échelle en matière de fourniture d'engrais subventionnés a permis à plusieurs pays de remonter le taux d'engrais utilisé à l'hectare, et de se rapprocher de l'objectif de la Cedeao qui est de 25 kg/ha sur les cultures vivrières. Le tableau ci-dessus montre les impacts, directs et indirects, en termes de hausse de la production et de quantité de fertilisant à l'hectare, obtenus durant ces dernières campagnes agricoles, pour un panel de pays.

Ce tableau montre que la production dépend encore fortement de la pluviométrie (faibles productions céréalières au Sénégal en 2007, au Burkina en 2009). Mais il permet également de suivre la progression de la production de riz, qui a largement profité des nouveaux programmes de diffusion d'intrants subventionnés, notamment d'engrais.

Par ailleurs, les plans de soutien à la production ont permis la relance des investissements dans deux secteurs : la recherche et les aménagements agricoles (périmètres irrigués et restaurations des sols). En matière de recherche-développement, le Sénégal et le Mali ont intensifié les tests sur le riz NERICA (*New rice for Africa*, variétés conjuguant les hauts rendements de variétés asiatiques et la robustesse de variétés africaines). Le Sénégal a développé des sites en « système de riziculture intensive » (SRI) ensemble de techniques qui permettent d'économiser de l'eau et des intrants.

Sur le plan des aménagements, on a assisté à une relance de l'aménagement des bas fonds (au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Burkina) et à la mise en production de nouveaux périmètres irrigués (au Mali, au Tchad, au Sénégal). La restauration des terres est également concernée avec la recapitalisation des sols en phosphore dans certaines parties du Sénégal et des aménagements antiérosifs supplémentaires au Niger.

Enfin, les États tentent de réinvestir dans le conseil agricole : recrutement de nouvelles promotions d'agents vulgarisateurs au Mali, lancement annoncé de centres de formation agricole au Niger.

Malgré les résultats indéniables atteints, plusieurs challenges demeurent. Ces plans définis dans l'urgence gagneraient à être mis en cohérence avec les différentes politiques nationales et régionales de développement agricole, de financement de l'agriculture, de transformation et de commercialisation des produits. Une meilleure implication des organisations de producteurs, de leurs faîtières nationales et régionales, reste à construire. Le manque de concertation sur le prix d'achat par l'État d'une partie des surplus céréaliers a parfois provoqué des frictions avec les OP. La qualité des intrants, le réseau de distribution et le ciblage des bénéficiaires devraient être améliorés, même si au Sénégal par exemple, l'agriculture familiale a bénéficié de 85 % des intrants distribués. Le retard dans la mise en place des intrants est décrié dans tous les pays. Il faudra également trouver des fonds sur la durée. Le financement à venir des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) conçus sous l'impulsion de la Cedeao pourra apporter des solutions.

Les résultats atteints restent donc fragiles. On constate déjà par exemple une baisse des prix d'achat au producteur pour le riz dans plusieurs bassins de production, en raison notamment de problèmes d'organisation des filières.

Quelques pistes peuvent être explorées pour consolider les efforts. Une meilleure répartition des engrais tout d'abord. Ils sont prioritairement ciblés sur les zones irriguées. Or, de petites doses d'engrais couplées à des techniques de restauration des sols peuvent aboutir à des résultats conséquents en céréaliculture pluviale. Dans le même ordre d'idée, on constate que l'essentiel des investissements en matière d'aménagement des terres a concerné les zones irriguées. Un effort plus conséquent en restauration des sols pour l'agriculture pluviale devra également être fait. Enfin, une vraie politique de soutien aux prix pourrait être envisagée, à l'instar de ce que le Niger a tenté pour le niébé en proposant un prix d'achat incitatif pour les stocks publics. En ce qui concerne les céréales, notamment le riz, c'est plutôt l'inverse qui a été constaté, certains États tentant de racheter la production au dessous du prix du marché pour récupérer partiellement la subvention.

D'autre part, on peut envisager en fonction des zones la mise en place d'un véritable crédit agricole, quitte à subventionner le taux d'intérêt. En effet, la mise en place massive d'intrants subventionnés tous les ans sera budgétivore. Un crédit adossé à la production, encadré par les OP, pourrait être tenté, à l'instar de ce qui est fait dans les filières cotonnières. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Bénin dans le cadre du PUASA où les engrais étaient remboursés en nature. ■

Les instruments de politique de l'Ecowap relatifs aux filières céréalières

Dans le cadre du plan régional d'investissement agricole pour la période 2010-2015, la Cedeao a adopté un ensemble d'instruments qui concernent directement les filières céréalières. Il s'agit notamment :

a. Des mesures de nature réglementaire :
- La normalisation de la qualité des intrants (engrais, produits phytosanitaires) ;
- L'adaptation du régime commercial extérieur : cet aspect comprend l'adoption définitive d'un Tarif extérieur commun (TEC) commun aux 15 pays, la re-catégorisation au sein des cinq bandes du TEC des produits céréaliers, la classification dans la catégorie 0 des intrants, la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde aux frontières ;
- La suppression effective des entraves internes au commerce régional et l'harmonisation de la fiscalité interne sur les produits céréaliers (TVA notamment).

b. Des mesures incitatives ciblant l'intensification de la production dans les exploitations familiales. Ces mesures comprennent :
- Un programme régional de cofinancement des subventions aux engrais, qui vise à encourager les États à appuyer la promotion des intrants, via des programmes de distribution de coupons, impliquant les OP, les distributeurs et le secteur bancaire, y compris les IMF, dans sa gestion ;
- Un programme de cofinancement de l'équipement ciblé lui aussi sur les exploitations familiales, construit à l'identique du précédent ;
- La reconnaissance du métier de distributeur d'intrants et l'accréditation de ces derniers de sorte qu'ils puissent s'impliquer dans les programmes de coupons intrants et coupons équipements ;
- La mise en place de fonds de garantie destinés à inciter les banques à financer le secteur agricole, et la bonification des taux d'intérêts.

c. L'incitation au stockage en vue d'une meilleure régulation du marché et d'une amélioration de la valorisation des productions agricoles : stockage de proximité, stockage d'interventions publiques ou dans le cadre des interprofessions, stockage régional via l'accréditation d'entreposeurs régionaux, capable de promouvoir avec le secteur bancaire des opérations de warrantage à plus grande échelle. Ces incitations comportent :
- L'aide à l'investissement dans les équipements et les infrastructures de stockage ;
- La mise en place de fonds de garantie pour inciter les banques à développer du crédit de commercialisation auprès des OP ;
- La bonification des taux d'intérêts.

d. L'appui au développement des interprofessions nationales et la promotion des cadres de concertation entre ces interprofessions à l'échelle régionale.

D'autres mesures concernent l'adaptation au changement climatique avec notamment l'appui à la recherche sur les impacts et les techniques agricoles permettant de s'adapter à l'évolution du climat, la diffusion des innovations, etc.

Dès 2011, ces instruments devraient commencer à être mis en œuvre. La Commission de la Cedeao consacre 150 millions de dollars sur ses fonds propres pour le cofinancement du programme régional pour les cinq prochaines années.

Sources : R. Blein et B.G. Soulé

Entretien avec Malick Sow* (Fapal) sur la relance des politiques céréalières au Sénégal

Grain de sel : *En 2008, année de « vie chère », les pays d'Afrique de l'Ouest ont relancé leurs appuis à la production céréalière. Quelle place ont eu les organisations de producteurs (OP) dans la définition et la mise en œuvre de ces plans de relance au Sénégal ?*

Malick Sow : Au Sénégal, les autorités ont lancé la Grande offensive pour la nourriture et l'abondance (Goana) en 2008. L'idée en soi n'était pas mauvaise. Mais le principal problème, c'est que l'État souhaitait s'appuyer sur de « nouveaux acteurs » (des fonctionnaires, des grands investisseurs) pour mettre en œuvre ce plan. En gros, il voulait mener la Goana sans les producteurs agricoles. Les producteurs et leur organisation (le CNCR) n'ont été ni consultés, ni associés à la conception et la mise en place de la Goana. Pire, devant la résistance des producteurs, l'État a ensuite favorisé l'émergence d'autres plateformes de producteurs et la création d'un nouveau syndicat agricole (le Japandoo) pour déstabiliser et supplanter le CNCR.

GDS : *Que pensez-vous du contenu de la Goana ?*

MS : La Goana est très orientée sur la production de riz et de maïs, qui ne concerne pas toutes les zones du Sénégal et qu'une minorité de producteurs. Ce sont par ailleurs des cultures principalement tournées vers la vente, bien qu'une partie soit autoconsommée. Nous aurions préféré que l'État cible des spéculations qui épousent la diversité des zones agro-écologiques de notre pays. Comme le sorgho et le mil, qui sont cultivés par trois quarts des producteurs sénégalais.

GDS : *Les chiffres officiels montrent un appui conséquent de l'État, notamment à travers des subventions aux engrais. Quelle est la réalité sur le terrain ?*

MS : Je ne suis pas un « technicien de chiffres », mais à partir de mon vécu, je peux affirmer que cette subvention a plus profité aux intermédiaires qu'aux producteurs. Nous n'avons pas du tout ressenti les retombées de cette subvention sur le terrain. Les producteurs n'ont souvent pas les moyens de payer comptant leurs engrais, même subventionnés ; les intermédiaires ont acheté les engrais subventionnés et les ont revendus aux producteurs, parfois au double du prix. Même les autorités ont reconnu que cette subvention a été détournée.

GDS : *Les chiffres officiels révèlent un impact positif de ce plan sur la production céréalière, avec des augmentations importantes de la production. Qu'en pensez-vous ?*

MS : Je prends les chiffres officiels avec des pincettes. Les autorités ont leurs chiffres ; nous, producteurs, avons les nôtres. Les chiffres annoncés sont loin de la réalité. Ils ont été préparés dans des bureaux. Certes, il y a eu une augmentation de la production, mais de là à dire que nous sommes désormais autosuffisants en riz…

GDS : *Quelles sont vos propositions pour augmenter durablement la production céréalière ?*

MS : Il faut avant tout que l'État ouvre des négociations sérieuses avec les OP, notamment le CNCR. Nous attendons la mise en œuvre de la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale élaborée depuis 2004, qui prend en compte l'ensemble des problématiques, de la production à la commercialisation en passant par le financement rural. Les producteurs sont aujourd'hui confrontés à de sérieux problèmes d'insécurité foncière : l'État doit aller vers une réforme foncière qui sécurise les exploitations familiales. Mais j'insiste : l'État doit accepter de remettre le CNCR à la table des négociations.

* Malick Sow est le secrétaire général de la Fédération des associations paysannes de Louga (Fapal) au Sénégal.

Les marchés céréaliers en Afrique de l'Ouest : un paysage en recomposition

Bio Goura Soulé (soule_goura@yahoo.fr)

LES ÉCHANGES DE PRODUITS CÉRÉALIERS sont importants en Afrique de l'Ouest, même s'il est difficile d'appréhender leur ampleur. Aux flux structurels qui connectent les bassins traditionnels de production à ceux de consommation, se greffent des flux d'opportunité induits par les disparités de politiques commerciales des États.

▸ Bio Goura Soulé est chargé de programme au Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (Lares) au Bénin. Il s'investit dans l'analyse des politiques agricoles et des échanges régionaux en Afrique de l'Ouest et du Centre.

BIEN QUE ne représentant qu'environ 30 % du volume des productions vivrières ouest africaines, les céréales constituent un élément essentiel d'intégration des marchés et de garantie de la sécurité alimentaire régionale. Entre 30 et 40 % de la production domestique est commercialisée. À ces flux de produits domestiques pour l'essentiel composés du mil, du sorgho et du maïs, s'ajoute une importante quantité de riz importé du marché international (sous forme de transit et de réexportation), les transactions de riz local restant très faibles. Ces circuits mettent en relation d'une part les bassins de production et ceux de consommation, et d'autre part les ports d'approvisionnement et les pays de l'hinterland.

Un marché céréalier en pleine mutation. Le marché céréalier ouest africain a connu au cours des 30 dernières années une mutation sensible, au niveau de sa structure et de son fonctionnement. Sous l'effet de facteurs multiples, on assiste à une recomposition de la structure de l'offre, avec la percée de plus en plus importante du riz et du maïs. Ces deux céréales représentent désormais plus du tiers de l'offre régionale des céréales. Longtemps considérées comme des produits autoconsommés, une partie importante des céréales passe désormais par le marché. Outre la demande urbaine croissante, une bonne partie des producteurs ruraux a recours au marché pour son approvisionnement en céréales, notamment dans les régions sahéliennes. Les producteurs de céréales qui dégagent des excédents commercialisables restent toutefois peu nombreux (environ 20 % selon certaines estimations).

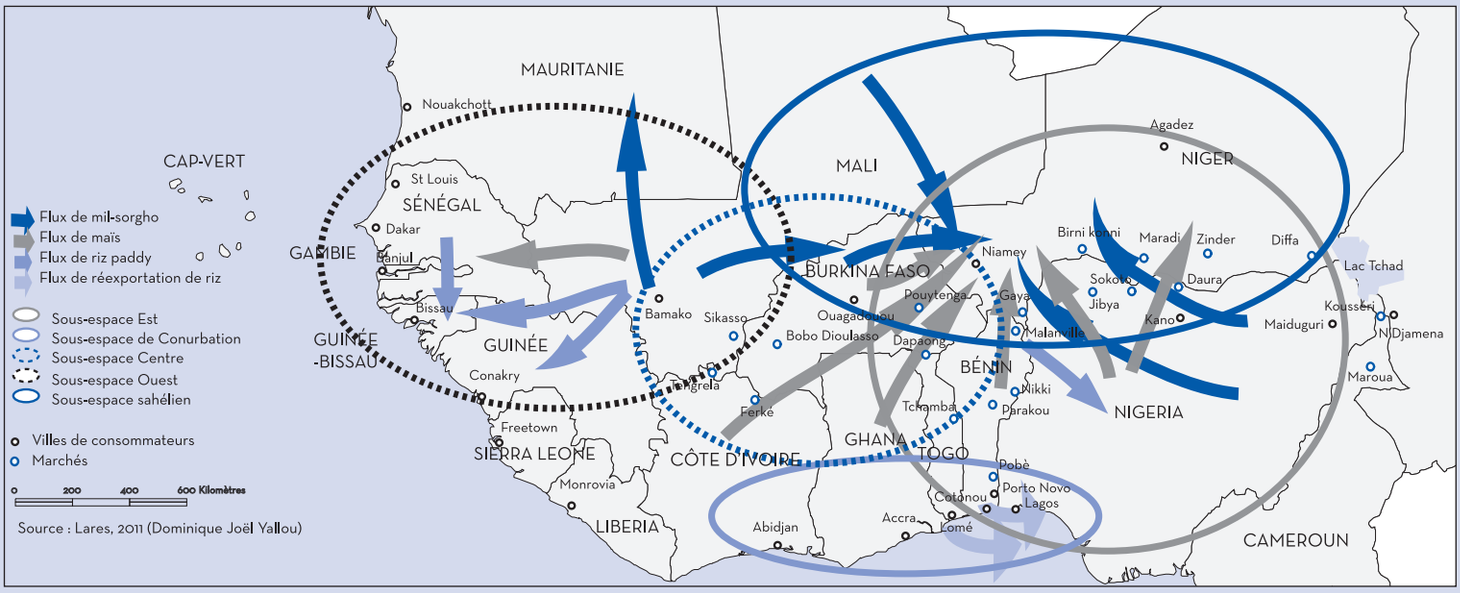
La diversification des sources d'approvisionnement (local, régional et international) et le jeu des acteurs régionaux déterminent plusieurs ensembles commerciaux, correspondant globalement à des espaces de transactions où prédominent des flux spécifiques de céréales. On distingue trois sous espaces majeurs de transactions de céréales, sous lesquels se greffent deux autres, de moindre ampleur.

Des flux qui dessinent de nouveaux ensembles commerciaux. Les flux de céréales correspondent à la fois au degré d'organisation des réseaux marchands, au mode de transactions en vigueur (commerce de proximité transfrontalière ou sur de longues distances) et à la nature des céréales qui y circulent. On distingue d'Ouest en Est :

– Le sous espace « Ouest », dans lequel le Mali et la Gambie jouent un rôle majeur pour l'approvisionnement des autres pays : Sénégal, Mauritanie et dans une moindre mesure Guinée. Mis à part les transits des produits importés (farine de blé et riz), les flux des produits céréaliers portent principalement sur le mil et le sorgho, pour lesquels le Mali demeure le premier fournisseur régional. Les travaux de l'Observation des marchés agricoles du Mali signalent des flux qui portent sur des milliers de tonnes par an en direction principalement de la Mauritanie et du Sénégal. À ces flux quasi structurels se greffent le riz local de la Guinée et du Mali en direction de la Sierra Léone et du Libéria et la contrebande du riz importé, de la Gambie vers le Sénégal principalement.
– Dans le sous espace « Centre », qui englobe le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo, le Burkina Faso et l'Ouest du Niger, les flux de maïs et de riz importé dominent les transactions. Le riz importé entre par les ports d'Abidjan et de Tema, et dans une moindre mesure de ceux de Takoradi (Ghana), avant d'être acheminé en transit sur le Mali, le Burkina Faso et accessoirement le Niger. Le maïs produit dans la zone transfrontalière formée par le triangle Korhogo-Sikasso-Bobo Dioulasso alimente les industries (brasseries et aliments du bétail) de la côte et prend également le chemin du Sahel burkinabé, malien et nigérien pour compléter l'offre locale disponible.
– Dans la partie « Est » de la région (Nord du Nigeria, Nord du Bénin, Niger), le rôle du Nigeria est central. Premier producteur régional de céréales, le Nigeria exporte plus de 500 000 tonnes de mil, sorgho et maïs en année normale, vers le Niger et le Tchad et accessoirement le Nord du Cameroun. Dans ces transactions, le marché de Kano (Dawanu) joue un rôle majeur. Sur ces flux gérés par les marchés nigérians et qui sont de loin les plus importants de la région, se greffent ceux du maïs, provenant du Bénin, du Togo et du Ghana, à destination du Niger, où cette céréale, en année de crise alimentaire, supplée aux céréales sèches locales, mil et sorgho.

À ces trois principaux flux qui assurent une connexion des bassins de production aux zones de consommation de la région, se greffent deux autres flux :

– Ainsi il se dessine des flux purement sahéliens portant en grande partie sur le mil, le sorgho et le maïs, qui impliquent quatre pays : le Nord du Nigeria, le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Les flux partant du Nigeria vers le Niger sont quasi structurels. Ils connaissent certaines années des inversions, marquées par des incursions des opérateurs nigérians sur les marchés nigériens pour acheter du mil ou du sorgho, au cours des années de mauvaise récolte au Nord Nigeria. À ces flux s'ajoutent ceux connectant les marchés du Mali à ceux du Burkina Faso d'une part et du Burkina Faso au Niger d'autre part. Ces transactions qui visent souvent à alimenter le renouvellement des stocks des divers offices publics peuvent représenter des volumes importants certaines années.
– Enfin dans la partie méridionale prédominent des flux de contrebande du riz importé du marché interna- ➲



tional. Pudiquement baptisées flux de réexportation, ces transactions qui se fondent sur les disparités de niveau de protection des marchés nationaux, portent sur des volumes conséquents. Depuis la seconde moitié des années 2000, le volume des réexportations de riz du Bénin vers le Nigeria portent sur plus de 500 000 tonnes par an. À cela il faut ajouter quelques 100 à 150 000 tonnes que le Niger convoie chaque année de façon informelle vers le Nigeria. Ces flux pourraient, dans un proche avenir, se prolonger jusqu'au Tchad. En effet ce pays se crée des ouvertures à l'Ouest avec la construction d'une route en direction du Niger, en réaction aux nombreuses tracasseries rencontrées au Cameroun.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années, tant au niveau institutionnel et réglementaire, qu'en matière d'organisation des acteurs, les transactions de céréales sont encore loin de bénéficier de l'intégration du marché des produits agricoles. Il subsiste de nombreuses entraves au commerce intra-régional. Ces entraves (interdiction conjoncturelle d'exportation des céréales, multiplication des points de contrôle routier) renchérissent les coûts de transactions. Il est par exemple plus facile pour un opérateur économique sénégalais d'importer du maïs de l'Argentine que du Nigeria.

Les tendances lourdes du marché céréalier régional. Trois phénomènes majeurs impriment une nouvelle tendance lourde au marché céréalier régional. Ils sont susceptibles à terme de contribuer de façon significative à l'amélioration de sa performance : diminution de la fluctuation des prix, réduction des coûts de transaction, meilleure circulation dans l'espace communautaire régional des céréales et produits céréaliers domestiques.

Des progrès dans la transformation. Le premier phénomène porte sur l'apparition de nouvelles chaines de valeur, principalement autour des filières riz et maïs. On distingue aujourd'hui plusieurs segments de demande du riz et surtout du maïs, résultant des progrès réalisés sur le front de la transformation et de la normalisation des produits. La multiplication des petites et moyennes unités de transformation contribue à améliorer le fonctionnement du marché, marqué par un recul des produits tout venant. Dans maints pays de la région, cette tendance contribue à modifier les habitudes alimentaires des populations jadis tournées vers les céréales d'origine étrangère. Au Mali et en Guinée par exemple, le riz local est de plus en plus prisé par les consommateurs. Cette situation contribue à révolutionner le mode de distribution de cette céréale dans des emballages adaptés au besoin des clients.

Apparitions de nouveaux acteurs. Le second phénomène concerne les changements du cadre institutionnel, notamment au point de vue de l'organisation des acteurs. Si les commerçants traditionnels demeurent les principaux vecteurs des transactions des céréales, on voit apparaitre de nouveaux réseaux sous l'impulsion des organisations régionales et des ONG. En effet si les importations de riz restent l'apanage d'une poignée d'opérateurs par pays, les transactions des produits locaux sont de plus en plus assurées par de nouveaux acteurs : les coopératives de producteurs à travers les opérations de warrantage et de vente groupée. La crise alimentaire de 2008 et les projets mis en œuvre dans plusieurs pays pour juguler ses effets, notamment les « Food Facility » de l'Union européenne, ont contribué à renforcer la présence de cette catégorie d'acteurs sur le marché céréalier. Il est cependant difficile de prédire la pérennité de cette tendance soutenue par des projets.

Arrivée des NTIC. Enfin la montée en flèche des nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment la téléphonie mobile, permet de promouvoir de nouvelles bourses de produits céréaliers. Elle a surtout favorisé la dynamisation des transactions gérées par des acteurs émergeants, notamment ceux regroupés au sein du Réseau des opérateurs du secteur agro-alimentaire régional. Dans de nombreux pays fonctionnent actuellement des systèmes d'information très souples, qui connectent les opérateurs à des serveurs développés par les offices de commercialisation et des projets visant à promouvoir l'accès au marché pour les petits producteurs. Les producteurs reçoivent des alertes par SMS, des prix des produits pratiqués sur les principaux produits. Ces informations donnent des indications sur le niveau de l'offre dans certains cas.

Cette tendance est appelée à s'amplifier au cours des années à venir sous le double effet de la sophistication de la demande des consommateurs, et de la forte urbanisation de la région. Mais le marché régional des céréales devra surmonter un obstacle majeur, celui de l'incohérence des politiques agricoles et commerciales de la région. Les débats autour du Tarif extérieur commun (TEC) à propos du riz ne présagent pas d'une issue heureuse à court terme. ■

Qui approvisionnera l'Afrique de l'Ouest en riz importé ?

Patricio Mendez del Villar (patricio.mendez@cirad.fr), Jean-Martin Bauer (jean-martin.bauer@wfp.org)

***Une demande** en riz qui explose en Afrique de l'Ouest, une offre locale qui progresse plus lentement : à ce rythme, l'autosuffisance en riz n'est pas pour demain. Dans ce contexte, la région se doit de mettre en place une stratégie de diversification des approvisionnements, chemin qu'elle prend déjà en important de plus en plus de riz d'Amérique Latine.*

▸ Patricio Mendez del Villar est chercheur au Cirad, spécialisé dans l'analyse des marchés internationaux du riz et éditeur de la note de conjoncture OSIRIZ.

▸ Jean-Martin Bauer est spécialiste des marchés pour le bureau régional du Programme alimentaire mondial (PAM) en Afrique de l'Ouest.

▸ Références : Cirad, Cilss, FAO, FEWS, Pam (2011). *Crise rizicole, évolution des marchés et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.* http://www.wfp.org/content/afrique-de-l-ouest-crise-rizicole-evolution-des-marches-et-securite-alimentaire-avril-2011
Sarmento Barata (2011). The little giant. Rice today, July-September 2011. USDA. http://gain.fas.usda.gov/Recent GAIN Publications/Grain and Feed Annual_Brasilia_Brazil_3-16-2011.pdf

L'Afrique de l'Ouest représente actuellement un pôle majeur d'importation pour le riz. Malgré les progrès réalisés dans l'accroissement de la production, par extension des surfaces et intensification des systèmes de culture, la zone ouest africaine n'est autosuffisante en riz qu'à hauteur de 60 %. Pratiquement inexistante au moment des indépendances, l'importation annuelle atteint plus de 5 millions de tonnes de riz blanchi. Le premier importateur de la région, le Nigeria, importe à lui seul chaque année quelques 2 millions de tonnes de riz. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (900 000 tonnes) et du Sénégal (700 000 tonnes). Actuellement, l'importation assure l'essentiel des disponibilités en riz des pays côtiers (Sénégal, Ghana, Libéria, Bénin). Seul le Mali, pays sahélien enclavé, couvre lui-même 90 % de ses besoins en riz.

Dépendance des marchés internationaux. Les importations ouest africaines de riz, équivalentes à 17 % des échanges internationaux en 2010, ont explosé au cours des années 1990, en raison de la libéralisation des filières agro-alimentaires. La région importait quelques 2 millions de tonnes par an dans les années 90, et elle a franchi, pour la première fois en 2001, la barre des 5 millions de tonnes. La croissance des importations régionales est essentiellement le fait du Nigeria, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire ; dans ces grands pays importateurs, les volumes importés ont doublé lors de la décennie 1995-2005.

La tendance à l'augmentation des importations rizicoles ouest africaines devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies, sous l'effet d'une expansion continue de la consommation et des contraintes à la progression de la production locale.

La consommation de riz est en effet destinée à poursuivre son augmentation sous le triple effet de l'accroissement démographique, de l'urbanisation croissante et de l'augmentation de la consommation par personne. Au Nigeria par exemple, le géant de la région, on ne consomme actuellement « que » 20 kg de riz par personne et par an. Or, la convergence inévitable de la consommation nigériane vers la moyenne régionale de 32 kg va constituer à terme un facteur important d'expansion de la demande. D'autre part, ces dernières décennies, la production régionale — souvent entravée par des contraintes au niveau de la transformation et de la commercialisation — progresse moins vite que la consommation. Même après les appuis conséquents concédés par les pouvoirs publics à la filière locale depuis la crise de 2008, la production du riz n'a augmenté que de 5,4 % par an dans la région — un taux équivalent à celui de la croissance de la consommation. Ces dynamiques permettent de conclure que la région continuera à faire face à une dépendance chronique vis-à-vis du marché international en riz.

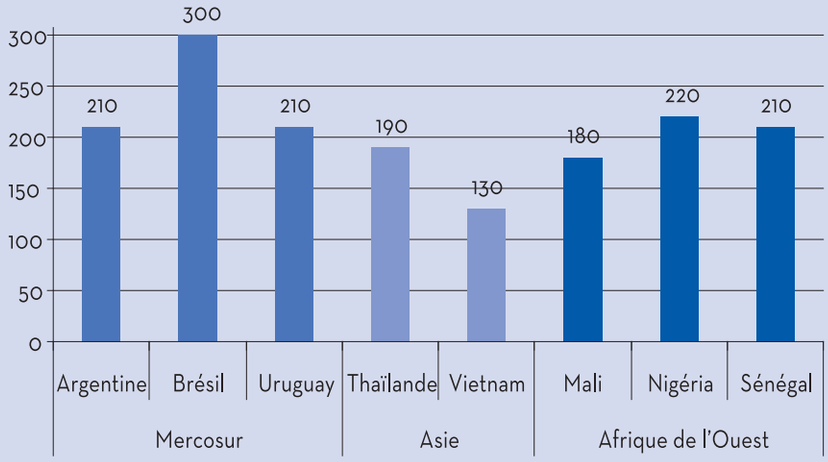
Une diversification des approvisionnements. Le marché d'importation du riz en Afrique de l'Ouest représente aussi un enjeu financier de taille : la valeur cumulée des importations rizicoles représentait en 2009 près de 2 milliards de dollars. Si les pays asiatiques ont historiquement été les premiers fournisseurs de la région, on constate depuis 2008 une diversification des approvisionnements. On voit en particulier sur les marchés africains des riz en provenance d'Amérique du Sud (Uruguay et Brésil). On peut alors s'interroger sur les perspectives futures des riz sud-américains dans les marchés ouest africains.

Les limitations volontaires des exportations par les pays asiatiques en 2008 ont amené les pays ouest africains à diversifier leurs approvisionnements. En 2007, 60 % des importations de riz provenaient de Thaïlande. Or, depuis 2008, la prédominance de la Thaïlande a diminué au profit du Vietnam, dont la part de marché est passée de 14 % en 2007 à 25 % en 2010. Les gouvernements ouest africains ont également cherché à diversifier la nature de leurs contrats d'importations en entamant des négociations directes, au niveau politique, avec des pays dotés de surplus en riz, tels que l'Inde et la Chine.

Si le Sud Est asiatique fournit encore près des trois-quarts des importations ouest africaines, on constate aussi l'apparition de nouvelles sources d'approvisionnement. En Gambie, par exemple, une forte proportion des disponibilités en riz est d'origine brésilienne. À Banjul, le riz brisé du Brésil se vend à un prix comparable à celui du riz pakistanais ou vietnamien, mieux connu du consommateur (cf. graphe). La stratégie semble être de le vendre en sacs conditionnés de 25 kg, plutôt que de 50 kg, afin de différencier le produit et de lui créer une niche de marché.

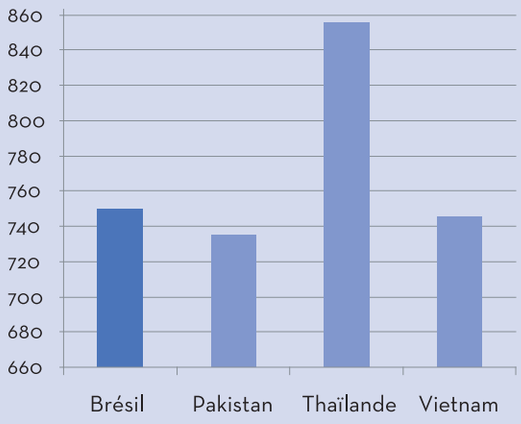
Une montée en puissance du Mercosur ? Les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Uruguay et Paraguay) pourraient être amenés à jouer un rôle croissant dans l'approvisionnement en riz de l'Afrique de l'Ouest. Ils disposent de potentialités en terres et en eau permettant d'en faire une zone largement excédentaire en riz. Ce bloc régional a récemment augmenté sa part dans les échanges internationaux et se positionne comme une source de riz de qualité à des prix compétitifs. Des experts estiment qu'en 2011, le bloc pourrait exporter quelques 2,3 millions de tonnes vers l'Amérique du Sud, l'Amérique Centrale, l'Europe, le Moyen Orient et l'Afrique.

Selon USDA, le Brésil a produit quelques 13 millions de tonnes de riz blanchi en 2010/2011, quantité qui dépasse, d'au moins 1 à 1,5 millions, les besoins de consommation du pays. Au Brésil, les riziers du sud du pays (Santa Catarina et Rio Grande do Sul) sont, depuis 2009, à la recherche de nouveaux débouchés. Une ➲



Coûts de production du paddy (dollars E.U. par tonne, 2009)

Source : OSIRIZ



Prix du riz 100 % brisé à Banjul, juin-juillet 2011 (Dalasi par sac de 50 kg)

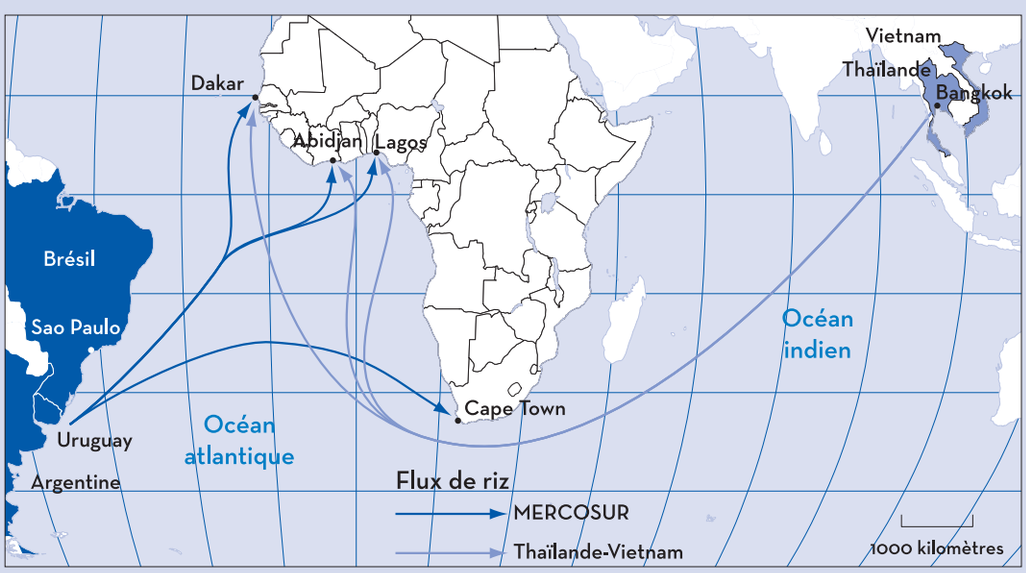
Source : Ministère du Commerce

quarantaine de riziers du Sud Brésil ont conjugué leurs efforts pour trouver des marchés d'exportation. C'est ainsi que le riz étuvé brésilien, réputé de bonne qualité, concurrence désormais directement la Thaïlande sur le marché africain. En juillet 2011, le Brésil a par exemple réalisé sa première exportation de riz vers l'Afrique du Sud, et envisage d'envoyer 40 containers par mois, équivalent toutefois à un volume relativement modeste de 1 200 tonnes par mois.

Compte tenu des potentialités du Brésil et de sa capacité à augmenter significativement sa production alors que par ailleurs la demande nationale est plutôt stable, voire à terme en diminution, les enjeux sont énormes pour trouver de nouveaux débouchés. En 2011, les producteurs brésiliens ont fait face à des prix jugés si bas que l'on prévoit pour la campagne 2011/2012 une possible diminution des superficies emblavées en riz au profit de cultures comme le soja et le maïs. Pour faire face à des phénomènes d'excédents de production, l'association des riziculteurs du Rio Grande do Sul souhaite aussi que le riz soit utilisé pour l'alimentation animale ou la production de biocarburant. Un autre lobby brésilien, l'IRGA (Institut Riograndense do Arroz), recommande de porter le volume de l'assistance humanitaire brésilienne en riz de 100 000 à 500 000 tonnes. On le voit, les exportations brésiliennes sont la manifestation d'une volonté politique répondant au besoin de soutenir les prix au Brésil, face aussi à un lobby de riziculteurs très puissants dans le Sud du pays, l'une des régions clés en termes d'électorat pour le parti au pouvoir (Parti des Travailleurs).

Mais, si l'avantage compétitif du Brésil repose avant tout sur des subventions et sur une politique volontariste, l'avenir appartient sans doute à l'Uruguay et à l'Argentine, pays plus compétitifs que le Brésil sur le terrain de la production. Effectivement, USDA estime que le coût de production d'un hectare de riz s'élève à 2 200 dollars américains au Sud du Brésil, nettement plus qu'en Uruguay (1 600 dollars américains) ou en Argentine (1 300 dollars américains). Le coût de production d'une tonne de paddy au Brésil, estimé à 300 dollars américains, dépasse de 43 % les niveaux de l'Argentine ou de l'Uruguay (cf. graphe). Compte tenu de leur faible coût, on s'attend à ce que les productions uruguayennes et argentines soient les concurrentes les plus durables des riz thaïlandais et vietnamiens sur le marché ouest africain. La comparaison des coûts de production avec certains pays africains montre des performances similaires par rapport aux pays sud-américains. Le manque de compétitivité des riz africains serait lié davantage à des contraintes à l'aval de la filière, dans la transformation et la commercialisation.

D'ores et déjà, les riz sud-américains ont trouvé le chemin des marchés ouest africains. En 2007, le Sénégal a importé 112 000 tonnes de riz brisé du Brésil, 26 500 tonnes d'Argentine et 23 000 tonnes d'Uruguay, représentant globalement 15 % des importations du pays. Le consommateur ouest africain apprécie les riz du Mercosur : la qualité du riz étuvé brésilien constitue son principal argument de vente sur le marché de Monrovia. À l'heure où la Thaïlande, premier exportateur mondial de riz, s'interroge sur le devenir de sa politique rizicole, longtemps fondée sur l'exportation à bas prix, les perspectives semblent aujourd'hui augurer d'une augmentation des parts de marché du Mercosur sur le marché ouest africain. ■



Flux de riz vers l'Afrique de l'Ouest

Impact des cours mondiaux sur les prix des céréales ouest africaines : bilan, opportunités et risques

Boubacar Diallo (diallob@msu.edu), Nango Dembélé (dembele@msu.edu), John Staatz (staatz@anr.msu.edu)

La transmission des prix internationaux sur les prix domestiques dépend de plusieurs facteurs, notamment l'enclavement du pays, la qualité du système de commercialisation local, la substituabilité des produits locaux aux produits importés, et les interventions publiques. Éclairages sur la flambée des prix de 2007/2008.

▸ Boubacar Diallo et Niama Nango Dembélé sont spécialistes des politiques de sécurité alimentaire et du commerce des produits agricoles. Ils sont basés au Mali, et travaillent en collaboration avec Michigan State University (MSU).

▸ John Staatz est professeur au *"Department of Agricultural, Food and Resource Economics"* de MSU (États Unis).

▸ Cet article s'appuie sur les principaux résultats de recherche du projet SRAI (*Strengthening Regional Agricultural Integration in West Africa*) financé par « la Fondation Syngenta pour une agriculture durable », qui a porté sur 6 pays de la sous-région (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger et Sénégal) et a fait l'objet d'une conférence régionale à Ouagadougou en avril 2011.

En Afrique de l'Ouest, la double instabilité des prix (intra-annuelle et interannuelle) constitue une caractéristique structurelle des marchés des produits agricoles. Elle est fonction notamment du niveau de production dans la région et des fluctuations des prix internationaux. Jusqu'en 2006, les prix des marchés internationaux ont été marqués par une très grande stabilité, qui contrastait avec la forte variabilité des prix sur les marchés ouest africains. En 2007-08, on a assisté à une véritable flambée des prix agricoles sur les marchés internationaux. Cet article s'interroge sur les effets de cette hausse des prix mondiaux sur les marchés ouest africains et tente d'apporter des éclairages au débat : quelle est la part des fluctuations des prix internationaux transmises aux marchés domestiques ? Comment est-ce que cette transmission a affecté les consommateurs et les producteurs de la région ? Est-ce que l'augmentation des prix des marchés internationaux a été transmise aux producteurs locaux ? Peut-on espérer à terme une réponse de l'offre locale qui stimulerait le développement agricole dans la sous-région ?

Les grandes tendances : le prix du riz est à la hausse, celui du maïs est volatil. Durant la période 2003-07, les prix du riz, bien que relativement élevés, semblaient assez stables sous l'influence des importations et des politiques publiques. Les prix du maïs, quant à eux, restaient assez volatils, sous l'effet de la forte variabilité de l'offre locale, mais également du boom de la demande d'aliment volaille, en particulier au Sénégal, en Côte d'Ivoire (RCI) et au Nigeria[1].

En 2007-08, sous l'effet de la hausse des prix internationaux, les marchés connaissent une certaine instabilité : les prix du riz et du maïs atteignent des records jamais égalés en 10 ans. En juin 2008, le prix au kilo du riz importé était à 402 FCFA à Bamako, 313 FCFA à Dakar, 410 FCFA à Niamey et 400 FCFA à Abidjan, contre respectivement 293, 225, 325 et 243 FCFA en juin 2006. Cette instabilité est plus marquée pour les prix domestiques que pour les prix internationaux.

Depuis la crise, une volatilité amplifiée dans la région, en particulier dans les pays côtiers et sur le maïs. Durant la période 2007-08, on constate par ailleurs que les prix à la consommation et au producteur du riz local ont connu des variabilités plus importantes que ceux du riz importé. Ceci peut s'expliquer par les conditions contraignantes de stockage des céréales locales au niveau des producteurs locaux et des petits opérateurs privés ; contrairement aux céréales locales, le marché du riz importé bénéficie de conditions de stockage plus favorables entre les mains de structures oligopolistiques[2] (nombre restreint de commerçants possédant de grandes capacités financières).

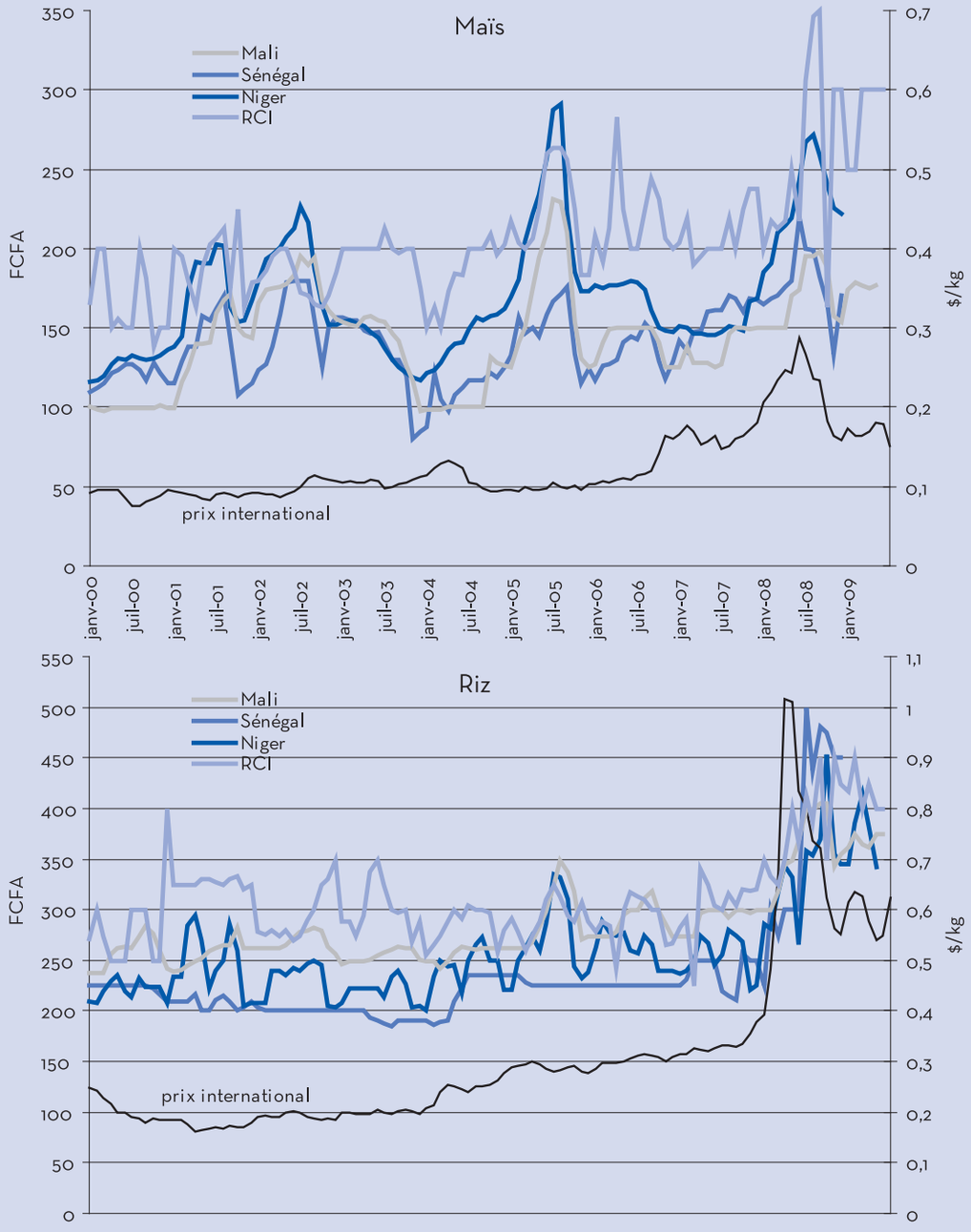
Durant la même période, on note aussi que la variabilité des prix du riz et du maïs a été plus forte pour les pays côtiers (RCI, Sénégal) directement exposés aux fluctuations du marché international, que dans les pays continentaux (Mali, Niger) pour lesquels le temps et la distance ont amorti la transmission de la volatilité. De même, les prix à la consommation du maïs ont été plus instables que ceux du riz. En effet, comme pour les céréales traditionnelles (mil-sorgho), le maïs reste aussi soumis aux fluctuations (intra et interannuelles) dues aux risques pluviométriques et aux déséquilibres entre l'offre et la demande, à la différence du riz dont le marché est constamment alimenté par les importations.

Une transmission des prix internationaux sur les marchés domestiques globalement faible. La transmission des fluctuations des cours alimentaires mondiaux sur les marchés domestiques de la région dépend des politiques mises en œuvre par les différents pays pour répondre à la crise de 2007-08. Ces politiques se sont le plus souvent orientées vers des soutiens à la production et des exonérations des droits de douanes et de TVA.

Une transmission sur le prix des produits importés à la consommation plus forte pour les pays côtiers et pour le maïs. Durant la période 2000-2007, la transmission de la hausse du prix international du riz sur le prix du riz importé à la consommation a été plus forte au niveau des pays côtiers, démontrant ainsi l'effet de la « protection naturelle » dont les pays enclavés profitent. Durant la période 2007-2008, cette tendance est demeurée identique. La transmission sur le prix du riz importé a été de l'ordre de 18-26 % pour le Mali et le Niger, contre 34-38 % pour la RCI et le Sénégal. Par ailleurs, la transmission de la hausse du prix international du maïs sur le prix du maïs importé à la consommation a été plus forte que celle sur le riz importé (25-118 % pour le maïs contre 18-34 % pour le riz en 2007-08), dans l'ensemble des pays à l'exception du Sénégal. La plupart des politiques mises en œuvre par la RCI, le Mali et le Niger pour isoler leurs marchés des effets de la hausse des prix alimentaires ont en effet porté sur le riz, et très peu sur le maïs. Le Sénégal et dans une moindre mesure la RCI constituaient les principaux importateurs de maïs sur le marché international pour le besoin des industries d'aliments volaille.

1. Au Sénégal et en Côte d'Ivoire, les usines d'aliment volaille s'approvisionnent le plus souvent en maïs du marché international, tandis qu'au Nigeria elles s'appuient sur la production locale de maïs.

2. Dans les 4 pays étudiés, le marché du riz importé est entre les mains de moins d'une dizaine de grands commerçants.



Évolution des prix du maïs et du riz dans la sous-région, et au niveau international

Une transmission élevée sur le prix à la consommation du riz local. Durant la période 2007-2008, la transmission de la hausse du prix du riz importé sur le prix à la consommation du riz local a été importante pour le Mali (86 %) et la RCI (81 %) et très importante pour le Niger (163 %). La bonne campagne agricole et les politiques sur le riz au Mali et en RCI[3] ont pu jouer un rôle stabilisateur sur les prix à la consommation du riz local, à la différence du Niger qui a connu une baisse drastique de sa production, toutes céréales confondues.

Au Mali, une bonne transmission sur le prix du riz local au producteur. Au niveau du Mali, seul pays étudié sur cette question, la période 2007-2008 montre une augmentation soudaine du prix du riz local au producteur, avec une hausse de 31 % contre 23 % pour le riz local à la consommation. Tandis qu'entre mai 2007 et septembre 2008 le prix du riz local à la consommation connait une hausse de 33 %, le prix du riz au producteur augmente de 53 %. Ces résultats montrent que la hausse des prix a été transmise aux producteurs maliens, suggérant que le système de commercialisation du riz local malien est assez performant.

3. Cette situation est due à la bonne campagne 2007/08 enregistrée au Mali et en Côte d'Ivoire, avec respectivement 1,08 et 0,40 million de tonnes de riz. Durant la même année, en plus de l'Initiative riz, le Mali a mis en œuvre une politique de suspension des droits et taxes à l'importation du riz pour réduire la hausse des prix à la consommation suite à la flambée des prix alimentaires mondiaux.

Transmission sur le prix à la consommation du mil/tubercule. La transmission de la hausse du prix à la consommation du riz local sur le prix des produits de substitution (comme le mil au Mali et au Niger, et la banane plantain en RCI) a été importante au Mali et au Niger (59 % et 23 % respectivement) et montre que les prix des céréales locales non échangeables (mil, sorgho) ont connu aussi des hausses significatives. En RCI, le marché de la banane plantain semble par contre être déconnecté du marché international. En 2007-08, le prix de la banane plantain a légèrement baissé à Abidjan (environ 3 %). Il est difficile sur ces bases de déduire qu'il y a eu une forte substitution en consommation entre céréales importées (riz, maïs) et céréales locales (mil, sorgho). Les hausses de prix des céréales locales sont liées aux substitutions mais aussi à l'augmentation du prix du pétrole sur la même période (impact sur le transport et le coût des intrants).

Quelles sont les principales leçons tirées de la crise 2007-08 et les implications pour la sécurité alimentaire sous-régionale ? En premier lieu, le degré de transmission de la hausse a varié significativement selon les pays, en fonction de leur position géographique (pays continentaux, pays côtiers), de l'existence de produits alternatifs aux produits importés (mil-sorgho au Niger et Mali, banane plantain en RCI) et de la possibilité de chaque pays à répondre à la crise de façon autonome et indépendante. Le degré de transmission de la hausse est aussi lié au niveau de dépendance du pays à l'égard des importations : il est beaucoup plus faible dans les pays enclavés que dans les pays côtiers.

Par ailleurs, depuis la hausse des prix de 2007-08 notamment du maïs sur le marché mondial, les grandes industries d'aliments volaille des pays côtiers (Sénégal, RCI) se tournent de plus en plus vers un approvisionnement dans la sous-région. En effet, le maïs produit au Mali, en RCI et au Burkina est alors devenu compétitif (selon les analyses récentes de MSU-AfricaRice). Toutefois, les prix du maïs local n'en restent pas moins volatils, ce qui constitue une contrainte pour les industries.

L'analyse de la transmission de la

hausse sur le prix au producteur de riz malien a montré que le système de commercialisation du riz malien est assez performant : si le marché opère normalement, cela laisse présager que la hausse sera rapidement transmise aux producteurs et contribuera à un accroissement significatif des incitations.

Enfin, l'analyse a montré une faible substitution entre le riz et les céréales sèches locales (mil, sorgho) dans le court terme. Le mil et le sorgho semblent ainsi offrir une faible protection par rapport aux fluctuations sur le marché international. On peut s'interroger si dans le long terme les préférences des consommateurs seront assez flexibles et si les produits transformés à partir des céréales locales vont faire l'objet de plus grande substitution.

Les autorités ont-elles bien réagi ? La hausse des prix alimentaires de 2007-08 a permis à la plupart des pays de replacer l'agriculture dans leur agenda politique. Toutefois, les mesures pour stabiliser les prix intérieurs ont été prises précipitamment, ce qui a nuit au choix et la qualité des instruments. Les opportunités du marché régional, la concertation et la solidarité entre pays de la région ont été peu exploitées. Les mesures publiques de stabilisation (exonérations des droits de douane et de diverses taxes dont la TVA) ont entraîné des pertes fiscales importantes, ce qui interroge sur le coût de ces mesures pour les budgets publics et sur leur soutenabilité dans le long terme.

Bien que la nature du choc en 2007-08 soit d'origine exogène, les instabilités sur les marchés locaux et régionaux relèvent surtout de chocs d'origine endogène et interne (double variation intra et inter-saisonnière) qui requièrent plus d'attention. Des solutions peuvent être trouvées à travers le développement d'infrastructures de stockage, le renforcement de systèmes d'information et d'anticipation, l'amélioration de l'environnement institutionnel et financier.

L'expérience de la flambée des prix en 2007-08 a aussi montré que la plupart des mesures a mis l'accent sur l'amont de la production (fourniture d'intrants) alors que l'aval de la production tel que le développement des chaînes de valeur joue un rôle aussi important pour la stabilisation des prix. La qualité des produits locaux doit être améliorée car au niveau des consommateurs ouest africains, la compétition se situe plutôt entre produits importés et produits locaux transformés que produits bruts.

La hausse des cours internationaux présente des risques mais aussi des opportunités. Si la hausse des prix venait à s'inscrire dans la durée, les pays côtiers seront les premiers exposés et la transmission sera telle que ceux-ci seront contraints de se tourner vers les pays intérieurs pour leur approvisionnement. Au niveau des consommateurs, l'impact de la hausse sera différent selon qu'il s'agisse de consommateur urbain ou rural. Au niveau des consommateurs ruraux, il sera différent selon qu'il s'agisse de vendeurs nets ou d'acheteurs nets. Les consommateurs urbains et les acheteurs nets des zones rurales seront soumis à une baisse de plus en plus importante de leur pouvoir d'achat, que ce soit pour la consommation du riz ou des produits de substitution tels que le mil et le sorgho dans le Sahel. Cependant, l'effet de la hausse dépendra du degré de substitution en consommation entre produits échangeables (riz, blé, maïs) et non échangeables (mil, sorgho, tubercules).

Au niveau des producteurs, les vendeurs nets de céréales tireront sans aucun doute le meilleur profit de cette hausse car le signal est bien parvenu aux producteurs (au moins au Mali, seul pays analysé, mais c'est aussi le cas dans les autres pays selon d'autres études). Cependant, si les prix des produits ont augmenté, le coût des intrants aussi, dans un environnement financier peu favorable à l'octroi de crédits. Selon certains auteurs, les augmentations des prix internationaux des intrants (engrais, pesticides, etc.) lorsqu'ils sont importés, se transmettent plus rapidement et de façon complète par rapport aux hausses des prix des produits agricoles. Les conditions pour que les producteurs profitent de cette hausse résident dans les améliorations possibles dans la productivité agricole, les achats groupés d'intrants (des économies d'échelle peuvent être réalisées), le stockage et les ventes groupés en coopératives au bon moment pour tirer le meilleur profit des variations intra-saisonnières des prix, et les investissements privés dans la transformation du produit. ■

Pour apprécier la part de volatilité importée dans les fluctuations des prix du riz et du maïs sur les marchés de la sous-région, la méthode d'analyse a consisté à cumuler les variations des prix mensuels internationaux et domestiques de janvier 2000 à juillet 2008. Elle a concerné 4 des 6 pays initialement retenus : la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Sénégal.



© Patrick Delmas

Les organisations de producteurs agricoles face au marché céréalier ouest africain

Inter-réseaux (inter-reseaux@inter-reseaux.org)_

Les initiatives collectives des producteurs agricoles pour faire face au marché céréalier sont nombreuses et diverses. Mais elles peinent encore à peser significativement sur le marché dans son ensemble. S'appuyer sur la richesse des acquis de ces expériences aiderait à définir des instruments d'appui adaptés.

▸ Cet article a été écrit sur la base des documents suivants :
– Notes rédigées par Roger Blein et Bio Goura Soulé, dans le cadre du séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest (Roppa / SOS Faim, novembre 2010).
– Documents de l'atelier régional de formation sur le renforcement des capacités des organisations de producteurs à répondre à l'évolution de l'agriculture moderne, organisé par le GRET, à Thiès, en septembre 2010
– Documents du groupe de travail sur l'accès au marché et la commercialisation agricole de produits agricoles, animé par Inter-réseaux

Pour les producteurs céréaliers, la maîtrise du marché est aussi importante que la maîtrise de la production : l'accès de leurs produits au marché et à un prix rémunérateur est un enjeu fondamental. Les organisations de producteurs (OP) se sont donc engagées depuis de nombreuses années dans la régulation des marchés des produits céréaliers, en combinant deux directions : (i) s'organiser localement pour renforcer le « pouvoir de marché » des producteurs ; et (ii) influencer les politiques commerciales tant au niveau national que régional.

Des stratégies différenciées d'intervention des OP sur le marché.

Les stratégies d'intervention des OP sur le marché céréalier diffèrent selon qu'elles se situent dans les zones déficitaires où l'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire de leurs membres, ou dans les zones excédentaires où les producteurs tentent d'améliorer la valorisation de leur production.

Dans les zones déficitaires, les « emblématiques » banques de céréales. Dans les zones « à équilibre précaire », qui alternent des années de déficits et des années d'excédents, les banques de céréales (BC) villageoises ou les greniers de sécurité alimentaire constituent les principaux instruments de régulation du marché. Cette stratégie est assez répandue dans la zone sahélienne où chaque pays compte environ 1000 BC, bien qu'il soit difficile de recenser celles qui sont réellement opérationnelles. Chaque BC dispose d'un magasin de stockage de 15 à 30 tonnes, fait de la collecte interne, auprès des membres, ou externe dans le cas des zones déficitaires en période de récolte, et stocke dans la perspective de la soudure. Les BC visent moins la commercialisation des produits céréaliers des membres que l'approvisionnement des ménages déficitaires en céréales et donc leur sécurité alimentaire, en améliorant l'accessibilité à deux niveaux : (i) la disponibilité physique des céréales dans le village au moment de l'hivernage ; (ii) l'accessibilité économique : en achetant les céréales lorsque les prix sont plus bas, elles peuvent offrir des céréales moins chères en période de soudure, ou réduire les risques de spéculation sur les marchés (cf. encadré sur les Naams).

Dans les zones excédentaires, une large palette de stratégies. Dans les zones excédentaires, les OP ont développé diverses stratégies de mise en marché pour faire face aux variations intra et inter annuelles de prix, tout en améliorant la rémunération des producteurs. Celles-ci sont variées et peuvent parfois combiner plusieurs instruments, à différentes échelles géographiques. L'OP n'est pas systématiquement acteur direct de la mise en marché ; elle peut aussi intervenir dans l'amélioration des conditions de vente.

La stratégie collective la plus courante pour les OP est de stocker les céréales avant la mise sur le marché, pour capter le différentiel de prix entre périodes de récolte et de soudure. L'objectif est d'éviter la commercialisation à la récolte lorsque les prix sont bas (le « bradage » de la récolte). Lors d'un achat stockage « classique », l'OP achète la production des membres à la récolte, stocke et vend le stock lorsque les prix sont meilleurs. Très souvent, l'OP négocie une ligne de crédit auprès d'une banque ou institution de microfinance. Ces liquidités lui permettent d'une part de fidéliser les producteurs en offrant des services de préfinancements des intrants, d'autre part de réaliser la collecte primaire auprès des producteurs en payant au comptant un prix fixé par l'OP, puis en versant une ristourne éventuelle à l'issue de la campagne de commercialisation, en fonction de la valorisation effective des produits par l'OP (cf. encadré sur l'UGCPA au Burkina Faso).

Le warrantage est également une stratégie qui permet aux producteurs de différer la vente de leurs produits, donc de profiter de meilleurs prix, et surtout de mieux répartir et d'augmenter leur trésorerie. En stockant leurs céréales dans un magasin sécurisé et en les utilisant comme garantie, les producteurs peuvent accéder à un prêt bancaire de quelques mois au moment de la récolte ; ils satisfont ainsi leurs besoins de liquidité, ont la possibilité de conduire une activité rémunératrice de contre-saison, tout en évitant de brader leurs produits ; lorsque le crédit est remboursé, le stock warranté est libéré et peut être vendu à un meilleur prix. Le warrantage est très développé au Niger, où Mooriben y prend une part active.

Ces opérations de stockage s'accompagnent souvent de ventes groupées des produits. L'OP peut en effet également aider à la concentration de l'offre, la mise en relation et la contractualisation avec des acheteurs pour assurer un débouché à la production et récupérer une partie de la valeur ajoutée des opérations de collecte. Les ventes groupées permettent en outre de meilleures marges de négociation avec les acheteurs.

Certaines OP se sont aussi engagées dans un processus d'amélioration de la qualité et/ou de transformation/conditionnement de leurs produits pour conquérir des parts de marché (cibler une clientèle exigeante prête à payer le prix de la qualité par exemple) ou écouler plus facilement leurs produits. Les cahiers des charges des achats dits « institutionnels » (PAM, stocks nationaux de sécurité) deviennent de plus en plus exigeants sur les questions de qualité des céréales (cf. encadré p. 49). Par exemple, en étuvant le riz produit par les coopératives rizicoles, les femmes de Bama et Banzon en facilitent l'écoulement. La transformation des céréales sèches et la commercialisation de produits semi préparés sont devenues des stratégies intéressantes face aux évolutions de

la demande urbaine (les consommateurs souhaitent de plus en plus des produits diversifiés, faciles et rapides à cuisiner).

Des actions « simples » comme le contrôle des pesées et quantités pour une juste valorisation du prix au kilo peuvent également permettre des gains substantiels pour les producteurs. À Mogtédo, au Burkina Faso, les riziculteurs ont noté un écart de mesures sur les sacs de paddy de 15 %.

Pour une meilleure confrontation entre l'offre et la demande, en évitant que les producteurs ne se retrouvent en position défavorable sur le marché, les OP adoptent diverses stratégies. Certaines organisent des bourses céréalières. D'autres assurent la gestion et la régulation de l'offre locale. Elles peuvent ainsi inciter les producteurs à se retrouver en un lieu et une date unique pour vendre leurs céréales, au lieu d'être dispersés. Elles peuvent fixer des quotas et l'organisation de tours de vente, stocker une partie de la production ou étaler la production, éviter que l'offre n'arrive en même temps sur le marché, contrôler l'accès des commerçants aux zones d'échanges. Ces actions régulent la mise en marché, améliorent l'information sur les prix et permettent plus de transparence dans les transactions (cf. encadré sur Mogtédo).

Enfin, le dialogue multiacteurs, au sein d'organisations interprofessionnelles d'une part, mais aussi entre les professionnels agricoles et les pouvoirs publics dans le cadre de négociations de politiques commerciales par exemple, peut permettre davantage de régulation concertée dans les filières céréalières.

Des difficultés persistantes : une faible emprise des OP sur le marché national et régional. L'emprise des OP sur la commercialisation des produits vivriers est encore très faible. Seulement quelques dizaines de milliers de tonnes de céréales font l'objet d'une mise en marché organisée par les OP, dans un marché de plusieurs millions de tonnes, dominé par les commerçants. En dépit des nombreuses initiatives évoquées précédemment, les OP ne sont pas encore en mesure de « peser sur le marché » dans son ensemble. Elles tirent des bénéfices pour leurs membres, mais ne parviennent pas encore à réguler le marché céréalier national et régional.

Les difficultés que rencontrent les OP sont de plusieurs ordres :

- *L'accès à des lignes de financement* insuffisamment conséquentes et des taux d'intérêt relativement élevés ;
- *L'insuffisance d'infrastructure de stockage* ;
- *Le manque de respect par les membres de la discipline coopérative :* les producteurs sont souvent liés aux commerçants dans un système de relations sociales et économiques complexes. À la vente de leurs produits, ils résistent difficilement aux offres des commerçants apparemment plus alléchantes que les prix définis au sein de l'organisation.
- *La maîtrise insuffisante de la commercialisation*, tant par les producteurs que par l'OP. Cette capacité relève d'un apprentissage long (souvent plus de 10 ans) : maîtrise de la qualité, des contrats, du fonctionnement du marché, de la gestion du crédit, de la gestion de l'OP, etc. Or des erreurs ou une conjoncture défavorable peuvent anéantir le dispositif en une seule campagne. Dans le cas des crédits bancaires, une défaillance du remboursement compromet l'octroi de crédit l'année suivante.
- *La non maîtrise du marché et notamment de la demande :* avant de produire en quantité, il faut s'assurer de débouchés stables et rémunérateurs et donc bien s'informer des types de produits demandés sur les marchés locaux.
- *Des interventions publiques imprévisibles :* la distribution soudaine d'aide alimentaire peut compromettre les contrats locaux de vente et notamment des opérations de warrantage.
- *L'absence de mécanisme de mutualisation des risques.* Le risque de marché est intégralement assumé par les producteurs et les OP. Les mécanismes qui permettent de sécuriser le crédit (warrantage par exemple) font généralement reposer le risque intégralement sur les producteurs, dans un contexte de forte instabilité des prix sur lequel les OP n'ont pas de maîtrise.
- *Des politiques agricoles et commerciales peu favorables :* les OP sont encore trop faiblement associées aux négociations de politiques commerciales et de régulation des marchés qui pourraient soutenir leurs stratégies.

Une forte implication des OP dans les plaidoyers sur les politiques commerciales. Dans le domaine des politiques commerciales, la promotion du marché régional constitue l'une des préoccupations majeures des OP. Pour ce faire, les OP revendiquent : (i) la définition et la mise en œuvre d'une politique commerciale de précaution et incitative pour la production agricole régionale, de façon à faire face avec efficacité à la concurrence des produits importés. Les OP se sont investies pour le relèvement du taux de protection des produits agro-alimentaires en poussant à la création d'une cinquième bande tarifaire de produits taxés à 35 % (Tec Cedeao), complétant les quatre niveaux de droits de douane en vigueur depuis 2000 dans le cadre de l'Union douanière de l'UEMOA, et dont le taux maximal est de 20 %. (ii) l'amélioration de l'environnement global des échanges des produits agro-alimentaires à travers l'élimination des différentes entraves à la libre circulation des produits dans la région.

Malgré la diversité des stratégies mises au point par les OP pour améliorer la mise en marché des céréales de leurs membres, de nombreux défis subsistent pour sécuriser leurs démarches et pour leur permettre d'assurer un revenu stable et rémunérateur à leurs membres. Il est crucial que les politiques publiques renforcent les expériences en cours des OP et s'appuient sur les enseignements de leurs initiatives pour imaginer et élaborer des instruments d'appui adaptés et pérennes. ■

Les Naams et les banques de céréales

Dès le début des années 70, face à la sécheresse dans le sahel, la Fédération nationale des groupements Naam (FNGN) au Burkina Faso s'est lancée dans un vaste programme de promotion des banques de céréales (BC). En 2011, le réseau de la FNGN comptait 234 BC, rattachées à 48 unions réparties sur 13 provinces. La gestion des BC a connu diverses évolutions. En 1999, une étude met en avant que seul le quart des BC a une base économique saine, tandis que la moitié est en situation très dégradée. La FNGN conçoit alors un programme visant à améliorer durablement les performances des BC du réseau. Les principaux éléments de ce programme furent :

– la mise en place d'un fonds de crédit auquel les BC peuvent faire appel pour financer leur approvisionnement (avec un remboursement en fin de campagne) ;
– l'encouragement des comités de gestion à diversifier l'offre des BC à d'autres produits de première nécessité faisant également l'objet d'une forte demande au niveau des villages (niébé, arachide, etc.) ;
– l'abolition de la vente à crédit, quitte à favoriser la vente en très petites quantités, en fonction des liquidités des clients ;
– la promotion de modes d'approvisionnement plus avantageux pour les BC, notamment en organisant les achats en grandes quantités ;
– la diffusion d'informations sur les prix et opportunités d'achats et la mise en relation avec les acteurs de l'offre ;
– un suivi étroit de l'état des bâtiments et équipements et de la qualité de la gestion des BC par les comités ;
– le renforcement des capacités des différents acteurs ;
– le renforcement du système de collecte et d'analyse des données sur les performances des BC.

Pour bien marquer ces changements, les BC sont alors rebaptisés « Greniers de sécurité alimentaire » (GSA). On observe alors une amélioration de la gouvernance, une véritable redynamisation de la FNGN à travers certaines unions, et un renforcement des capacités des animateurs et des unions. Des améliorations significatives ont également été apportées au niveau de l'organisation des approvisionnements. La diversification semble elle aussi avoir progressée. Enfin une véritable dynamique d'échanges formatifs s'est initiée, tant entre animateurs qu'entre responsables de la gestion des GSA.

Aujourd'hui, la FNGN compte 378 GSA, dont 92 % sont présents en zone déficitaire. Environ 500 000 personnes bénéficient des services des GSA. Le volume des approvisionnements en céréales est autour de 3 000 tonnes ces dernières années.

Sources : Dynamiques paysannes nº 8 & 9, SOS Faim, décembre 2005.

La commercialisation collective de céréales par l'UGCPA

L'Union des groupements pour la commercialisation des produits agricoles de la boucle du Mouhoun (UGCPA) est née aux lendemains des politiques d'ajustement structurel ayant conduit au désengagement de l'État burkinabé de l'appui au secteur agricole. Dans un contexte de forte chute des prix sur les marchés, les producteurs de la Boucle du Mouhoun, alors livrés à eux-mêmes pour la gestion de la production, du stockage et de la commercialisation, se sont regroupés pour créer l'UGCPA.

Collecte et commercialisation collective des produits agricoles des membres. Le dispositif est réglementé par un document très précis adopté en assemblée générale et intitulé « la réglementation sur les services offerts aux membres ».

Engagements de livraison du producteur membre à l'Union. L'UGCPA a mis en place un système de contractualisation avec les membres. Le producteur qui veut commercialiser ses excédents via l'Union signe en début de campagne un contrat de commercialisation qui l'engage sur une quantité qu'il détermine. Ce contrat est légalisé auprès des autorités locales.

Une fois l'ensemble des quantités prévisionnelles de livraison des membres compilées, l'Union prend des engagements auprès des institutions financières et des partenaires financiers et commerciaux.

Fixation du prix garanti. Prix de récolte : il est fixé en octobre pour une application à compter du 1er novembre et vaut pour toutes les céréales livrées. Ce prix est calculé à partir d'une analyse fine de l'environnement, basée sur 5 indicateurs : 1) la production au niveau national et le bilan céréalier prononcé par l'État ; 2) les prix moyens payés aux producteurs sur les différents marchés de la région à cette période ; 3) l'environnement sous-régional (est-ce que les pays voisins ont bien produit ?) ; 4) les stratégies des partenaires : politique d'achat massif ou pas (rencontres du PAM, Sonagess, l'État, les sociétés de transformations, etc.) ; 5) la moyenne des charges de commercialisation des trois dernières campagnes et la projection des charges prévisionnelles de la campagne en cours.

Prix de cession : il est fixé entre le 3 et le 15 janvier. Ce prix est fixé en tenant compte des cinq indicateurs et suivant le marché, le prix de chaque produit est déterminé. Un réajustement de prix entre le prix à la récolte et le prix de cession est fait aux producteurs ayant livré au cours de la période intermédiaire.

Ristourne : À la fin de la campagne de commercialisation, si l'organisation enregistre des résultats positifs, les bénéfices sont partagés entre l'UGCPA et les producteurs qui ont livré, suivant une clé de répartition : 65 % aux producteurs et 35 % à l'Union pour couvrir ses frais de fonctionnement. Les ristournes sont remises au prorata des volumes livrés par chacun des membres.

Investissement dans des infrastructures de stockage. L'ensemble des céréales livrées par les membres de l'UGCPA est stocké avant d'être commercialisé, dans des magasins appartenant à l'Union et d'une capacité de 3 650 tonnes. Il arrive que l'Union loue ses magasins (comme par exemple à la Sonagess).

Commercialisation collective. L'UGCPA se charge de commercialiser l'ensemble des céréales collectées, à des commerçants et des institutionnels (PAM, Sonagess…).

Soutien à la production des membres via l'accès au crédit intrants et aux formations.

– Approvisionnement à crédit en engrais spécifiques aux céréales de qualité : remboursement prélevé sur les revenus au moment de la livraison des céréales.
– Production et approvisionnement des membres en semences certifiées à crédit : idem.
– Formations en conseil de gestion à l'exploitation familiale/ gestion agro-environnementale.

Renforcer l'esprit coopératif des membres et discipliner les comportements. L'UGCPA classe ses membres en 3 catégories et, en fonction de ce classement, leur donne accès à des crédits de campagne à différentes étapes de la production.

Un cadre régional de concertation des riziculteurs est né

La création du cadre régional de concertation des organisations des producteurs de riz en janvier 2011, à Bamako, est le résultat d'un long processus d'émergence. Depuis 2005, et l'adoption de la politique agricole régionale de la Cedeao (l'Ecowap), les responsables rizicoles des différents pays ouest africains avaient l'habitude de se rencontrer et de définir des positions communes et des plaidoyers sur les questions rizicoles. Ils se sont notamment fortement investis pour la création d'une 5ième bande tarifaire dans le cadre de la négociation du Tarif extérieur commun de la Cedeao. Avant de mettre en place un cadre régional, ils ont privilégié le renforcement de la structuration des riziculteurs au niveau national : c'est ainsi que plusieurs plateformes nationales de riziculteurs ont vu le jour ces dernières années, comme par exemple le CCR B au Bénin en 2006 et la plateforme riz au Mali en 2008.

Le cadre régional des riziculteurs est le bras du Roppa sur les questions rizicoles. Il vise (i) à renforcer la structuration des riziculteurs, notamment dans les pays où elle reste faible ; (ii) à soutenir les initiatives des OP rizicoles en matière de production et de mise en marché ; et (iii) à assurer la participation des OP à la définition et au suivi des politiques et programmes de développement rizicole. Le cadre est très actif sur les questions de plaidoyer.

Depuis sa création, le cadre s'attèle à définir son plan quinquennal d'activités et à se faire connaître des principales organisations et institutions intervenant dans le secteur rizicole ouest africain. Le cadre bénéficie de la reconnaissance de la Cedeao, qui a fortement soutenu la tenue de son assemblée générale constitutive en janvier 2011.

Éléments tirés d'un entretien avec Pascal Gbénou, président du cadre régional de concertation des riziculteurs.

La création d'un marché sécurisé autogéré par les riziculteurs de la coopérative de Mogtédo

Longtemps centrée sur la commercialisation du riz de ses membres et faisant face à l'absence de marchés rémunérateurs, la coopérative de Mogtédo au Burkina Faso n'achète plus le riz de ses membres, mais est aujourd'hui impliquée dans la sécurisation d'un marché local à leur profit.

Le choix stratégique de la coopérative de Mogtédo est de créer une plus-value au niveau local pour participer au développement local de la zone. La démarche est fondée sur l'implication de tous (coopérateurs, transformatrices, autorités), et est permise grâce à un contrôle rigoureux des transactions. Un « observatoire commercial » composé de 10 coopérateurs est notamment chargé de ce contrôle.

Regroupement physique de l'offre. Pour favoriser une concentration et un meilleur contrôle de l'offre, la coopérative a délimité, en accord avec les autorités administratives, un endroit dans le marché réservé exclusivement aux opérations de commercialisation du riz, et situé devant le magasin de la coopérative. Cela permet de favoriser l'instauration d'une certaine discipline et de faciliter l'application et le contrôle des règles de commercialisation (prix, pesages) par l'observatoire commercial de la coopérative.

Soutien à la transformation locale du riz. Les coopérateurs commercialisent uniquement du riz paddy, et le vendent exclusivement aux femmes du département de Mogtédo. Ces femmes assurent la transformation locale du riz paddy par étuvage et décorticage, puis revendent le riz ainsi transformé sur le marché local. Toute vente de riz paddy en dehors de ce circuit est jugé comme une atteinte aux règlements de la coopérative et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de la parcelle de production.

Contrôle du prix. Le prix de vente du riz paddy aux femmes est fixé en concertation entre les responsables de la coopératives et les transformatrices. L'observatoire commercial de la coopérative étudie l'offre de paddy disponible et les prix du riz importé, puis, en fonction de ces données et du coût de l'étuvage et du décorticage, un prix est fixé. Ce prix est appliqué impérativement sur le point de vente de la coopérative, et est systématiquement supérieur au prix pratiqué aux alentours.

Contrôle des pesées. Le regroupement physique du riz paddy à commercialiser permet un contrôle des instruments de mesure des quantités de riz (l'écart entre le poids mesuré et le poids réel était auparavant de 15 %, au détriment du producteur). Les pesées sont gérées exclusivement par des paysans formés par la coopérative et avec des outils de pesée définis par elle. Aucune femme ne peut mesurer elle-même le riz qu'elle achète. Les paysans chargés des pesées sont directement rémunérés par les coopérateurs sur la base de 100 FCFA/100 Kg.

Constitution de stocks tampons de régulation. La coopérative constitue un stock de sécurité qui lui permet d'alimenter le marché en cas de pénurie / faible volume sur le marché, et ainsi de réguler les prix.

Appui à la production via des crédits de campagne pour les intrants. Les coopérateurs ont accès à des crédits de campagne pour acheter les intrants nécessaires à la production rizicole. Au moment de la commercialisation de leur paddy, les coopérateurs peuvent rembourser leur crédit soit sous forme de riz paddy livré à la coopérative, soit en espèces.

Restrictions quantitatives d'accès au marché ; contrôle des volumes mis en marché. De plus en plus de riziculteurs des villages voisins ou de plaines rizicoles lointaines souhaitent passer par ce marché de Mogtédo pour écouler leurs produits :

- Si la récolte est bonne, les producteurs des autres plaines n'ont pas accès au marché tant que le riz des coopérateurs de Mogtédo n'est pas vendu ;
- Par contre, lorsque la quantité sur le marché est faible, le marché est ouvert à tout producteur quelle que soit son origine géographique.

Si quelqu'un vend du riz sur le marché sans autorisation, la police intervient et saisit le produit. La coopérative fonctionne pour cela avec accord du maire et du commissaire.

Seules deux variétés, appréciées des restaurateurs, sont acceptées sur le marché de Mogtédo : le riz Nerica 60N et 62N.

Commercialisation du riz local au Sénégal: la SPCRS est-elle la solution ?

Dr. Ibrahima Hathie (ihathie@yahoo.com)_

Créée en 2010, la Société de promotion et de commercialisation du riz au Sénégal (SPCRS) suscite beaucoup d'espoir. Elle est censée contribuer à une meilleure pénétration du riz local dans les circuits de distribution urbains, et accroître ainsi ses parts de marché au détriment du riz importé. Cette initiative relève d'un véritable pari et les risques d'aboutir à une impasse sont réels.

▸ Dr. Ibrahima Hathie est économiste agricole, spécialiste des politiques agricoles et de l'analyse des filières. Il est actuellement directeur de recherche à l'Initiative prospective agricole et rurale (Ipar), un centre de réflexion basé à Dakar dont l'objectif est de produire des évidences d'aide à la décision au profit des décideurs. De septembre 2009 à juin 2011, Dr. Hathie assurait la coordination globale et le suivi des activités de la chaîne de valeur riz au sein du projet croissance économique de l'USAID au Sénégal. Dr. Ibrahima Hathie a été directeur des études et des stages de l'École nationale d'économie appliquée (ENEA, Dakar) de 2004 à 2007.

Avec son retrait de la commercialisation du riz consécutive à la libération de la filière rizicole à partir de 1995, l'État sénégalais avait proposé que les riziers achètent le paddy auprès des producteurs, le transforment et le commercialisent à travers les grossistes urbains. Ce système devait fonctionner grâce à un crédit de commercialisation accordé par les banques (Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal — CNCAS principalement). Les rizeries qui disposaient d'équipements capables de satisfaire les exigences de qualité des marchés urbains semblaient alors prometteuses. Toutefois, la gestion peu orthodoxe de certains riziers allait vite éroder la confiance des producteurs (fournisseurs de paddy) et des institutions de crédit à leur égard. Par ailleurs, les grossistes urbains ne voulaient pas s'engager face à un système de commercialisation atomisé qui ne pouvait garantir le volume et la régularité des approvisionnements. Parce que ce système de commercialisation offrait une sécurité insuffisante au crédit agricole, les institutions financières rechignèrent à participer à son financement.

Face à ce blocage, les producteurs prirent eux-mêmes en charge la commercialisation du riz, les riziers devenant de facto des prestataires de services. Presque 70 % du paddy destiné à la transformation et à la commercialisation étaient néanmoins contrôlés par des décortiqueuses dépourvues de trieuses et de séparateurs. En conséquence, les marchés ruraux restaient les principaux destinataires de ce riz de moindre qualité selon les standards urbains.

En 2008, la crise des prix agricoles met à nu la forte vulnérabilité du Sénégal par rapport aux importations de riz [1]. En réponse à la crise, le gouvernement initie la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (Goana) et le Programme national d'autosuffisance en riz (PNAR), qui se traduisent par un doublement de la production de paddy en deux ans. Cette hausse exceptionnelle de la production rizicole dans un contexte de déficit d'infrastructures de stockage se heurte de manière criante aux faiblesses du système de commercialisation.

Mise en place d'un nouveau système de commercialisation : un premier projet avorté. Une étude menée en 2009 sur la compétitivité et la commercialisation du riz local [2] sert de point de départ au processus animé par l'État du Sénégal pour résoudre les problèmes de commercialisation du riz local : elle préconise un schéma fondé sur des partenariats locaux (des sociétés locales de partenariats regroupant des producteurs, un rizier et éventuellement un commerçant grossiste, avec pour vocation l'achat, l'usinage et la commercialisation du riz) qui sera éclipsé par la proposition d'une Société de promotion et de commercialisation du riz local (SPCRL), composée de commerçants importateurs et de grossistes, et chargée de commercialiser toute la production de riz sur la base de contrats commerciaux fermes. Pour le gouvernement, l'implication des commerçants importateurs était indispensable pour deux raisons : résoudre la question du financement de la commercialisation (crédibilité auprès des banques) ; et utiliser leurs réseaux de distribution déjà « huilés ».

1. D'après les statistiques de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), les importations de riz ont coûté, depuis 2000, plus de 100 milliards de FCFA par an au Sénégal et représentent en valeur plus de 70 % des importations sénégalaises de céréales.

2. Étude sur la compétitivité du riz de la vallée du fleuve Sénégal sur les marchés nationaux et régionaux, N. Gergely, P. Baris, AFD, Octobre 2009.

La création d'une société privée rassemblant importateurs, producteurs et transformateurs. Sous l'impulsion du ministère du commerce et la forte pression des pouvoirs publics, la Société de promotion et de commercialisation du riz au Sénégal (SPCRS) est créée. Particularité sénégalaise, cette société privée est basée sur la concertation interprofessionnelle, choix qui résulte d'une volonté politique forte, exprimée également dans d'autres filières (oignon, tomate, poulet, etc.). L'actionnariat est ainsi composé d'importateurs/commerçants de riz, d'industriels/transformateurs et d'organisations de producteurs. Le pilotage de la société est assuré par un conseil d'administration mixte et un comité technique (chargé du plan d'action) représentant chacune de ces professions.

Dans le cadre de la nouvelle formule de commercialisation, la SPCRS achète le paddy aux coopératives de collecte, utilise des rizeries agréées comme prestataires pour la transformation et fournit ensuite le riz blanc en gros aux commerçants distributeurs. Les coopératives sont supposées obtenir de la CNCAS et des autres partenaires financiers un crédit de commercialisation sur la base d'un système de nantissement des stocks de paddy.

Un démarrage au ralenti. La première campagne de la SPCRS devait démarrer avec la récolte de décembre 2010. Le comité technique de 3 membres (producteur, transformateur, importateur) arrêta le prix de cession du paddy par les producteurs (135 FCFA/kg), le prix de la transformation (16 FCFA/kg), le volume de paddy à acheter (15 000 tonnes) et entérina le contrat entre la SPCRS et les coopératives. Cependant, la société peine à s'opérationnaliser. Elle n'a pas encore mis en place la logistique nécessaire et les mécanismes de financement lui permettant d'acheter le paddy auprès des coopératives. Les attentes par rapport à la SPCRS

et les promesses d'achat faites par les coopératives de collecte et de commercialisation ont eu néanmoins un effet dopant sur les cours du paddy, au bénéfice des producteurs.

La SPCRS subit-elle les conséquences de l'approche administrative mise en avant par l'État pour la résolution des problèmes de commercialisation du riz local ? La composition de la SPCRS (importateurs, transformateurs, producteurs) n'est-elle pas source d'inertie, eu égard aux intérêts divergents et aux motivations différenciées de ses composantes ? Qu'en est-il de l'engagement réel des importateurs ?

Depuis 2008, les importateurs de riz ressentent une menace sérieuse sur leurs affaires, du fait des incertitudes liées aux fluctuations des prix mondiaux et aux politiques d'exportations des pays d'Asie du Sud Est, mais également en raison de l'imprévisibilité des décisions que pourraient prendre l'État du Sénégal en cas de crise d'approvisionnement du pays en riz. Cette situation a sans doute incité certains importateurs à envisager une éventuelle diversification de leurs activités dans le marché du riz local. La mise en place de la SPCRS a ralenti ou remis en cause ces initiatives individuelles.

Des pistes à étudier, qui passent par un contrôle qualité. Comment financer la commercialisation du riz local ? À l'image du riz importé, le financement d'un paddy d'inter saison serait possible si la question de l'agréage qualité est résolue. Comment collecter et regrouper un paddy venant d'horizons divers en s'assurant que la qualité est similaire et conforme ? Il y a un minimum de conditions à réunir (taux d'humidité et absence de matières étrangères par exemple). Des efforts ont déjà permis de générer des cahiers de charge pour la production d'un paddy de qualité. La mise en place d'un système de certification, la construction de magasins de stockage de paddy adaptés et situés à côté de rizeries sont des préalables à la mise en œuvre d'un tel système. Les importateurs/commerçants auront à jouer un rôle majeur dans ce système du fait des options qu'ils pourraient prendre sur le paddy pour sécuriser l'approvisionnement de leur marché en riz blanc. Les producteurs qui s'engagent dans ce système de contractualisation pour la production d'un paddy de qualité seraient rémunérés à la hauteur des exigences du marché visé.

Des initiatives en cours offrent quelques pistes novatrices. En effet, des opérateurs privés dans le maillon de la distribution ont initié des contrats d'achat de riz blanc avec des riziers sur la base de cahiers des charges relativement bien élaborés. Ces cahiers des charges abordent des éléments essentiels de qualité du riz local qui fondent l'acceptation de ce riz par les consommateurs urbains : homogénéité de la variété et de la brisure, absence de matières étrangères, absence d'anomalies de grains, et état de blancheur du riz.

Un enjeu majeur et probablement un obstacle potentiel à la pérennisation de ces relations réside dans le respect des contrats (volume, qualité, régularité, prix). Il y a un intérêt certain à accompagner ces initiatives purement commerciales même si elles sont marginales de par leur ampleur. En cas de succès, elles pourraient jouer un rôle pédagogique certain. ■

Éclairages sur la SPCRS

La SPCRS est une société anonyme appuyée par le gouvernement sénégalais. Elle a été créée pour promouvoir le riz local dans un contexte où les importations couvrent une grande partie des besoins en riz.

Son objectif est de prendre en charge la transformation et la distribution du riz local au niveau national. Dans ce schéma de commercialisation, la collecte est à la charge des producteurs (coopératives de collecte), qui doivent acheminer la production aux usines. La société achète cette production, sous traite la transformation, puis commercialise via les réseaux d'importateurs.

La SPCRS comprend 13 importateurs-commerçants de riz, 16 industriels/transformateurs et 6 organisations de producteurs (Asprodeb, Fongs, FPA, Coopératives de collecte et de commercialisation du riz paddy de Dagana, Podor et Matam). Le capital social de la SPCRS, fixé à 500 millions de FCFA, est détenu à 67 % par les importateurs/commerçants, 24 % par les producteurs et 9 % par les transformateurs. Les producteurs et les transformateurs disposent d'un an pour mobiliser le quart de leurs parts sociales, et de trois ans pour s'acquitter entièrement de leurs obligations. Le pilotage de la société est assuré par un conseil d'administration de 12 membres (8 importateurs, 3 producteurs et 1 transformateur) et un comité technique de 3 membres est chargé d'élaborer un plan d'action de la société.

Selon la directrice de la SPCRS, le véritable problème n'est plus aujourd'hui la qualité du riz local. Des progrès considérables ont été réalisés dans ce domaine. Le principal point de blocage se situe davantage au niveau de la collecte et de la transformation, ce dernier point nécessitant de nombreux investissements (trieuses par exemple pour les rizeries). Elle affirme également que les importateurs trouvent leur intérêt dans ce système : que ce soit pour accroître leur proximité aux producteurs, négocier des prix directement avec eux, ou obtenir des informations sur le marché local.

Éléments tirés d'une interview de Fatimata Doucouré Ndiaye, directrice de la SPCRS.



© I. Hathié

Regard sur le marché céréalier en Afrique de l'Ouest

Entretien avec Mohamed Haïdara (afrique verte@afribonemali.net)

Aujourd'hui la demande en céréale est là, mais il faut pouvoir y répondre sur les plans de la qualité, du volume, de la régularité. Il faut aussi que les marchés se fluidifient entre les pays de la Cedeao. Dans cet entretien, Mohamed Haïdara s'exprime sur les enjeux liés au commerce des céréales en Afrique de l'Ouest.



▸ Mohamed Haïdara est le coordinateur de l'Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaires (Amassa – Afrique verte).

▸ Retrouvez la version longue de cette interview en ligne sur www.inter-reseaux.org

Grain de sel : *Quelles sont les difficultés majeures que rencontrent les OP dans la commercialisation des céréales en Afrique de l'Ouest ?*
Mohamed Haïdara : La mise en marché collective des céréales est difficile au niveau des producteurs. Cela est lié à l'insuffisance de lieux de stockage, mais aussi au manque de structuration des OP. Il est par exemple difficile de trouver une OP capable de satisfaire une commande de 5 000 tonnes ; un commerçant lui peut facilement les livrer.

Ensuite, se pose un problème de qualité. Pour le riz, on a des décortiqueuses qui donnent un riz usiné de bonne qualité, mais pour le mil le système de battage à même le sol donne un taux d'impureté assez élevé.

Il y a aussi des difficultés autour du transport. Quand vous chargez un camion de Bamako pour Niamey, malgré les règles de l'UEMOA et de la Cedeao, il y a toujours des tracasseries routières qui rendent le commerce difficile. Pour donner un exemple, nous étions l'an passé à la Foire internationale de Dakar, et j'ai vu des transformatrices du Burkina et du Mali, venues pour y vendre des produits transformés, qui ont du payer plus de 600 000 FCFA de « taxes ». Comment voulez vous que des pauvres dames transportant une ou deux tonnes de produits transformés payent 600 000 FCFA dans les postes transfrontaliers ?

Face à une mauvaise campagne de production, on a vu des pays décider d'empêcher la sortie des céréales du territoire, bien que ce soit contraire à toutes les dispositions de l'UEMOA et de la Cedeao, instituant la libre circulation des personnes et des biens. Ainsi des camions sont restés bloqués aux frontières. Ce n'est pas bon, car la filière céréalière est intégrée au niveau sous régional. Il faut un système de vase communicant si l'on veut aboutir à un certain équilibre.

On observe également un manque de professionnalisme des acteurs ; souvent une partie n'honore pas ses engagements dans un contrat.

GDS : *Comment accroitre le poids des OP dans le commerce de céréales ?*
MH : D'abord par le renforcement des capacités et l'organisation des producteurs. Il y a des initiatives intéressantes de mise en marché collective telles que Faso Jigi au Mali, ou le warrantage au Niger. Il faut accompagner ces mouvements et les consolider.
L'autre démarche, c'est en termes de plaidoyer au niveau sous régional. Le Roppa peut être un tremplin pour continuer un plaidoyer, de façon à lever toutes les contraintes qui pèsent au niveau sous régional, notamment les tracasseries routières.

Il faut aussi mettre en place un dispositif d'informations. Même s'il y a des initiatives, par exemple avec Afrique Verte, Fewsnet, les SIM au niveau de chaque pays, ou le projet ATP, l'information reste généralement insuffisante pour orienter les opérateurs céréaliers dans la sous région.

GDS : *Est ce que les céréales locales répondent bien à l'évolution de la demande des consommateurs ?*
MH : Bien sûr. Nous avons une chance formidable car la demande est forte concernant les céréales locales. On est loin de l'époque où l'on voyait les producteurs avec des céréales sur les bras et des stocks invendus. Aujourd'hui la demande est là. Au Mali, le riz local se vend bien. Il y a une demande solvable, depuis une dizaine d'années, même si le prix reste déterminant. Il reste à mieux structurer le marché pour que le paysan vive de sa production.

La demande est également forte pour les produits transformés. Ils jouissent d'un véritable engouement dans les centres urbains, puisque personne n'a le temps de piler le mil.

GDS : *Quelles sont les contraintes sur la transformation des céréales ?*
MH : Il y a beaucoup de défis à relever. Jusqu'ici c'est une transformation qui reste au niveau des femmes, il y a peu d'usines semi industrielles. Il y a encore des problèmes de qualité, d'hygiène. La question des emballages se pose également pour des pays comme le Burkina et le Mali. On manque d'équipements adaptés, et de financements, pour acquérir la matière première et s'équiper.
Il y a aussi la volonté politique : pourquoi continue-t-on de consommer du coca ou des chips venant de l'extérieur dans les forums ?

Les OP gagneraient à plutôt s'orienter vers la contractualisation sur les opérations de transformation, en particulier pour le mil et le sorgho. Elles ne peuvent pas tout faire. Il est intéressant pour elles d'avoir des contrats pérennes et bien structurés avec les unités de transformation.

GDS : *Est ce que la flambée des prix est une aubaine pour les producteurs ?*
MH : C'est une aubaine pour les producteurs. Mais en même temps, le producteur reste aussi un consommateur. Il vend mais achète autre chose : le riziculteur vend le riz pour acheter du mil. Cela reste un problème entier : c'est vrai que la hausse des prix permet au paysan de vivre de sa production, c'est une opportunité à saisir ; mais il y a aussi la crainte que les consommateurs ne puissent pas suivre. L'État peut décider de faire des ventes subventionnées ou des distributions gratuites. Si l'équilibre n'est pas trouvé entre les producteurs et les consommateurs, on peut aboutir à des soulèvements.

Quelle cohérence trouver dans les politiques ? Comment satisfaire les consommateurs au niveau social et favoriser la logique économique des producteurs (un prix correct) ? Les politiques sont souvent entre le marteau et l'enclume. L'équation n'est pas facile à résoudre. ■

Les céréales au cœur des politiques de stockage en Afrique de l'Ouest

Dr. Rui Luis Silva (silva_rui@yahoo.com), Roger Blein (roger.blein@bureau-issala.com)

Après avoir été longtemps vilipendés, les stocks ont brusquement retrouvé leurs lettres de noblesse à la faveur de la crise alimentaire de 2008. Outil majeur de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, ils restent controversés lorsqu'il s'agit de réguler le marché et de réduire les variations de prix. Communauté internationale et régionale, experts et praticiens, les stocks sont sur toutes les langues, mais aucun ne parle le même langage.

▸ Dr. Rui Luis Silva est directeur de l'Agriculture et du Développement rural à la Commission de la Cedeao.

▸ Roger Blein est consultant au Bureau Issala. Il travaille sur les questions de sécurité alimentaire, de politiques agricoles ainsi que sur les accords commerciaux.

Les stocks, une histoire ancienne. Depuis des siècles dans le Sahel, la constitution de stocks fait partie des stratégies pour affronter les périodes de disette, au point d'être intégrée par les colons. Dans les années 1930, « les greniers du commandant » prennent d'abord la forme de stocks constitués à partir d'une contribution obligatoire de 100 à 150 kg de grains par an et par personne imposable, gérée par l'administration coloniale.

Dans les années 1940, une nouvelle réglementation instaure deux types de greniers : les *greniers de soudure* mis à la disposition du cultivateur au moment des semailles et de la soudure, et les *greniers de disette* ou *de famine* jouant le rôle de stock de réserve ; le grenier de disette de l'année précédente devenant grenier de soudure l'année suivante. La constitution obligatoire de ces greniers en fait une des institutions les plus impopulaires de la période coloniale, d'autant que dans la pratique, ils n'ont jamais été utilisés pour secourir les populations en période de crise alimentaire, servant avant tout les chefs et les notables.

Lors de la décolonisation, les pays d'Afrique de l'Ouest font de l'autosuffisance alimentaire un des piliers de la construction des États Nations indépendants. Ils vont alors se doter de *boards* ou d'offices céréaliers, et disposeront généralement du monopole de la commercialisation des céréales et d'importantes infrastructures de stockage. Les pays de l'UEMOA (hors Côte d'Ivoire) disposeraient aujourd'hui d'entrepôts en capacité d'accueillir plus de 600 000 tonnes. Pour la plupart, ces entrepôts ont été construits à cette époque.

Dans les années 80, les faibles performances de ces structures publiques, combinées à la crise financière des États, feront de la réforme des offices céréaliers, une des principales mesures économiques des Plans d'ajustement structurel du secteur agricole (PASA) : libéralisation du marché, retrait de l'État des fonctions de commercialisation et de régulation, etc. Dans les pays sahéliens confrontés aux chocs de production, la gestion d'un stock national de sécurité (SNS) constituera désormais la principale prérogative des offices céréaliers, alors que l'intervention publique est restreinte à la gestion des crises alimentaires. Mais dans le contexte budgétaire des années 80, la constitution, l'entretien et le renouvellement des stocks de sécurité sont difficiles à assumer par les seules ressources nationales. Dans ces conditions, les principaux pays donateurs du Sahel vont s'impliquer financièrement dans cette politique de stockage : désormais les stocks appartiennent conjointement au pays et aux donateurs, et sont régis par des règles très strictes, permettant d'en assurer la pérennité. Ces règles portent notamment sur le réapprovisionnement « grain pour grain » du stock, les rotations techniques, les modalités d'appel d'offre, l'entretien du stock, la codécision sur le déstockage, etc.

Dans le même temps, et toujours dans le Sahel traumatisé par les famines de 1973 et 1984, les banques de céréales ou les greniers villageois se multiplient, notamment à la faveur des appuis des ONG, puis des agences onusiennes.

Années 2000, les premières interrogations. Les stocks nationaux de sécurité (de l'ordre de 30 000 tonnes par pays) ont été imaginés dans les années 80 pour affronter des chocs majeurs de production. Ils permettent de mobiliser des vivres dans l'attente de l'acheminement de l'aide alimentaire internationale. Ils sont reconstitués essentiellement via les aides alimentaires lorsqu'elles sont constituées de mil, sorgho ou maïs, ou via la monétisation de ces aides (vente sur le marché permettant d'alimenter des fonds de contrepartie) notamment lorsqu'elles sont constituées de blé, boulgour et riz. Deux débats s'installent dès la fin des années 90. Le premier est porté par les agences d'aide et questionne le coût et l'opportunité de stocks physiques, compte tenu de l'évolution du fonctionnement des marchés et du désenclavement progressif des pays sahéliens. On verra dès lors se développer des stocks financiers ou réserves financières permettant de disposer d'une capacité d'achat public, en cas de besoin. L'autre débat est porté par les gouvernements ouest africains. Ils considèrent que rien ne peut remplacer le stock physique et qu'il convient d'en accroître le volume pour tenir compte de la croissance démographique. Surtout, ils jugent que les règles de fonctionnement sont trop strictes, et freinent l'utilisation du stock et sa capacité de réponse aux crises. Enfin, ils souhaitent que le stock puisse également jouer un rôle de régulation des prix. Les donateurs refusent de s'engager dans cette voie au nom de la doctrine de non intervention publique sur les marchés. Une fracture va se créer entre les gouvernements et la communauté internationale. Considérant les stocks de sécurité cogérés comme une forme d'ingérence extérieure dans un domaine important de souveraineté nationale, les trois pays sahéliens enclavés (Burkina Faso, Mali et Niger) vont mettre en place sur ressources nationales un deuxième stock aux prérogatives plus larges : le stock d'intervention ou la réserve alimentaire stratégique, gérée par l'État seul.

Puis l'électrochoc. La crise alimentaire de 2004-05 au Niger va servir de révélateur sur deux plans. En premier lieu, elle met en exergue la montée en puissance progressive des crises d'accessibilité alimentaire, induites par le décrochage entre les ressources des ménages et les prix des vivres. Autrement dit, on n'a plus seulement affaire à des déficits de production. En deuxième lieu, la réponse à cette crise va être considérablement compliquée par les difficultés rencontrées par l'État nigérien, le PAM et les ONG pour acquérir les céréales ➲





De multiples formes de stockage

© Roger Blein

destinées à secourir les populations. La crise induite par la flambée des prix et les ruptures d'approvisionnement sur les marchés mondiaux en 2008 finiront de réhabiliter les stocks dans l'arsenal des outils de sécurité alimentaire, sans toutefois parvenir à rapprocher les approches entre les tenants d'une vision des stocks cantonnés à une réserve de sécurité mobilisée en cas de crise avérée, et les tenants d'une vision des stocks élargie à la régulation des prix sur les marchés. Ce débat, au delà des stocks, est le reflet d'une divergence plus large sur le rôle de l'intervention publique, les pays ouest africains considérant que la libéralisation des politiques agricoles n'a pas enclenché le cercle vertueux promis par les institutions internationales.

Aujourd'hui la plupart des pays ouest africains ont relancé leur politique de stockage en réponse à la crise alimentaire de 2008. Outre les pays sahéliens, le Nigeria dispose d'une réserve stratégique de plus de 300 000 tonnes et s'est engagé dans un processus devant le conduire à un stock de plus d'un million de tonnes. Le Ghana a créé la *National Buffer Stock Company* chargée d'acheter, stocker et revendre les céréales avec un objectif clairement affiché, comme dans le cas du Nigeria, de régulation du marché. La plupart des autres pays dont les stocks sont inexistants ou réduits, sont également engagés dans un accroissement des volumes.

Les stocks en Afrique de l'Ouest : agir sur les causes et sur les conséquences des crises. La politique agricole de la Cedeao - l'Ecowap - est le reflet de la double ambition régionale : disposer de réserves de sécurité pour affronter les crises alimentaires, et mettre en place des stocks d'intervention pour contribuer à une stabilisation des prix. Son approche se distingue ainsi du consensus actuel au sein du G20 qui limite la constitution de stocks à la seule fonction de réserve d'urgence, en recherchant l'absence d'interférences ou d'impact sur les prix et le fonctionnement des marchés.

La vision régionale ouest africaine repose sur l'analyse suivante : la stabilisation des prix est un élément central de l'encouragement des producteurs à investir dans la production et à intensifier. Elle est aussi déterminante pour faciliter l'accès à l'alimentation des populations vulnérables. Avec d'autres instruments (notamment les instruments de stabilisation des prix aux frontières), les stocks doivent contribuer à atténuer la volatilité des prix et à les contenir dans une fourchette qui garantisse simultanément une rémunération correcte des producteurs et des prix abordables pour les consommateurs. La politique de stockage doit aussi être conduite de telle sorte qu'elle encourage les organisations de producteurs (OP) à stocker à leur niveau, retarder la mise en marché et mieux valoriser la production, tout en contribuant à la régulation intra annuelle du marché. Elle doit également encourager les opérateurs privés professionnalisés à développer le stockage privé sous contrat. C'est ainsi que l'Ecowap prévoit de favoriser les initiatives de stockage des OP, le warrantage, les contrats d'entreposage avec les opérateurs privés. Contrairement au G20 qui ne considère les stocks que comme un instrument de réponse aux conséquences de la volatilité, en les mobilisant pour intervenir auprès des populations vulnérables, l'approche de la Cedeao considère que les stocks constituent un moyen de limiter la hausse des prix et permettent partiellement de prévenir les crises.

Dans le domaine du stockage de sécurité, l'approche de la Cedeao repose sur la mise en place de trois lignes de défense complémentaires, correspondant à des crises alimentaires d'ampleur croissantes. La première ligne est constituée par les stocks de proximité, au niveau villageois ou communautaires. Ils ont un double intérêt : ce sont des outils maîtrisés par les communautés locales, et s'ils sont bien gérés, ils sont mobilisables très rapidement, car disponibles à proximité des ménages en difficultés. La deuxième ligne de défense est constituée par les stocks nationaux de sécurité. La Cedeao et l'UEMOA sont engagés dans une stratégie de renforcement de ces stocks, notamment auprès des pays qui n'en disposent pas. L'expérience des pays sahéliens dans la gestion de ce type de stocks constitue une opportunité importante de coopération entre pays : maîtrise des différentes opérations d'achats, contrôle qualité, entretien du stock, rotation technique, etc. Enfin la troisième ligne de défense concerne la réserve régionale de sécurité (ou stock régional de sécurité alimentaire). L'initiative du G20 2011 visant à appuyer la mise en place de réserve humanitaire stratégique et de faire de l'Afrique de l'Ouest une région pilote dans ce domaine a conduit les

institutions régionales et les acteurs à accélérer la conception de cette réserve régionale. La Cedeao et ses partenaires ont retenu un ensemble de principes qui devront guider la mise en place de cette réserve et les modalités d'appuis du G20 (cf. encadré).

Cette réserve régionale dont les modalités concrètes sont en cours de définition par un groupe de travail spécifique mis en place par la Cedeao, devrait combiner deux instruments :

– un stock détenu par la région, prépositionné dans des sites de stockage disséminés dans la région ;
– une mutualisation régionale d'une partie des stocks nationaux de sécurité.

Ce dernier instrument est initié par les offices et sociétés détentrices des stocks nationaux de sécurité qui ont constitué à cette fin un réseau régional, le Réseau des sociétés ou offices chargés de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest (RESOGEST). Il repose sur le principe d'une mutualisation de 5 % des SNS. Cette approche vise à renforcer la coopération entre les sociétés gestionnaires des stocks et à mobiliser les stocks disponibles dans un pays, pour affronter une crise localisée dans un autre pays. Les modalités précises de cette coopération sont en cours d'élaboration : conditions de prêts des stocks, garanties de remboursement, modalités de gestion de la part mutualisée, etc.

Les obstacles à lever sont nombreux avant de voir une réserve régionale en capacité de répondre aux crises alimentaires qu'affronte la région. Le principe selon lequel la réserve régionale intervient lorsque les stocks locaux et nationaux ne sont plus en capacité de répondre aux besoins est fondamental. Mais cela signifie qu'en cas de crise majeure, les besoins peuvent être considérables et les coûts très élevés. Par ailleurs, le recours au niveau régional dans des conditions d'équité entre les pays, suppose que tous soient dotés de stocks de proximité et de stocks nationaux de sécurité. C'est loin d'être le cas aujourd'hui. Par conséquent la définition des règles de constitution et de fonctionnement de la réserve régionale (quels produits, quel volume, quels critères de déclenchement, quelles modalités de reconstitution, quelle clé de répartition des coûts, quelle part entre stock physique et stock financier, quelle gouvernance, etc.) est une étape cruciale qui doit permettre à la réserve de fonctionner sur des bases indépendantes, sans interférences politiques qui seraient fatales pour la pérennité du système. ■

Les principes pour la constitution de la réserve régionale en partenariat avec le G20

La Cedeao avec ses partenaires régionaux a arrêté huit principes qui doivent guider la conception de la réserve régionale et les conditions d'implication du G20.

La responsabilité : la réserve est placée sous la responsabilité politique des instances statutaires de la Cedeao.

Le leadership et l'appropriation : la réserve est portée par les acteurs régionaux de l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de la Cedeao et associe principalement les États membres, l'UEMOA, le Cilss, et les acteurs non étatiques, en particulier le Roppa. Elle s'appuie sur les systèmes d'information nationaux et régionaux, ainsi que les dispositifs de concertation et de gestion des crises alimentaires aux échelles nationales et régionales, dont le Réseau de prévention et gestion des crises alimentaires (RPCA).

L'alignement : la réserve contribue à la stratégie de prévention et de gestion des crises alimentaires et s'inscrit dans une approche globale et intégrée de stockage de sécurité alimentaire, fondée sur trois lignes de défense complémentaires.

La subsidiarité et la complémentarité : la réserve vient compléter et renforcer les efforts réalisés au niveau national, sans déresponsabiliser les acteurs locaux et nationaux, mais en les dotant d'un instrument complémentaire pour affronter les crises de grande ampleur, face auxquelles les mécanismes locaux et nationaux sont insuffisants. Elle s'appuiera en priorité sur les capacités de stockage existantes dans la région et contractualisera les prestations d'entreposage avec les détenteurs de ces entrepôts.

La solidarité régionale : le projet pilote associe tous les États membres de la Cedeao et s'appuie sur les mécanismes de base de la solidarité régionale, notamment sur le plan de la contribution financière des États et des institutions régionales. La solidarité envers les populations et les pays les moins bien lotis s'exprime au travers des mécanismes de déclenchement et des critères d'éligibilité.

La cohérence : le projet s'inscrit dans la vision de la région : souveraineté alimentaire (priorité à l'approvisionnement régional, achats contractuels auprès des producteurs), cohérence et articulation au sein de la politique de régulation des marchés, développement des capacités régionales de prévention et gestion des crises, rationalisation des institutions, etc.

Le partenariat : la sécurité alimentaire est une responsabilité collective qui exige la mobilisation concertée, cohérente et coordonnée des institutions depuis le niveau local jusqu'au niveau international, l'implication des acteurs publics et non gouvernementaux, et les appuis de la communauté internationale. Ce principe est codifié dans les pactes de partenariat ECOWAP/PDDAA et dans la Charte de prévention et gestion des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest adoptée le 17 novembre 2011.

La transparence et la redevabilité : le projet associe les États, les institutions régionales sous l'égide de la Cedeao et les partenaires internationaux. Les organes de gouvernance doivent être conçus pour garantir une totale transparence vis-à-vis des gouvernements, des opinions publiques, des institutions régionales, des organisations internationales et des partenaires bi et multilatéraux impliqués dans son financement et sa mise en œuvre.

La Sonagess au Burkina Faso : une politique d'approvisionnement auprès des OP

Interview de Tinga Charles Sawadogo (sonagess@fasonet.bf)

Au Burkina Faso, la Sonagess est chargée de gérer deux stocks de sécurité alimentaire, et tente par ailleurs de développer de nouvelles stratégies d'appui à la commercialisation des produits locaux par les OP. Entretien avec son directeur général.

▸ Tinga Charles Sawadogo est le directeur général de la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire (Sonagess) du Burkina Faso.

Grain de sel : *Pouvez-vous nous présenter la Sonagess, son rôle et les caractéristiques des stocks qu'elle gère ?*
Tinga Charles Sawadogo : La Sonagess est la Société nationale de gestion des stocks de sécurité alimentaire du Burkina Faso. C'est un instrument public créé en 1994 pour gérer le stock national de sécurité alimentaire (SNS). Ce stock, de 35 000 tonnes, est composé de trois céréales (mil, maïs, sorgho), qui correspondent aux habitudes alimentaires des populations du pays. Il bénéficie de l'appui de bailleurs de fonds pour son financement. Les partenaires financiers et l'État décident ensemble de la mobilisation du stock et les critères de mobilisation du stock sont stricts : un des critères impose de constater un déficit d'approvisionnement de 5 % sur le plan national. Or dans les faits ce taux n'a jamais été atteint. Comme le SNS ne peut pas être mobilisé si, localement, des régions connaissent des poches de sécheresse, l'État a décidé de mettre en place en 2005 un autre stock, plus souverain : le stock d'intervention (SI). Ce dernier, de 10 000 tonnes, est plus souple dans son déclenchement, afin de répondre de façon ponctuelle à des cas critiques : pic de prix, sinistre climatique ou déficit de production dans une zone. Entièrement financé par l'État, le SI est composé de sorgho, mil, maïs, niébé et riz. Il est mobilisé via des ventes de céréales à prix modéré ou social pour les couches vulnérables. Ces ventes sont confiées aux Conseils provinciaux de secours d'urgence (Coprosur) qui connaissent les familles vulnérables sur le terrain. La Sonagess exerce un suivi de ces ventes pour le recouvrement.

L'État burkinabé a un contrat plan avec la Sonagess pour assurer la gestion des stocks (réception du stock, approvisionnement des magasins de stockage, entretien et mobilisation en cas de besoin). Quand des pays étrangers fournissent une aide alimentaire au Burkina, la Sonagess réceptionne les stocks et agit sur instructions de l'État : distribution gratuite ou ventes à prix sociaux.

GDS : *Comment se fait l'approvisionnement des stocks? Quels liens tissez-vous avec les OP ?*
TCS : L'approvisionnement des deux stocks se fait par appels d'offre ouverts notamment aux OP, pour lesquelles la Sonagess réserve une part de l'approvisionnement afin de leur permettre de collecter et vendre les excédents de céréales de leurs membres. Les autres compétiteurs sont par exemple Afrique Verte pour le niébé, ainsi que le Comité interprofessionnel des céréales du Burkina (CICB) et le Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIRB) au nom du maillon des commerçants qui en sont membres. En 2010, les organisations de producteurs Feppasi, UGCPA et UNPCB ont remporté les appels d'offres. Il faut garder en tête que parmi les autres acteurs qui répondent aux appels de la Sonagess, il y a des opérateurs qui s'approvisionnent aussi chez les paysans.

Les OP sont en compétition entre elles : la Sonagess dépouille les dossiers, conserve les moins disant, tout en vérifiant leurs capacités à produire et à pouvoir livrer.

Afin de faciliter les démarches parfois trop contraignantes, la Sonagess accorde des dérogations aux OP. Nous sommes conscients que les OP ne peuvent pas fournir les mêmes documents que les commerçants. De même, les conventions entre la Sonagess et les producteurs ne sont pas enregistrées sur le plan fiscal. On note tout de même que les OP sont de mieux en mieux organisées pour répondre à nos appels. Par exemple, en 2010, l'État a mis à la disposition de la Sonagess un financement de 8 milliards de FCFA sous forme de filets sociaux, en réponse à la crise alimentaire. La Sonagess a ainsi pu acheter directement aux OP, 20 000 tonnes de produits, toutes spéculations confondues, et leur a également apporté un appui commercial.

GDS : *Quelles sont les stratégies de la Sonagess pour soutenir les produits locaux ?*
TCS : Notre approche stratégique est de favoriser les produits locaux. C'est pourquoi la Sonagess a ouvert récemment son stock d'intervention à de nouveaux produits locaux, comme le riz et le niébé.

En 2008, suite à la crise des prix, l'État a largement subventionné la production de riz (semences, engrais), ce qui a permis de doubler la production en un an. Du coup, un problème de commercialisation s'est posé. L'État a alors mandaté la Sonagess pour collecter le riz paddy auprès des paysans et le décortiquer (travail avec les transformateurs) afin d'approvisionner les cantines scolaires, prisons et hôpitaux. Cela a permis d'accompagner les producteurs dans l'écoulement de leurs produits et de stabiliser les prix grâce à la fixation d'un prix plancher. La Sonagess intervient également dans le remboursement en nature des crédits de campagne octroyés aux producteurs, en collectant et stockant 15 à 20 % de leur production.

Aujourd'hui, excepté dans les cas d'aide alimentaire, notre politique est de n'acheter que du riz local. Nous travaillons aussi en partenariat avec des organisations féminines étuveuses de riz, dans le Sourou, à Bagré, Bama et Banzon, pour approvisionner les cantines scolaires.

La Sonagess encourage également la production de niébé, qui constitue un marché important pour le Burkina Faso. En vue d'approvisionner des cantines scolaires, la Sonagess a ainsi acheté 13 000 tonnes de niébé en 2010 et 8 000 tonnes en 2011, en contractualisant avec des producteurs. Dans la même lignée, l'État a lancé un projet pilote « niébé » pour 10 000 femmes via la fourniture d'intrants. Par exemple, dans le Bam, la Sonagess a collecté cette année 100 t de niébé (260 000 FCFA/t donc 26 millions payés !). L'an dernier nous avons acheté 750 millions

de CFA de niébé dans une seule province. Au bilan, la Sonagess a acheté 2 750 000 CFA de niébé l'an passé pour les cantines scolaires.

GDS : *Quelles sont les stratégies de la Sonagess en matière d'accompagnement des OP à la commercialisation de leurs produits agricoles ?*
TCS : Aujourd'hui la Sonagess s'engage dans de nouvelles activités. Ainsi, nous souhaitons développer la vente commerciale du niébé et servir d'intermédiaire commercial, en collectant et revendant le niébé à un certain prix pour dégager une marge de fonctionnement. L'idée est d'aider ainsi les OP à écouler leurs produits. La Sonagess s'assurerait de la qualité du produit avant de le vendre. Notre ambition est d'écouler le niébé à l'extérieur du pays : l'an dernier nous avons eu un contrat de 1 000 tonnes de niébé avec le Nigeria mais à la dernière minute les acheteurs se sont désistés. Beaucoup de pays sont intéressés pour l'achat de niébé, notamment le Ghana et le Nigeria, mais nous n'avons pas encore réussi à nous entendre sur la transaction ; ils sont durs en affaire !

Pour initier cette nouvelle stratégie, nous avons mis en place depuis 2010, sur fonds propres, un stock afin d'aider à la commercialisation des produits, et de renforcer la collecte des excédents auprès des paysans. C'est en quelque sorte un « accompagnement commercial » des producteurs. Nous envisageons par exemple de proposer aux grands services de l'État (Onatel, etc.) des produits locaux via des comités d'entreprises. Nous souhaitons faire de même pour la pomme de terre.

La Sonagess a permis également de relancer des petites entreprises de transformation. Par exemple, l'an dernier, elle a récolté 1 056 tonnes de riz dans le Sourou et les a fait décortiquer sur place par 4 transformateurs (petites entreprises). De la même façon, à Banzon, 400 tonnes de riz ont été achetées et nous les avons fait décortiquer par un transformateur.

Une autre de nos ambitions est de travailler sur la qualité : nous avons à ce titre des agents d'appui formés sur la qualité, et des critères précis de qualité sont mentionnés dans les contrats avec le fournisseur. La Sonagess fournit par ailleurs un appui conseil auprès des OP, afin de les former notamment au stockage et au traitement post-récolte.

Enfin, au-delà du commerce de céréales, la Sonagess souhaite travailler sur la transformation et la valorisation des céréales sous forme de semoules, farines, etc.

GDS : *Quelle vision avez-vous de la mise en place de stocks régionaux de sécurité dans le cadre de l'Ecowap ?*
TCS : La création d'un stock régional a été entérinée en février 2010 au Sénégal, avec la rédaction d'un règlement intérieur et de statuts. La solidarité entre les pays de la région est primordiale. Une seconde rencontre a eu lieu à Accra en décembre 2010 et en mars dernier, il ne restait que les dernières mises au point à régler et surtout que les autorités politiques donnent leur accord.

Nous avons proposé de constituer à partir des offices nationaux existants (Sonagess, OPVN au Niger, Opac au Mali, Osat au Togo, etc.) un « noyau technique » du stock régional qui soit l'organe en charge de proposer les décisions à prendre, soit au niveau ministériel, soit au niveau des chefs d'États. Il nous semble également important de veiller à ce que la gestion de cet organe soit indépendante : il serait ainsi préférable que ce soit la Cedeao qui gère ce stock, plutôt que les États. ■

Initiative P4P du Programme alimentaire mondial, une opportunité de débouché pour les OP

Le programme P4P (« *Purchase for Progress* » signifiant « Achats au service du progrès »), initiative du Programme alimentaire mondial (PAM), vise à aider les petits producteurs en leur offrant des débouchés et en les rendant compétitifs sur les marchés agricoles. Lancée à titre de pilote en 2008 pour 5 ans et dans 21 pays, la démarche repose sur 3 piliers :

– *les achats du PAM :* le PAM achète chaque année de grandes quantités de denrées alimentaires qu'il redistribue dans les zones sensibles sur le plan humanitaire. Par cette initiative, le PAM teste des modalités novatrices d'achat de produits alimentaires auprès des petits producteurs, par exemple sous forme de contrats directs, de contrats à terme ou d'appels d'offre simplifiés.
– *les partenariats avec les producteurs :* le PAM assure un renforcement des capacités des OP partenaires sur ces opérations d'achat, notamment pour l'augmentation des rendements, la réduction des pertes post-récoltes ou encore l'amélioration de la qualité des produits. D'autres appuis en matière de gestion d'OP, de connaissance des marchés et pour l'accès au crédit sont aussi apportés.
– *l'apprentissage et le partage des connaissances :* à l'issue du programme pilote de 5 ans, les enseignements seront partagés de manière à ce que les petits agriculteurs tirent le plus grand parti possible de la vente de leur production excédentaire. Les pratiques optimales qui auront été identifiées seront intégrées aux programmes du PAM et largement diffusées parmi les parties prenantes.

En Afrique de l'Ouest, l'initiative P4P touche 5 pays pilotes : Burkina, Mali, Ghana, Libéria, Sierra Léone. Au cours de la période 2008-2011, le l'Agence du PAM a acheté 105 000 tonnes de vivriers au niveau de ces 5 pays, dont 16 % ont été effectués au niveau des petits agriculteurs dans le cadre du programme P4P.

Sources : PAM

Quand le dysfonctionnement des marchés favorise la sécurité alimentaire. Étude de cas au Burkina Faso

Marie-Hélène Dabat (marie-helene.dabat@cirad.fr), Ruphin Kiendrebeogo (ruphink@yahoo.fr), Issa Zongo (papisszongo@yahoo.fr), Stéphane Degueurce (Stephane.Degueurce@wfp.org)_

***Le bon fonctionnement** des marchés agricoles n'est pas toujours synonyme de sécurité alimentaire : il existe des zones excédentaires en céréales qui souffrent d'insécurité alimentaire, et des zones en produisant moins qui supportent mieux la soudure. Illustration à partir d'un travail de terrain dans plusieurs provinces au Burkina Faso.*

▸ Marie-Hélène Dabat est chercheur en économie, en poste au Burkina Faso pour le Cirad depuis 2007.

▸ Ruphin Kiendrebeogo est diplômé de l'Institut de développement rural de l'Université polytechnique de Bobo Dioulasso. Il est spécialiste en analyse socio-économique des politiques de développement rural.

▸ Issa Zongo est enseignant chercheur en économie à l'Université de Koudougou. Il enseigne la micro-économie, l'analyse des marchés agricoles et l'économie de l'environnement.

▸ Stéphane Degueurce est depuis 2009 chargé de mission Sécurité alimentaire et nutritionnelle auprès du bureau du Programme alimentaire mondial (PAM) basé à Ouagadougou.

Au Burkina Faso, la sécurité alimentaire est souvent appréhendée sous l'angle de la capacité du système productif à fournir des aliments. Ainsi les actions pour lutter contre l'insécurité alimentaire visent généralement l'accroissement de la production céréalière. Pourtant on rencontre des situations paradoxales de déficit alimentaire dans certaines zones du pays où la production agricole est abondante, a contrario, des situations de relative sécurité alimentaire dans des zones défavorables à l'agriculture. Ceci questionne le rôle du marché dans l'allocation des ressources alimentaires. Manifestement, on a besoin d'analyses plus fines que les seuls bilans céréaliers pour expliquer la situation alimentaire des ménages.

Le Cirad et le PAM ont entamé une série de travaux au Burkina Faso pour comprendre la nature des relations entre l'accès aux marchés physiques et le niveau de sécurité/insécurité alimentaire. Ces relations sont complexes dans le sens où les mêmes ménages peuvent être acheteurs ou vendeurs, et où les marchés peuvent diminuer ou accroître leur vulnérabilité. Des enquêtes de ménages et sur les marchés ont été menées dans des provinces contrastées en matière de potentiel agricole, de niveau de sécurité alimentaire et de déterminants explicatifs de la situation alimentaire des ménages : la Kossi et les Banwa (région Boucle du Mouhoun), le Séno et l'Oudalan (région du Sahel).

Le tableau montre que dans chaque région, les provinces mitoyennes étudiées n'ont pas le même profil. La comparaison entre régions révèle que la province du Séno en zone sahélienne produit moins de céréales que les Banwa dans la Boucle de Mouhoun mais présente une meilleure situation alimentaire. Cet article met l'accent sur quelques facteurs en relation avec les marchés qui peuvent expliquer les différences de situation alimentaire entre ces provinces.

Un premier facteur explicatif est lié aux conditions de circulation des céréales. Elles sont plutôt mauvaises dans les différentes provinces mais à des degrés divers : plus faciles dans les Banwa que dans la Kossi, plus faciles dans le Séno que dans l'Oudalan. Les routes goudronnées sont rares, les pistes peuvent être impraticables en saison pluvieuse, et les marchés sont éloignés des voies principales. Ces obstacles entravent l'évacuation des marchandises et l'approvisionnement des marchés locaux.

Dans la Boucle du Mouhoun, le mauvais état des voies est surtout pénalisant pour les producteurs-vendeurs, mais moins pour les familles en situation d'insécurité alimentaire. Globalement, les difficultés de transport occasionnent des pertes de temps et de marchandises, le respect aléatoire des contrats et la suspicion dans les échanges. Cependant, les difficultés d'évacuation des céréales ont aussi un effet de rétention sur place d'une partie de la production agricole dans la Kossi, que les consommateurs retrouvent sur les marchés ruraux. Tandis que les produits agricoles sortant plus facilement des Banwa, les populations locales ont plus de difficulté à s'approvisionner sur les marchés en période de soudure (peu de produits, prix élevés, etc.).

Dans la région du Sahel, c'est l'acheminement des produits alimentaires de l'extérieur vers les zones de consommation qui est problématique. Les commerçants qui approvisionnent les villages doivent utiliser plusieurs moyens de transport de façon successive (camion, charrette, vélo, chameau, âne, etc.). Les coûts de transport en deviennent très élevés dans la formation des prix. L'éloignement des marchés les uns des autres rend aussi difficile l'approvisionnement des consommateurs. Les conditions de circulation des produits pénalisent également l'accès des populations aux vivres de l'aide alimentaire dans l'Oudalan. Par contre, l'accès aux vivres est plus facile au Séno, chef-lieu de région.

Un deuxième groupe de facteurs est d'ordre social et culturel. Dans les Banwa, une grande partie de la production est évincée de la consommation locale en lien avec la forte présence de Mossi (originaires du Nord et du Centre) dans la population. La famille qui a migré, attirée par la culture du coton, approvisionne en céréales et en argent la partie de la famille restée au Nord et au Centre. Elle est aussi en relation avec des commerçants de sa zone d'origine. La forte connexion aux marchés dans les Banwa s'explique également par le développement conséquent des cultures de rente à côté des cultures vivrières et donc par une forte habitude de commercialisation (coton, riz, sésame, produits maraîchers, etc.). À la Kossi, même si les flux de produits existent vers les marchés du nord de la région et surtout vers le Mali, le niveau des commandes est sensiblement plus faible que l'offre disponible.

Ainsi, dans les deux provinces, le marché joue mal son rôle d'ajustement de l'offre et de la demande. Dans la Kossi, cela se fait à l'avantage de la sécurité alimentaire des ménages qui peuvent s'approvisionner sur des marchés de proximité bien approvisionnés. Tandis que dans les Banwa, même si les revenus tirés des ventes peuvent potentiellement permettre l'accès monétaire aux produits alimentaires, cela se fait à leur détriment car les ménages ne trouvent pas toujours les produits disponibles sur les marchés quand ils en ont besoin ou bien doivent les acheter à un prix élevé en période de soudure.

Des facteurs d'ordre culturel expliquent aussi l'éviction de certains produits à la consommation locale et remettent en question la sécurité alimentaire des populations. Dans la région Sahel, bien que les consommateurs locaux aient une forte préférence pour le mil local, très ancré dans les

	Boucle du Mouhoun		Sahel	
	Kossi	Banwa	Séno	Oudalan
Production annuelle moyenne de céréales par habitant (2005-09, kg)	529	387	277	194
Taux de couverture annuel des besoins céréaliers (entre 2005 et 2009)	entre 200 et plus de 300 %	entre 150 et plus de 200 %	inférieur à 100 % les 2 dernières années	inférieur à 100 % les 3 dernières années
Ménages n'ayant pas manqué de nourriture au cours des 12 mois précédant l'enquête	98 %	56 %	**68 %**	**23 %**
Ménages ayant manqué de nourriture 4 mois et plus au cours des 12 mois précédant l'enquête	1 %	28 %	2 %	74 %
Ménages ayant une alimentation très diversifiée (au moins 8 groupes de produits consommés la veille de l'enquête)	65 %	10 %	60 %	<1 %

Source : MAHRH, INSD et enquête (août 2010)

habitudes alimentaires notamment pour la fabrication du *Gapaalé* (plat local à base de mil et de lait) et que la région soit souvent déficitaire, celui-ci est massivement exporté. En effet, les variétés sucrées locales sont aussi très prisées dans d'autres régions du pays et y sont vendues à un prix élevé. Les flux de céréales de l'Oudalan vers le Niger et vers le Mali aussi sont importants, or certaines années le mil de la région Sahel pourrait suffire ou presque s'il n'était pas acheté en grandes quantités par les commerçants de Ouagadougou ou exportés vers ces pays voisins.

Un troisième facteur réside dans le calendrier des jours de marché. Les jours et fréquences de tenue des marchés sont très spécifiques à chaque province. Les Banwa et l'Oudalan connaissent des jours de tenue hebdomadaires fixes, différents selon les communes, tandis que la Kossi et le Séno connaissent des jours de tenue variables à intervalle le plus souvent de 3 jours pour le Séno et de 5 jours pour la Kossi. La fixité des jours de marché (tous les jeudis, tous les dimanche, etc.) encourage les commerçants extérieurs, informés et organisés, à se rendre sur ces marchés provinciaux à jours fixes, donc connus par avance, plutôt que sur d'autres marchés. La marchandise est ainsi évacuée vers les centres urbains extérieurs. Dans les Banwa, la sortie des produits vers les grandes villes s'en trouve facilitée au détriment des acheteurs et des consommateurs locaux. Dans la Kossi, les jours de marché sont plus aléatoires, ce qui entrave l'organisation des gros commerçants et bénéficient aux transactions des consommateurs locaux via notamment un niveau de prix plus faible car peu tiré par la demande extérieure. La fréquence des marchés (« tous les trois jours » ou « tous les cinq jours » plutôt que « tous les sept jours »), comme dans la Kossi et dans le Séno, contribue à faciliter l'accès des consommateurs aux produits alimentaires car elle leur permet également de fractionner leurs achats en fonction de leur niveau de trésorerie.

Enfin, un quatrième facteur est lié aux capacités de stockage. Il y a dans les provinces du Sahel une véritable compétition pour le stockage entre les céréales pour les hommes et l'aliment pour le bétail, qui pénalise l'accès des ménages aux vivres. Les coûts de stockage des céréales sont élevés du fait de cette pression sur les capacités.

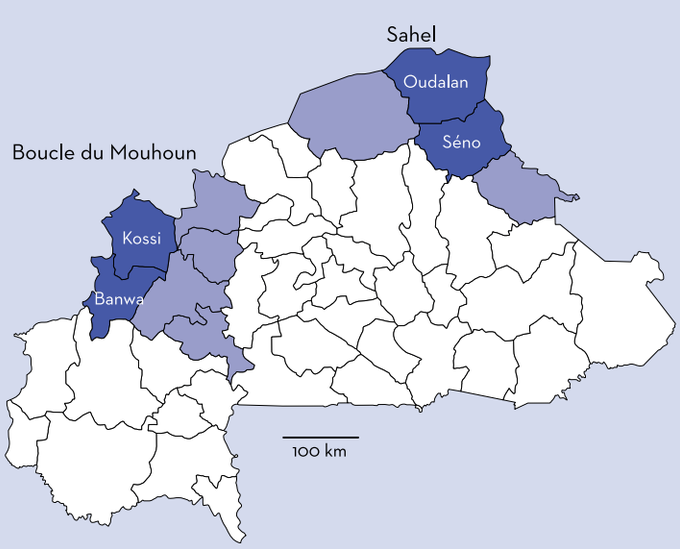
Les villageois bénéficiaires de l'aide alimentaire doivent se déplacer dans le chef-lieu provincial, trouver un lieu de stockage et ramener la marchandise au village en plusieurs fois. Finalement, l'effet du prix social de ces céréales a tendance à être annihilé du fait du coût élevé du déplacement, du stockage et du transport. Cette question des capacités de stockage est beaucoup moins prégnante dans la Boucle du Mouhoun.

En conclusion, même si on peut à juste titre penser que le développement des marchés et la fluidité des échanges dans le pays peuvent avoir un effet stabilisateur sur les prix et la sécurité alimentaire, les relations entre fonctionnement des marchés et situation alimentaire des ménages restent ambigües.

Un accès facile aux marchés (qualité des infrastructures, fréquence des marchés de proximité, etc.) peut avoir un effet bénéfique sur les indicateurs de sécurité alimentaire comme dans le Séno. Mais il peut avoir aussi un effet négatif dans les Banwa où il favorise la sortie des productions agricoles au détriment de l'approvisionnement des marchés ruraux, au point qu'un grand nombre de ménages manquent de nourriture et diversifient peu leur alimentation. Les marchés ruraux y assurent mal la disponibilité physique des produits alimentaires pour les populations. L'effet sur la sécurité alimentaire peut être encore plus important s'il y a une forte variabilité interannuelle des prix.

De la même façon, un accès problématique au marché peut aussi avoir un effet négatif, comme dans l'Oudalan où les voies de communication et les capacités de stockage sont déficientes ; ou un effet positif, comme dans la Kossi où l'enclavement des zones de production et des marchés ruraux fait obstacle à la mobilité des produits vers l'extérieur de la province et contribue localement à la sécurité alimentaire. Cependant, la production locale y est insuffisamment valorisée pour les producteurs. ■

Le Burkina Faso et ses provinces



Interprofessions céréalières : témoignage d'un producteur satisfait

Entretien avec Soumaïla Sanou (cicb@fasonet.bf)_

***DIFFÉRENTS DISPOSITIFS INTERPROFESSIONNELS** ont été mis en place dans plusieurs pays ouest africains, pour structurer les relations entre les différents maillons des filières céréalières et réguler le marché céréalier. Le CICB, au Burkina Faso, est l'un d'entre eux. Entretien avec son président.*



▸ Soumaïla Sanou est le président du Comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso (CICB).
Il est producteur de céréales (maïs, sorgho, millet) à 25 km de Bobo Dioulasso, et membre de la Fédération des professionnels agricoles du Burkina Faso (FepaB).

▸ Retrouvez la version longue de cette interview en ligne sur www.inter-reseaux.org

GRAIN DE SEL : *Pouvez vous présenter le CICB ?*
SOUMAÏLA SANOU : Le Comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso (CICB) a été mis en place en juillet 2003. Il réunit les professionnels des filières céréalières (mil, maïs, sorgho) et niébé. Il est composé d'organisations : de producteurs (7 au total, dont la FepaB, l'UGCPA, la Fepassi), de commerçants (Syndicat national de commerçants de céréales), de transformateurs/transformatrices (Fiab), de transporteurs (Syndicat national des transporteurs) et de distributeurs d'intrants et d'équipements agricoles. Cinq maillons forment ainsi le CICB.

Le dispositif couvre l'ensemble du Burkina Faso. Nous avons un bureau national, et des bureaux régionaux (des comités interprofessionnels régionaux) dans les 13 régions du pays.

Au sein de ce comité, nous discutons des problèmes de ces filières en essayant d'y apporter des réponses. De 2003 à 2007, le CICB a joué un rôle important dans la mise en œuvre du plan d'action sur les céréales, élaboré en collaboration avec le gouvernement. Nous avions un budget pour cela et l'État avait mis à notre disposition une cellule technique d'exécution. Après 2007 l'État n'a pas renouvelé le contrat. Les relations continuent toutefois entre nous : nous sommes en étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture et ses services techniques.

GDS : *Quelles étaient les principales activités du plan d'action sur les céréales ?*
SS : Nous avons d'abord organisé chaque maillon du CICB. Au départ, seuls les producteurs avaient un niveau assez élevé de structuration, en groupements, unions et fédérations ; les autres acteurs n'étaient pas vraiment organisés ; mais, avec l'appui du CICB, ils se sont aussi peu à peu structurés.

Le CICB a également favorisé la contractualisation entre des producteurs et des commerçants. Les contrats portent sur des prix, des volumes et des délais de livraison. L'interprofession se porte garant de ces contrats.

Nous avons également mené des actions auprès de chaque maillon de l'interprofession. Par exemple, au niveau des producteurs, une opération « intrants », pour faciliter l'acquisition d'engrais, ainsi que l'organisation de bourses céréalières (en collaboration avec Afrique verte) ; au niveau des transformateurs, l'organisation de journées promotionnelles et de semaines commerciales, ainsi que des formations sur les bonnes pratiques d'hygiène ; au niveau des transporteurs, des formations en logistique. En vue d'améliorer la qualité des céréales, le CICB a également doté de bascules et d'égreneuses certains groupements de producteurs.

GDS : *Et depuis 2007, quelles sont les activités ?*
SS : Nous avons essayé de renforcer ce que l'on avait déjà mis en place, notamment le dispositif de facilitation de l'acquisition des intrants par les producteurs. La structuration des commerçants s'est poursuivie dans les provinces du pays. Nous avons mis à disposition des transformateurs du matériel semi-industriel subventionné (moulins, chauffages à gaz, etc.). Nous avons soutenu, en partenariat avec IFDC, la mise en place d'une organisation des distributeurs d'intrants : Agrodia.

Le CICB a également mis en place un système d'information sur les céréales : environ 50 marchés du Burkina Faso sont suivis pour mettre des informations à disposition des commerçants.

GDS : *Avez-vous mené des actions au niveau sous régional ?*
SS : Nous travaillons, avec le projet ATP[1], à la mise en place d'un plan de plaidoyer au niveau sous régional (Cedeao) sur les céréales. En effet on a souvent des problèmes pour faire sortir les céréales du Burkina Faso. Dans le cadre du plaidoyer, nous avons dressé une liste de propositions pour améliorer le commerce régional de céréales : rendre effective la libre circulation des céréales dans l'espace Cedeao, supprimer les taxes sur les produits céréaliers, faciliter l'accès au crédit, promouvoir les relations contractuelles entre acteurs, harmoniser les certificats phytosanitaires, etc.

Le CICB a été aussi mandaté pour coordonner la mise en place d'un réseau régional des acteurs de la filière céréalière : pour être plus forts, nous voulons mettre en place des interprofessions dans tous les pays de la région avant de constituer un réseau des professionnels céréaliers de l'Afrique de l'Ouest. Il faut que les acteurs privés soient dans la danse. Le Mali a déjà mis en place son interprofession, le Togo et le Bénin sont en cours. L'assemblée constitutive du réseau céréalier au niveau de la sous région aura lieu très prochainement. On a beaucoup d'espoir dans le réseau des céréaliers pour améliorer le commerce de céréales dans la sous région et pour faciliter les transferts de produits entre les pays.

GDS : *En quoi est ce que le CICB vous est utile, à vous producteur ?*
SS : Le CICB me facilite les questions de commercialisation ; il m'amène à pouvoir discuter clairement avec les commerçants. Avant la mise en place de l'interprofession, les producteurs et les commerçants étaient comme des ennemis. Aujourd'hui ce sont des acteurs qui arrivent à discuter. J'ai bien compris maintenant qu'en tant que producteur, il me faut un commerçant pour pouvoir développer mon activité. Le commerçant sait que sans producteur, il ne peut pas exercer son métier. Producteurs et commerçants ont certes des intérêts divergents, mais ils sont complémentaires et ont besoin l'un de l'autre. Voilà pourquoi la mise en place de l'interprofession est importante. Pour moi, le CICB est le lieu qu'il faut pour organiser les marchés céréaliers et gérer l'offre. ■

1. *Agribusiness and Trade Promotion.*

Pour une politique de services aux transformatrices et transformateurs de céréales locales

Cécile Broutin (broutin@gret.org), Sébastien Subsol (s.subsol@agrhymet.ne)

Bien que le secteur de la transformation assure une fonction essentielle à l'interface entre l'offre rurale et la demande urbaine, son potentiel reste aujourd'hui sous-estimé par les acteurs du développement. Rares sont les politiques qui prennent la mesure de cet enjeu et soutiennent ce secteur dans sa diversité et selon ses besoins.

▸ Cécile Broutin est responsable de l'équipe « Environnement, filières et agricultures familiales » du Gret depuis septembre 2008. Elle a été auparavant représentante du Gret au Sénégal pendant 10 ans.

▸ Sébastien Subsol est assistant technique auprès du Centre régional Agrhymet du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (Cilss).

▸ Broutin C., Bricas N., 2006, *Agroalimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne, le rôle des micro et petites entreprises*, Éd. Gret, Réf. ETUD 30, ISBN 978-2-86844-165-2, 128 p.

Le secteur de la transformation a une place cruciale dans les filières céréalières. Il assure une fonction d'intermédiation entre la production et les marchés urbains et ruraux. Dans un contexte de fort développement des centres urbains, ce secteur permet notamment l'adaptation de la qualité des produits aux modes de vie et au pouvoir d'achat des citadins. C'est aussi l'un des principaux viviers d'emplois et une source importante de revenus, notamment des femmes qui occupent une place majeure dans ce secteur. Néanmoins, du fait qu'elles soient surtout menées à très petite échelle, les activités de transformation ne sont souvent pas considérées comme apportant une valeur ajoutée significative et sont rarement prises en compte dans les politiques de développement. Le potentiel de ce secteur, à la fois pour la sécurité alimentaire et la valorisation des céréales, est pourtant considérable.

Caractéristiques du secteur de la transformation en Afrique de l'Ouest.

La transformation recouvre une pluralité d'activités. Il faut distinguer les opérations de transformation qui relèvent de la prestation de service auprès des ménagères urbaines et rurales, pour la mouture (mil, maïs, sorgho) et le décorticage (riz, fonio, mil), du secteur de la production de produits transformés visant à satisfaire une demande urbaine croissante en produits semi finis (farine) ou finis (couscous, semoule, riz étuvé, etc.). Il y a aussi une distinction entre un sous secteur qui relève de l'artisanat et un autre de l'industrie.

En Afrique de l'Ouest, le secteur de la transformation est très largement dominé par le secteur artisanal de prestation de service ou de production. On estime que 75 % des volumes sont transformés dans de petits ateliers artisanaux, 20 % par le secteur semi-industriel (mini rizeries par exemple) et 5 % par des unités industrielles. Par ailleurs dans cette région, la très grande majorité des activités agroalimentaires est menée par les femmes, détentrices des savoir-faire techniques de transformation et des compétences en matière de qualification des produits alimentaires.

Artisanat de prestation de service. Il s'agit de petites unités artisanales installées (i) en milieu rural : décortiqueuses à riz, à fonio (encore rares), moulin à céréales (mil, maïs, sorgho) et (ii) en milieu urbain : décortiqueurs et moulin à mil, maïs, sorgho. Les acteurs font appel à l'artisanat de service pour les opérations mécaniques et développent donc des liens privilégiés avec ces ateliers (négociation du prix du service, fourniture de riz paddy à crédit, etc.).

Une part de ces petites unités en milieu rural est communautaire, c'est à dire gérée par un groupement féminin ou une association villageoise. C'est le cas notamment des moulins à marteaux et à disques largement diffusés en Afrique de l'Ouest. Les décortiqueuses à riz sont plus souvent gérées par des artisans individuels. Les femmes étuveuses de Guinée travaillent également en prestation de service, pour des femmes collectrices qui payent pour cette première transformation du riz paddy.

Peu de chiffres sont disponibles sur ce secteur d'activités. En Guinée, on estime que quelques 1000 décortiqueuses à riz permettraient de décortiquer 30 % environ de la production nationale. Au Burkina, le parc de moulins devrait permettre de traiter 600 000 tonnes mises en marché chaque année par les producteurs, sur une production moyenne de 4 millions de tonnes.

Artisanat de production. Le secteur de l'artisanat de production est constitué de petites unités individuelles, gérées par des femmes, le plus souvent en milieu urbain. Elles proposent des produits semi finis (farine de mil, de maïs, semoule) ou finis (couscous, riz étuvé, tô), et des plats cuisinés (restauration de rue). D'une façon générale, ce secteur constitue un vivier de savoir-faire et de compétences qui, s'il est soutenu, évolue en partie vers des entreprises de plus grande envergure (individuelles ou communautaires).

Ce sous secteur joue un rôle important dans l'alimentation des centres urbains. Il commence à s'organiser, comme au Sénégal où l'Association des professionnelles de l'alimentation pour la valorisation des produits locaux (Aproval) regroupe des micro-entreprises et des restauratrices. Il existe également dans d'autres pays des associations de restauratrices (association Ri noodo au Burkina, Association des femmes restauratrices du Bénin).

Des petites entreprises semi-industrielles. Ce secteur, regroupant des entreprises situées entre le secteur industriel et le secteur artisanal, se développe depuis une dizaine d'années. Il propose des produits finis ou semi-finis, de longue durée de conservation et conditionnés souvent en sachets. Les difficultés rencontrées par le secteur industriel, la demande croissante des consommateurs en produits moins chers liée à la baisse du pouvoir d'achat, le commerce des produits importés devenu moins lucratif et enfin le départ volontaire de fonctionnaires avec un petit capital ont sans doute favorisé l'émergence de ces entreprises de transformation de produits locaux.

Le niveau de formation de certains promoteurs et salariés, la mécanisation de certaines opérations et la présentation des produits (produits emballés) les rapprochent du secteur industriel. Les investissements en équipements sont cependant très variables, notamment dans la phase de création (entre 2 et 10 millions de francs CFA). Quelques opérations sont mécanisées (décorticage, mouture). Ces unités emploient une main d'œuvre peu nombreuse et ➲



© Gret

Étuvage du riz

peu qualifiée, souvent familiale ou appartenant au réseau social de l'entrepreneur (de 2 à 20 employés).

Dans la filière riz, les rizeries semi-industrielles présentes dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, sont des rizeries modulaires. Leur débit horaire se situe entre 2 à 3 T/h ; elles comprennent plus de 2 décortiqueuses blanchisseurs en parallèle et sont équipées d'un système de manutention avec pesée automatique du paddy et du riz blanc. Leurs capacités potentielles de traitement annuel sont de d'ordre de 3 000 à 5 000 tonnes.

Un secteur industriel peu développé. Plusieurs tentatives de transformation industrielle des céréales sèches (mil, sorgho) se sont conclues par un arrêt de la production : farine et semoule de mil par les Moulins Sentenac, ou biscuit au mil par la Biscuiterie Wehbé au Sénégal par exemple.

On note tout de même l'existence de quelques rizeries industrielles, qui sont des installations dotées de machines spécifiques pour chacune des opérations nécessaires. Le débit horaire est souvent supérieur à 5 T/h en fonction du nombre de lignes d'usinage mises en parallèle, et la capacité annuelle est supérieure à 50 000 tonnes de paddy.

On retrouve également quelques provendiers industriels, qui souvent importent le maïs (cas au Sénégal) ; toutefois, il existe aussi des petites unités qui valorisent les céréales locales et les sous produits (sons, tourteaux, etc.).

Comment renforcer ce secteur ? Un des éléments clés de la définition de politiques d'appui au secteur des petites et micro activités agro-alimentaires et commerciales est le développement d'une offre de services adaptés aux spécificités et besoins aussi bien du secteur de la petite transformation qu'aux entreprises de plus grande taille, tous deux nécessaires pour répondre à une demande toujours croissante et diversifiée.

La formation. Un premier service essentiel est celui de la formation. Les « micro et petites entreprises » (MPE) de transformation disposent d'une main d'œuvre peu qualifiée. Cela se ressent sur la qualité des produits. Des activités de formation continue sont dès lors indispensables. On peut citer à ce titre les nombreuses formations qui ont touché les femmes étuveuses de riz, en Guinée, au Mali, au Burkina, utiles aussi bien pour améliorer la qualité des produits que pour l'utilisation de matériels plus modernes. La formation de base est également un bon moyen pour professionnaliser le secteur, en incluant dans des formations de mécanique des enseignements sur les matériels de transformation agroalimentaire, ou encore dans les formations d'ingénieur des modules sur la conception de matériels adaptés aux produits locaux.

L'information. Des services d'information peuvent également être proposés. Ces informations sont de divers types, commercial, économique, fiscal et juridique : comment calculer le prix de la prestation, comment avoir accès à un crédit, quels avantages fiscaux obtenir des communes ? Les ONG d'appui ou des centres d'appui de type « business services » peuvent apporter ces informations. On citera par exemple les Maisons régionales de l'entrepreneur en Guinée. Toutefois, il faut garder en tête que ces services resteront subventionnés, en raison de la faible capacité financière des acteurs ciblés.

La recherche. La recherche peut aussi être d'un grand apport, en proposant des procédés et machines adaptés aux MPE de transformation. Cela doit se faire en associant divers types d'acteurs : les usagers bien sûr, mais aussi les entreprises de soudure et mécanique qui seront à même de répliquer les matériels. De nombreuses initiatives existent en Afrique de l'Ouest. Elles mériteraient d'être mieux connues et capitalisées au bénéfice des pays voisins.

Les services financiers. Enfin, le tableau des services aux MPE ne serait pas complet sans les services financiers. Des produits de crédit adaptés peuvent être proposés pour l'acquisition des matériels. Néanmoins, les IMF ont besoin de soutiens pour tenter l'aventure. Plusieurs pistes peuvent être explorées : création de sociétés de caution mutuelle, mise en place de lignes de crédits et fonds de garantie logés dans les IMF, fonds de bonification des intérêts, mise en place de systèmes de refinancement par des banques commerciales, assistance technique aux IMF, et appui à de nouveaux partenariats entre IMF et structures d'appui non financier.

Les expériences ayant été tentées. À partir de ces grandes lignes d'action, diverses voies ont été tentées. Dans plusieurs pays, comme le Sénégal, la Guinée, le Ghana, le Burkina, le secteur de la petite transformation a été appuyé à travers la combinaison d'actions de crédit, des formations au marketing, la diffusion de petits matériels et la formation d'associations professionnelles. Ces appuis ont pu toucher plusieurs centaines de MPE par pays. On assiste à la mise en place d'un réseau de services financiers et non financiers pour ces acteurs, poursuivant l'idée d'accompagner à terme l'émergence d'interprofessions.

Certains pays ont opté pour la mise en place d'instituts technologiques, qui concentrent des ateliers de contrôle qualité et de formation, comme l'Institut de Technologie alimentaire du Sénégal, l'Ivoirienne de technologie tropicale (I2T) de Côte d'Ivoire, ou encore les centres GRATIS (*Ghana regional appropriate technology industrial service*) du Ghana. Ces derniers, au nombre de 9, sont décentralisés, contrairement aux centres des deux premiers pays, et permettent d'appuyer plus de MPE.

Avec la crise des prix des céréales importées qui a démarré en 2008, on constate aussi une relance des rizeries

de moyenne taille dans plusieurs pays. Elles intègrent parfois des appuis aux producteurs via la fourniture d'intrants et de conseil, au Nigeria, au Ghana, au Bénin (dans ce dernier pays à travers les ESOP, entreprises de services aux OP). L'approche est ici verticale, de type filière.

Quels enseignements de ces expériences ? De ces quelques expériences, qui ont voulu appuyer le secteur de la transformation à différentes échelles et en mettant en place un set de services, on peut retenir quelques idées fortes additionnelles.

Il convient dans un premier temps de concentrer les appuis sur un set de techniques simples : matériel d'épierrage, aires de séchage cimentées, matériel d'ensachage pour pouvoir proposer de nouveaux formats aux consommateurs (sacs de 10 ou 25 kg). Ceci améliore déjà drastiquement la qualité des produits finis proposés, qui peuvent conquérir une clientèle urbaine ou semi urbaine.

Le secteur de la fortification (ajout de nutriments, présents ou non dans l'aliment naturel) est également porteur. L'UEMOA a établi des règles communautaires pour encourager ce secteur. De nombreux projets, au Sénégal, Burkina Faso, Niger et Mali, appuient des MPE de fortification des céréales (ENDA, Nutrifaso-Gret et Afrique Verte-Misola).

Les politiques d'appui au secteur de la transformation devront également porter une attention aux sources d'énergie. Les moulins bénéficiant d'une fourniture d'énergie électrique permettent de proposer des prestations moins chères que ceux fonctionnant avec des carburants fossiles, avec la hausse des prix de ces derniers. Une autre option est de développer des filières courtes d'agro-carburant alimentant de petits ateliers de transformation voire des plateformes multifonctionnelles.

Enfin, une dernière carte peut être clairement jouée : la conception et la diffusion de matériels de transformation locaux, adaptés à des productions spécifiques. On citera à ce titre la diffusion d'étuveuses améliorées pour le traitement du riz local, en Guinée et au Burkina, ou encore la conception de matériels spécifiques au fonio, au Burkina, en Guinée et au Mali, pays qui ont développé avec l'aide du Cirad des matériels de tri, décorticage et battage.

Pour finir, il faut ajouter que les interprofessions céréalières doivent être associées à la définition de ces politiques d'appui. Elles peuvent notamment aider à la diffusion de nouveaux matériels, recenser les demandes d'appui, et faire la promotion de nouveaux produits. ■

Étuvage du riz en Guinée

La très grande majorité du riz produit en Guinée est étuvé. L'étuvage consiste en une pré-cuisson à l'eau (méthode traditionnelle) ou à la vapeur (méthode améliorée) du paddy préalablement hydraté. Il est ensuite séché et décortiqué dans des ateliers de prestations de service. Cette opération traditionnelle en Guinée améliore le rendement du décorticage (diminution du taux de brisure, atténuation des effets d'un mauvais séchage) et la qualité nutritionnelle (migration de minéraux vers l'intérieur du grain). Elle a également une incidence sur les caractéristiques organoleptiques et sur la couleur du riz (jaunâtre). La durée de cuisson du riz étuvé est plus longue, mais le riz gonfle davantage et présente donc également selon les dires de consommateurs, un caractère économique. Ceci explique que le riz local (étuvé) est préféré des consommateurs guinéens malgré un prix plus élevé que le riz importé. L'étuvage se développe dans les pays voisins, notamment au Burkina Faso et au Bénin.

En Guinée, dans la zone de mangrove, le projet Riz BG financé par l'AFD et le projet Acorh (Amélioration des capacités des acteurs des filières riz et huile de palme) mené par le Gret et la MGE cherchent à diffuser une machine à étuver améliorée, qui présente plusieurs atouts : économies en bois (de 30 %), réduction de la pénibilité et de la consommation d'eau, amélioration du rendement (gain de temps entre 35 et 70 %) et de la qualité. Cet équipement rencontre toutefois des difficultés de diffusion parce qu'il est relativement cher (1,5 millions de GNF).

Les organisations de producteurs dans le secteur de la transformation

Certaines organisations de producteurs s'investissent dans la transformation, que ce soit au niveau de la prestation de service (achat de moulin ou de décortiqueurs) ou de la création de petites unités de transformation. L'absorption des fonctions aval des filières, si elle présente un intérêt certain pour les producteurs en termes d'amélioration de la commercialisation et de valorisation des produits agricoles, pose des questions dans des zones où des activités individuelles privées ou des petites entreprises existent déjà. En effet elle risque de faire perdre à ces acteurs leur source de revenus dans un contexte où les alternatives sont limitées, mais également de remettre en cause des progrès en terme d'insertion professionnelle et de reconnaissance sociale qui n'est pas la même quand les femmes transformatrices se retrouvent comme « simples » employées dans des unités crées par des OP.

La transformation est par ailleurs un métier à part entière et la création d'unités dans lesquelles les producteurs sont actionnaires peut poser des problèmes difficiles à résoudre. Ainsi la création d'unités de transformation du maïs au Sénégal, liées à des OP encadrées par la Sodefitex, a rapidement montré des limites en raison de conflits d'intérêts entre les producteurs qui pensaient vendre leur maïs plus cher à « leur » unité de transformation et être payé au comptant à la livraison, et les gérants des unités qui devaient gérer les difficultés de trésorerie et être compétitifs.

L'analyse de la chaine de valeur (identification des acteurs et des marges à chaque niveau), de l'impact de création d'activités de transformation sur l'ensemble du tissu social et économique par des OP doit être un préalable. Plutôt que s'investir dans des activités de transformation, les producteurs peuvent aussi envisager l'appui aux acteurs existants, ainsi que la concertation et la contractualisation avec les transformateurs.

Trois défis pour les filières céréalières ouest africaines

Inter-réseaux, sur la base de documents existants

Parmi les multiples défis qui ont été évoqués dans ce dossier, pour nourrir la population croissante en Afrique de l'Ouest et parvenir à une forme de souveraineté alimentaire, trois semblent revêtir une importance cruciale : l'intensification de la production, l'intégration régionale, et la transformation des céréales locales.

▸ Le contenu de cet article s'appuie principalement sur les notes rédigées par Roger Blein et Bio Goura Soulé, dans le cadre du séminaire régional sur le développement des filières céréalières en Afrique de l'Ouest (Roppa / SOS Faim, novembre 2010).

En Afrique de l'Ouest, pour simplement nourrir l'ensemble de la population à venir, il faudra doubler la production céréalière d'ici 2030, pour atteindre 125 millions de tonnes.

L'indispensable intensification durable pour doubler la production sans mettre à mal les ressources. Le modèle de croissance de l'offre par extension des surfaces qui a prévalu depuis 25 ans ne peut plus être reproduit en raison de la pression foncière, de la dégradation écologique, du conflit d'usage des terres marginales avec les pasteurs et de la paupérisation de la main d'œuvre agricole qu'il induit. Les perspectives des marchés mondiaux restent par ailleurs incertaines.

La région doit par conséquent réussir l'intensification de ses systèmes de production céréalière pour parvenir à réduire sa dépendance extérieure et réaliser son ambition de souveraineté alimentaire, tout en préservant son potentiel agronomique et son capital en ressources naturelles. Si la demande privilégie le maïs et le riz, la région ne doit pas oublier que le sorgho et le mil resteront des céréales stratégiques au regard des régimes alimentaires et compte tenu des contraintes de production que rencontrent une majorité de petits producteurs dans les zones sèches.

Sans amélioration des rendements et en maintenant au niveau actuel le taux de dépendance à l'égard des importations en 2030, il faudrait doubler les surfaces consacrées aux céréales : de 45 à 90 millions d'ha. Pour couvrir les besoins sans augmenter les surfaces, il faudra parvenir à une amélioration de la productivité moyenne à l'hectare de plus de 80 %.

Cette intensification n'emprunte pas les mêmes itinéraires techniques selon les structures d'exploitation et les contextes agroécologiques. Par conséquent, les pouvoirs publics et les institutions doivent travailler avec les OP sur les réponses adaptées aux différents contextes. La recherche-développement est fortement sollicitée, mais elle ne pourra produire des résultats visibles sans réformer ses modalités de travail avec les communautés d'agriculteurs.

L'indispensable intégration pour développer les échanges au sein d'une région plus forte face à l'extérieur. Les marchés locaux s'inscrivent dans un ensemble régional relativement ouvert, et fortement connecté au niveau international. Dans ce contexte, les enjeux pour l'avenir sont les suivants :

- Réussir l'intégration régionale du marché de façon à ce que l'offre et la demande s'ajustent au mieux et que les complémentarités entre les bassins de production et de consommation jouent à plein. La libéralisation du marché intérieur implique de travailler dans plusieurs directions : l'harmonisation fiscale (notamment de la TVA) entre les pays sur les céréales, la suppression effective des taxes informelles sur les échanges, la normalisation des produits céréaliers ;
- Maîtriser la relation de la région avec le marché mondial. Celui-ci est tantôt un facteur d'instabilité en raison de la volatilité des prix sur les marchés mondiaux, et tantôt un facteur de stabilisation lorsque les déficits régionaux nécessitent des importations, pour revenir à un équilibre du marché.

La structuration des filières céréalières est également un enjeu très important. Considérés comme des structures de concertation, les dispositifs interprofesionnels sont encore peu envisagés comme des espaces de contractualisation entre les acteurs (gestion de l'offre, normes, contractualisation). Ils ne sont pas non plus conçus comme des dispositifs permettant d'assurer une régulation collective du marché.

Enfin, l'issue de plusieurs négociations internationales sera déterminante pour la relance des filières céréalières en Afrique de l'Ouest, telles que la négociation à l'OMC, la négociation de l'APE et la mise en œuvre effective des engagements de la communauté internationale dans le domaine de la sécurité alimentaire.

L'indispensable transformation locale pour s'adapter à une demande changeante. Relever le défi de répondre à la demande croissante n'implique pas seulement de soutenir les efforts dans le domaine de la production. L'un des principaux enjeux concerne l'adaptation des filières aux demandes des consommateurs. Cette demande se segmente en fonction des usages des céréales et en fonction de la différenciation des revenus des consommateurs, et notamment à la faveur de l'émergence d'une véritable classe moyenne. Dans les pays à forte population comme le Nigeria, et dans une moindre mesure le Ghana et la Côte d'Ivoire, et le Sénégal, cette classe moyenne est en voie de représenter un marché considérable, mais plus exigeant. La transformation des céréales est une des clés de la souveraineté alimentaire d'une région en voie d'urbanisation rapide.

Conclusion. La céréaliculture ouest africaine a besoin de politiques cohérentes aux niveaux national et régional. Elles doivent traiter l'ensemble des enjeux, depuis la production jusqu'à la consommation. Des efforts importants doivent être consentis dans la régulation du marché national et régional, et dans la maîtrise de l'instabilité des prix des produits importés, de façon à sécuriser l'investissement économique des producteurs. Il faut aussi que des dispositifs institutionnels pérennes, maîtrisés par les producteurs et leurs organisations, soient mis en place pour assurer le financement de la modernisation des systèmes d'exploitation. Enfin, les politiques et instruments de politique doivent parvenir à toucher une large majorité de producteurs. ■

Regards croisés sur le « G20 agricole »

Interviews de Djibo Bagna, David Nabarro et Jean-Cyril Dagorn

Le G20 agricole a constitué une première dans l'histoire du G20. Cet événement corrélé aux inquiétudes sur les fluctuations haussières des cours internationaux de certains produits agricoles a suscité de nombreuses attentes, mais aussi des déceptions. Grain de Sel vous propose une confrontation des points de vue d'un réseau d'OP, d'une ONG et d'un représentant des Nations Unies sur les résultats de cette mobilisation internationale.

▸ Djibo Bagna est président du Roppa, Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest.

▸ David Nabarro est le Représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

▸ Jean-Cyril Dagorn est responsable de plaidoyer « Justice économique » pour Oxfam France.

▸ Pour aller plus loin : Inter-réseaux a publié en août 2011 un bulletin de veille spécial sur les enjeux relatifs au G20 agricole : www.inter-reseaux.org/bulletin-de-veille/article/archives-bulletins-inter-reseaux

Le point de vue des OP ouest-africaines : Interview du président du Roppa

Grain de Sel : *Quel bilan faites-vous du G20 agricole et de la déclaration finale ?*
Djibo Bagna : Ce qu'il faut saluer, c'est que le G20 inscrive à son agenda cette question de l'agriculture. Cependant on reste encore un peu sur notre faim. Nous sommes préoccupés par les retombées concrètes de ces grandes discussions au niveau de nos bases. Attention à ne pas reproduire les erreurs du passé : la définition des politiques publiques ne doit pas être monopolisée par des experts, il faut que les paysans aient leur mot à dire si nous voulons des changements véritables. Il faut associer l'expertise paysanne à l'expertise des techniciens et gouvernants. L'important c'est aussi que nous soyons impliqués non pas à la fin mais dès le début des réflexions. Aujourd'hui nous arrivons à une discussion déjà presque terminée.

GDS : *Est-ce que les OP ont été associées aux négociations ?*
DB : Le Roppa a été invité au G120 organisé par la FNSEA (NDLR : le « G120 » rassemblait des organisations de producteurs du monde entier) en préparation du G20 agricole. Mais les véritables négociations ont eu lieu dans des instances qui sont un peu des « grosses machines » des pays industrialisés dans lesquelles les pays ouest africains ne sont pas représentés.

GDS : *Quelles étaient vos principales recommandations en amont de la rencontre ?*
DB : Concernant la discussion sur les prix mondiaux nous plaidons pour une autre forme de gouvernance mondiale de l'agriculture, en dehors de l'OMC. Il nous faut sortir du système actuel où les gouvernements signent des accords commerciaux qui nuisent à leurs propres populations, à leurs marchés locaux et au développement du marché intra régional. Ces politiques vont d'ailleurs à l'encontre de celles qui ont été pratiquées par les pays industrialisés dans leur phase de développement.

GDS : *Avez-vous constitué des alliances pour soutenir ces messages ?*
DB : Nous avons été très clairs avec nos amis producteurs de l'ensemble des pays : on ne peut plus se permettre aujourd'hui de confier entièrement sa nourriture au soi-disant marché. Bien sûr que le marché est important pour l'agriculture. Mais la souveraineté alimentaire impose de bâtir des politiques adaptées à notre contexte. Les producteurs européens souffrent aussi de cette concurrence effrénée des États-Unis, du Brésil, etc. Nous autres, producteurs du monde, savons que nous avons intérêt à regarder dans la même direction parce que nous partageons les mêmes peines mais à des degrés différents. Le problème est au niveau politique. Et là, les grands mangent les petits…

GDS : *Qu'attendez-vous des décisions des membres du G20?*
DB : Nous n'avons pas eu de rencontres spécifiques avec les États mais nous sommes en relation régulière avec l'Union européenne, les coopérations internationales, les institutions internationales notamment dans le cadre de la mise en œuvre de notre politique agricole commune à la Cedeao. A chaque fois que nous les rencontrons, notre message est clair : cette politique agricole régionale, nous l'avons élaborée dans un processus concerté, nous nous reconnaissons en elle, notre seul souci c'est de la mettre en œuvre ! Nous verrons dans l'action quelles sont ses forces et ses faiblesses. Nous refusons qu'on vienne nous greffer d'autres choses en dehors de cette politique. Pour le moment notre objectif est celui là.

GDS : *Est-ce que les questions de volatilité sont un enjeu de premier plan pour les producteurs ouest africains?*
DB : Notre préoccupation c'est que la flambée des prix ne rende pas les aliments inaccessibles aux consommateurs et qu'elle puisse également bénéficier aux producteurs. En Europe les gens font la grève parce que les salaires qu'on leur donne ne leur permettent pas de bien vivre. C'est exactement la situation dans laquelle se retrouvent les producteurs de nos pays. Nous demandons des prix rémunérateurs, c'est-à-dire qui nous permettent de rembourser nos dettes, de payer nos charges et d'investir. Sur le plan international, ce qui vient interférer sur les prix, c'est le recours aux produits d'importation. Que ce soit le riz, les poulets congelés, les poissons, tous ces produits importés déstabilisent nos marchés parce qu'ils sont vendus à un prix en deçà des coûts de production. Ces phénomènes sont le résultat de politiques commerciales décidées en haut lieu, loin des producteurs.


Djibo Bagna

➲

GDS : *Au niveau du Roppa, quelles sont les prochaines étapes concernant les questions de commerce international ?*
DB : Les questions d'Accords de partenariat économique (APE) sont à notre agenda. Nous avons appris que les négociations ont repris sans que la visibilité soit très claire. Nous ne pouvons accepter que nos pays ou notre région puissent aller signer des accords qui remettent en cause ce que les États eux-mêmes ont accepté : à savoir notre politique agricole commune, qui défend l'intégration et l'agriculture familiale, bien entendue ouverte à la modernisation. Nous avons martelé notre priorité : c'est la construction des marchés locaux. Ce que nous consommons, nous l'avons dans la sous-région. Pourquoi aller courir vers un marché incertain ? Nous souhaitons que tout accord tienne compte de cette dimension locale et régionale. ■

Le point de vue des organisations internationales : interview d'un représentant des Nations Unies

Grain de Sel : *Le G20 agricole s'est tenu fin juin. Quel bilan faites-vous du contenu de la déclaration ministérielle ?*
David Nabarro : Je suis personnellement ravi de la façon dont les ministres de l'agriculture des pays du G20 se sont entendus le 23 juin dernier, sur une déclaration importante. C'est la première rencontre ministérielle agricole de l'histoire du G20.

Ils ont ainsi considéré l'agriculture sous de multiples facettes, non seulement comme moyen de produire de la nourriture et autres marchandises, mais aussi comme un moteur de croissance économique, une façon de générer des revenus en milieu rural, un secteur ayant un impact sur l'environnement (générant des défis mais aussi produisant des services environnementaux) et un secteur clé pour assurer un développement social équilibré.

Cette attention politique accrue accordée à l'agriculture a encouragé les Nations Unies à agir sur ce secteur avec plus d'énergie.

GDS : *Ne constatez vous pas un manque d'engagement du G20 pour agir sur les causes de la volatilité plutôt que sur ses conséquences?*
DN : L'impact négatif de la volatilité des prix alimentaires, notamment l'extrême volatilité des prix sur les marchés locaux, est de plus en plus reconnue. C'est une menace pour les producteurs et les consommateurs. Mais la question est complexe et il n'existe pas de solution unique et simple.

Une double approche est nécessaire afin de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables et de s'attaquer aux causes profondes de la volatilité des prix en même temps. Le plan d'action des ministres de l'agriculture du G20 est une contribution pour les deux pistes : la solution dépendra notamment de sa mise en œuvre effective aux niveaux local et national.

Les ministres de l'agriculture ont pris des décisions sur des actions sur lesquelles ils peuvent s'entendre et qu'ils peuvent mettre en place de façon coordonnée. Ils n'ont pas prétendu agir sur les choses sur lesquelles leurs gouvernements ne sont pas d'accord, ou qui vont au-delà de leurs responsabilités. Ainsi ils se sont gardés de ne rien imposer aux pays non membres du G20.


David Nabarro

GDS : *La déclaration n'a pas pris de mesure sur la question des agro carburants, pourtant désignés comme partiellement responsables de la hausse des prix par les rapports d'experts. Qu'en pensez-vous ?*
DN : Il y a des questions difficiles sur lesquelles il n'y a pas de consensus aujourd'hui, parmi les ministres de l'agriculture du G20 et au-delà du G20. Ce qui me semble important est que les échanges de points de vue aient lieu. J'espère qu'ils vont continuer au sein des espaces de discussion globaux (en particulier dans le CSA, mais aussi dans le COP17, Rio +20, l'AGNU, etc.).

Au-delà des biocarburants, je crois fermement en la nécessité pour les gouvernements et les parties prenantes d'examiner les liens entre sécurité alimentaire, énergie, climat, environnement, foncier et eau.

GDS : *Le système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) prévu par le G20 vous semble-t-il réaliste ? Comment inciter les entreprises à effectivement divulguer des informations compte tenu de leurs intérêts en jeu ?*
DN : Il a été largement reconnu par les ministres de l'agriculture du G20 que pour être efficace, le système AMIS a besoin de données détaillées et exactes sur la production et les stocks. Cela nécessitera des améliorations dans l'exactitude des données fournies par les gouvernements. Les ministres de l'agriculture ont reconnu qu'ils ne maîtrisent pas une partie des données. L'importance de travailler avec le secteur privé afin d'améliorer la précision des données sur les stocks a été soulignée comme étant un élément complexe de la question.

GDS : *Dans un commentaire post G20 agricole, vous mentionnez les besoins de collaborations entre agriculture familiale et grands propriétaires terriens (type agrobusiness). Quelle vision avez-vous de la collaboration entre petite et grande agriculture ?*
DN : Les ministres de l'Agriculture du G20 reconnaissent pleinement la contribution des petits agriculteurs à l'alimentation, mais aussi à l'environnement et au développement socio-économique, ainsi que les défis auxquels ils font face. Les ministres de l'Agriculture du G20 se sont positionnés, non pas comme devant faire un choix entre les petits producteurs et les responsables de grandes exploitations, mais en cherchant à combiner toutes les formes et les tailles d'exploitations.

Je ne vois pas les petits et grands exploitants comme

deux catégories opposées d'agriculteurs. Dans tous les pays que j'ai visités, j'ai vu un *melting pot* de producteurs combinant les « sans-terre », les très petits, les petits, les moyens, les grands et les très grands. Je peux aussi témoigner d'entreprises souhaitant combiner leurs intérêts, leurs capacités d'investissement et leurs forces de commercialisation avec les intérêts et capacités de production des agriculteurs. Il y a une grande gamme de possibilités pour trouver des modes spécifiques de collaboration et de cohabitation. L'agriculture contractuelle semble être un exemple de ce qui est actuellement développé. ■

Le point de vue des ONG : interview d'un responsable d'Oxfam France

Grain de Sel : *Que pensez-vous des mesures prises par le G20 pour limiter la volatilité des prix agricoles ?*
Jean-Cyril Dagorn : Placer la crise mondiale des prix alimentaires en haut de l'agenda politique du G20 était une bonne initiative.

Malheureusement, les espoirs de voir les leaders politiques s'emparer de la question de la crise alimentaire ont été déçus. C'est uniquement en s'attaquant de front aux problèmes qu'il sera possible de la résoudre, notamment par une réforme des politiques erronées en matière d'agrocarburants qui détournent les aliments au profit des moteurs, et en aidant les pays pauvres à constituer des stocks pour faire face aux extrêmes de la volatilité des prix alimentaires.

GDS : *Qu'espériez-vous de ces rencontres ?*
JCD : On espérait que les ministres s'attaquent aux réglementations erronées sur les agrocarburants à la suite des appels à passer à l'action de la FAO, la Banque mondiale, le FMI et d'autres organisations internationales. Pourtant, alors que les ministres se sont entendus pour analyser les liens existants entre la production d'agrocarburants et la volatilité des prix alimentaires, ils n'ont pas été capables d'adopter une quelconque mesure concrète visant à réformer les réglementations sur les agrocarburants ou ajuster les objectifs de production quand l'offre alimentaire est menacée. Les États-Unis, le Brésil, le Canada et la France figurent parmi les pays suspectés d'avoir bloqué toute avancée en la matière. En 2010, alors qu'une seconde crise alimentaire en 3 ans débutait, environ 40 % du maïs américain a été destiné à la production d'éthanol plutôt qu'à l'alimentation du fait des lois du gouvernement américain sur les agrocarburants.

GDS : *Que préconisez-vous qui n'ait été proposé par le G20 ?*
JCD : Les ministres de l'Agriculture se sont mis d'accord pour augmenter les réserves alimentaires d'urgence qui permettent de nourrir les populations en cas de crise. Un premier petit pas positif, qui ne règle toutefois pas le problème. En effet, une telle approche se concentre sur l'impact et les conséquences de la volatilité des prix sans s'attaquer aux causes de cette dernière. Les ministres du G20 n'ont pas réussi à reconnaitre que les réserves stratégiques ou stocks de régulation ont également un rôle déterminant à jouer pour aider les pays pauvres à faire face à l'extrême volatilité des prix. Le stockage de 105 millions de tonnes supplémentaires de céréales aurait été suffisant pour éviter la crise des prix alimentaires en 2007-2008 ; le coût de cette opération aurait été de 1,5 milliard de dollars, soit 10 dollars pour chacune des 150 millions de personnes qui ont rejoint les rangs des affamés suite à la dernière flambée des prix alimentaires.


Jean-Cyril Dagorn

GDS : *Les améliorations prévues en termes d'échanges d'information ne vont-elles pas dans ce sens ?*
JCD : Les informations sur la production agricole et les stocks alimentaires des différents pays aideront à analyser la situation alimentaire mondiale et prendre des mesures pour éviter les crises. Malheureusement, les ministres ne sont pas allés jusqu'à exiger des grandes entreprises agroalimentaires — qui dominent le commerce de nombreuses denrées alimentaires — qu'elles dévoilent les informations sur les stocks qu'elles détiennent. On estime ainsi que les seuls Cargill, Bunge, ADM et Dreyfus contrôlent près de 90 % du commerce mondial des céréales.

GDS : *Concernant les mécanismes d'assurance prévus dans le plan d'action du G20, quelle est votre avis ?*
JCD : Sans action pour réguler et augmenter la transparence sur les marchés à terme et des matières premières mondiaux, les mesures proposées bénéficieront probablement plus aux institutions financières qui fourniront les assurances qu'aux pays en situation d'insécurité alimentaire qui les achètent. De plus, les petits exploitants les plus pauvres n'auront pas accès à ces mécanismes. Pour Oxfam, le G20 devrait concentrer ses ressources sur d'autres outils pour gérer les risques, tels que les stocks de régulation.

GDS : *Pensez-vous que le plan d'action puisse relancer l'agriculture dans les pays pauvres ?*
JCD : Si les ministres de l'agriculture ont reconnu que davantage d'investissements étaient nécessaires dans le secteur de l'agriculture, ils se sont toutefois concentrés sur le soutien aux investissements privés plutôt que sur des mesures concrètes permettant de renforcer les petits producteurs des pays en développement, et ne se sont pas donné les moyens de mettre fin aux accaparements de terres. Les petits paysans offrent pourtant le potentiel le plus important d'augmentation des rendements agricoles mondiaux pour nourrir les populations souffrant de la faim. En soutenant les agricultrices les plus modestes, on pourrait augmenter les rendements agricoles des pays en développement de 2,5 à 4 %. ■

▸ Changement climatique

Impact du changement climatique en Afrique de l'Ouest : bilan des études

Philippe Roudier (roudier@centre-cired.fr), Benjamin Sultan (benjamin.sultan@locean-ipsl.upmc.fr), Philippe Quirion (quirion@centre-cired.fr), Alexis Berg (alexis.berg@locean-ipsl.upmc.fr)

Cet article présente une synthèse des travaux de recherche existants concernant l'impact du climat futur sur l'évolution des rendements agricoles en Afrique de l'Ouest. Si les résultats varient fortement selon l'horizon temporel, les modèles, les cultures ou les pays concernés, une évolution globalement négative se dégage.

▸ Philippe Roudier est chercheur sur les relations climat/agriculture en Afrique de l'Ouest, au Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired).

▸ Benjamin Sultan est chercheur de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) sur les relations climat/agriculture en Afrique de l'Ouest au Laboratoire d'océanographie et du climat LOCEAN.

▸ Philippe Quirion est chercheur au Cired.

▸ Alexis Berg est chercheur sur la modélisation des cultures tropicales au LOCEAN.

Depuis le troisième (2001) et surtout le quatrième (2007) rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), les études d'impact du changement climatique sur l'agriculture en Afrique ont connu une grande expansion dans la communauté scientifique. Parallèlement, ces résultats ont été diffusés dans des ouvrages visant un plus grand public. Bien que cela soit très positif, on a pu lire ici ou là des affirmations parfois approximatives sur le futur de l'agriculture. Il n'est en effet pas possible de se fonder uniquement sur une étude ou sur une valeur, et d'affirmer, par exemple, que les rendements vont baisser de 30 % dans 50 ans. Ainsi, nous avons voulu lister toutes les études[1] traitant de ce sujet, afin d'établir l'ensemble des scénarii prévus pour le futur, dans l'état actuel des connaissances. L'étude est centrée sur l'Afrique de l'Ouest (espace Cedeao et Cameroun), un pôle de production et de consommation agricole majeur en Afrique ; elle a sélectionné 16 études qui étudient l'impact du changement climatique sur les rendements agricoles. Ces études concernent différentes cultures pluviales (céréales, mil, sorgho, coton, etc.), différents pays (Afrique de l'Ouest comme un tout, et pays par pays) ainsi que différents horizons temporels (prévisions en 2030, 2050, etc.).

Lorsqu'on groupe tous les résultats (toutes cultures, pays, horizons temporels confondus), la première chose frappante est la grande variation des résultats : de – 50 % à + 80 % en termes de rendements. De plus, on constate que la majeure partie des études prévoit un impact négatif. Cela signifie globalement qu'en Afrique de l'Ouest, dans le siècle qui vient, les scientifiques prévoient plutôt que le changement climatique entraînera une décroissance des rendements. Cela dit, il n'apparait pas probable que cet impact soit le même sur toutes les cultures et pour tous les pays ; il se peut même que dans certains cas l'impact soit positif.

Des impacts différenciés selon les zones et les cultures. Selon les études sélectionnées, l'impact serait plus grave pour les pays de la zone sahélienne (Gambie, Sénégal, Mali, Niger, Burkina) que pour les pays plus au Sud. Les modèles climatiques prévoient une augmentation de température plus faible sur les côtes du Golfe de Guinée bénéficiant déjà de précipitations abondantes. Les pertes liées à l'évapotranspiration seraient donc moindre.

On peut également souligner que certaines cultures, comme le soja ou l'arachide (dites C3) pourraient davantage pâtir du changement climatique. Leur rendement futur dépend en effet beaucoup de leur réaction à l'élévation de la concentration en CO_2 de l'atmosphère. Cette réaction est encore difficile à évaluer mais pourrait être importante, beaucoup plus que pour les cultures C4 (mil, sorgho, etc.).

Enfin, on note qu'au sein d'une même espèce, les différences entre variétés peuvent être importantes. Par exemple, des auteurs montrent que le mil précoce pourrait souffrir beaucoup plus (une baisse de rendement de l'ordre de – 44 % à – 29 %) que le mil tardif (sur lequel la perte s'estime entre – 21 % et – 14 %).

Une pluralité de paramètres à prendre en compte. Notons d'autre part que ces études projettent l'évolution des rendements due aux modifications du climat, mais ne tiennent pas compte des évolutions de la population, des sols, de la superficie cultivée ou du progrès technique. Ces variables peuvent avoir un effet équivalent, voire plus élevé sur la production agricole que les modifications climatiques. Dans une des rares études simulant l'augmentation de la population africaine, les auteurs attribuent à la démographie leurs estimations très pessimistes sur l'autosuffisance alimentaire en 2050 (<– 50 %) et non à l'évolution des rendements, qui pourrait être positive comme négative.

Il ne faut cependant pas en tirer des conclusions trop hâtives et d'autres études impliquant plusieurs scenarii de croissance de la population sont nécessaires. De plus, il faut remarquer que ces études ne tiennent généralement pas compte des innovations que les paysans pourraient mettre en place afin d'atténuer ces impacts. Les auteurs supposent en effet que les pratiques culturales seront demain identiques à aujourd'hui : il se peut que l'impact du changement climatique soit alors surestimé. En effet, les paysans disposent d'une palette de stratégies certes limitée mais qui existe : choix des variétés, date de semis, pratique du zaï, etc. La recherche a aussi montré que les paysans font preuve d'une grande innovation pour s'adapter aux conditions changeantes[2].

Ce bilan des travaux de recherche sur l'Afrique de l'Ouest laisse donc globalement entrevoir une baisse des rendements pour le siècle à venir. Si la valeur moyenne qui ressort de l'ensemble de ces études, toutes zones et cultures confondues est de – 10 %, on note également un faible consensus de la communauté scientifique et des modèles prédictifs encore incertains. ■

1. Pour plus de détails sur les résultats évoqués ici, le lecteur peut se référer à : Roudier, P., Sultan, B., Quirion, P., Berg, A. (2011). *The impact of future climate change on West African agriculture: what does the recent literature say? Global Environmental Change* 21, 1073:1083, doi:10.1016/j.gloenvcha.2011.04.007

2. Voir le *Grain de sel* nº 45 (pp 15-18).

▸ Foncier, Mauritanie

Inégalités foncières et agriculture familiale en Mauritanie

Yvan Le Coq (yvan.lecoq@grdr.org), Sandrine Vincent (sandrine.vincent@grdr.org)

Dans le sud de la Mauritanie, l'accès à la terre est moins régi par la loi que par des règles locales qui donnent une large place aux privilèges de classe. De nombreux agriculteurs doivent ainsi négocier l'accès à la terre. Leurs droits demeurent précaires. Certaines initiatives cherchent à les sécuriser.

▸ Yvan Le Coq est chargé de programme « Agricultures familiales et sécurité alimentaire » au GRDR (Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural).

▸ Sandrine Vincent est chargée de programme « Eau, assainissement et gestion des ressources naturelles » au GRDR.

▸ Cet article s'appuie essentiellement sur les résultats du projet SPAP (Mauritanie), mis en œuvre par le GRDR sur financement du CCFD-Terre Solidaire, de l'Union européenne, du Comité français pour la solidarité internationale (CFSI), de la Coopération française. Il s'inspire également des résultats du projet TKLM (région de Kayes au Mali).

Un contexte marqué par la persistance de formes d'esclavage. Les différentes communautés peuplant la région de Guidimakha au Sud de la Mauritanie présentent des points communs dans leur structuration sociale. La classe servile[1], majoritaire au plan démographique dans plusieurs localités, a longtemps constitué la base sur laquelle les classes dirigeantes (familles dites « fondatrices » de statut noble, religieux, militaire…) se sont appuyées pour valoriser les terres les plus fertiles (*waloo*) et ainsi tenter de produire des surplus céréaliers. Durant la colonisation française (1890-1960), les contrats de métayage ont connu un développement important. Ils ont permis à certains esclaves de gagner en autonomie tout en libérant les classes dites supérieures de leurs obligations matérielles envers les « captifs » (les nourrir). L'esclavage a depuis été officiellement aboli, d'abord en 1905, année du décret d'application de la loi de 1848 pour le territoire de l'Afrique occidentale française, puis en 1983. En 2011, il est de nouveau question de l'abolir. Cette situation illustre à quel point l'écart est important entre la loi et la pratique. Les descendants de la classe servile (affranchis ou en voie d'affranchissement) demeurent économiquement et socialement précaires.

Un boom démographique ces 50 dernières années : migrations, émigrations. Selon l'office national des statistiques de Mauritanie, la population du Guidimakha mauritanien aurait au moins doublé depuis les années 1960 et le nombre de localités a fortement augmenté, notamment suite à l'installation d'esclaves originaires des régions septentrionales. Ces installations se sont effectuées le plus souvent dans des conditions précaires, à la marge des terres fertiles, moyennant une contrepartie matérielle au profit des familles contrôlant l'accès à l'espace.

Parallèlement à ce processus, l'émigration de la population s'accentue significativement : à la fin des années 1970, on estime que 30 % des actifs masculins du sud Guidimakha sont expatriés, en Europe ou dans la sous-région. Ainsi, ces territoires ruraux, déjà ouverts sur l'extérieur au début du XX^{e} siècle, n'ont cessé de se connecter davantage aux territoires urbains de la sous région (Dakar, Abidjan, etc.) ou d'Europe (France puis Espagne). Ces connexions ont permis aux familles comptant des migrants de se soustraire, au moins partiellement, aux contraintes politiques et climatiques qui caractérisent l'environnement de travail de cette région ; leur économie s'est ainsi progressivement déconnectée de sa base agricole initiale.

Un État faiblement présent sur la question foncière. À l'inverse, les familles installées récemment, dont la plupart n'est pas concernée par les migrations de longue durée, dépendent encore assez largement de la production agro-pastorale. Paradoxalement, et cela en dépit du fait qu'en Mauritanie la loi foncière de 1983 stipule que « la terre appartient à celui qui la travaille », ces familles ne disposent souvent que de droits précaires sur l'espace qu'elles valorisent depuis plusieurs générations. Dans ce contexte, elles ne sont pas incitées à investir dans les aménagements fonciers qui seraient nécessaires pour améliorer la fertilité du sol.

Dans cette région, l'État n'a en fait que peu de prise directe sur la gestion de l'espace, particulièrement depuis les « évènements de 1989 » qui se sont soldés par l'expulsion de plusieurs dizaines milliers de personnes et ont affaibli la légitimité de l'État aux yeux de nombreux acteurs locaux. Dans les faits, les terres demeurent sous le contrôle des « familles fondatrices » de statut élevé qui tirent différents avantages de la situation (alliance politique facilitée, disponibilité en main d'œuvre, quote part de la récolte dans les cas de métayage).

Une initiative pour promouvoir un accès sécurisé à la terre pour les familles précaires. Dans ce contexte, le GRDR a travaillé à l'élaboration de plusieurs programmes d'aménagement d'eaux de surface. L'objectif de ces programmes est de promouvoir un dialogue multi acteurs autour de l'aménagement du territoire et, ce faisant, de sécuriser l'accès aux ressources foncières. Ils se basent sur le principe qu'il faut nécessairement concilier « légalité » et « légitimité » et, en conséquence, intègrent plusieurs échelles territoriales et mobilisent les autorités correspondantes: i) la commune ou communauté rurale, « territoire administratif », et les élus locaux; ii) le bassin versant, « espace technique », et les services déconcentrés de l'État qui conservent officiellement l'essentiel des prérogatives sur l'aménagement du territoire et, enfin, iii) le terroir villageois ou espace tribal, « territoire légitime » aux yeux de nombreux acteurs locaux, et les autorités villageoises ou tribales.

Le choix des sites d'aménagement se discute à l'échelle communale lors d'un processus de concertation ➲

1. Loin de constituer un ensemble homogène, cette classe regroupe en réalité « des captifs » (pour reprendre la terminologie coloniale) de conditions variées.

élargie, sur la base de critères techniques mais aussi socio économiques. La priorité est souvent donnée à des ouvrages multi-usages (agriculture de décrue, pêche, abreuvement des animaux, etc.), bénéficiant aux villages et ménages les plus précaires au plan foncier et économique. Les principes et règles d'accès à l'espace aménagé font l'objet de discussions approfondies. L'ensemble des dispositions est finalement consigné dans un document, « l'entente foncière », visé par les autorités communales, le préfet, les « familles fondatrices »[2] et le chef de village (cf. encadré). Dans certains cas cette approche donne des résultats encourageants car elle permet aux familles précaires de cultiver dans des conditions plus sécurisées.

Conclusion. Alors que l'agriculture capitaliste retrouve les faveurs du gouvernement mauritanien, des acteurs de la société civile plaident pour un soutien accru à « l'agriculture familiale » au motif qu'elle serait pourvoyeuse d'emplois, plus productive, durable et équitable. L'agriculture du Guidimakha, « typiquement familiale », fait pourtant apparaître une réalité toute autre dans la mesure où elle se caractérise par de profondes inégalités entre classes de producteurs et qu'elle entretient un cadre peu propice à l'entretien de la fertilité des sols. Dès lors se pose la question des mesures à prendre pour accompagner le processus d'émancipation de la classe servile et lui faciliter l'accès à la terre dans des conditions sécurisées. ■

2. Il arrive que les familles fondatrices comprennent en leur sein des élus locaux.

L'entente foncière : principes et résultats

L'entente foncière est l'aboutissement d'un dialogue de plusieurs semaines. Ce dialogue se passe au sein de cadres de concertations territoriaux, composés d'élus, de représentants de toutes les localités et des différentes catégories sociales (femmes, jeunes) présents sur la commune. Ces cadres, qui existent pour certains depuis une dizaine d'années maintenant, statuent par consensus sur la base des éléments techniques et socio économiques présentés par le GRDR (profil socio économique des localités, pression foncière, coûts de l'aménagement, impact probable, etc.).

À l'issue du choix des sites d'aménagement, une enquête socio-foncière poussée est engagée de manière à identifier les ayants droits localement reconnus (« propriétaires traditionnels »). Ceux-ci peuvent, dans certains cas, être extérieurs au village. S'engage alors un dialogue entre ces ayants droits, le cadre de concertation territorial et les services techniques de l'État pour valider le principe de l'aménagement et ensuite décider des règles d'accès à l'espace aménagé. L'ensemble des éléments ainsi obtenus est rapporté dans un document écrit qui sera visé par les ayants droits, le préfet et le maire de la commune. L'approche donne des résultats variables :

Typologie	Conséquence
Les ayants droits s'opposent à l'aménagement	Abandon du projet d'aménagement et report sur une autre localité
Les ayants droits acceptent le principe de l'aménagement mais s'opposent à ce que les groupes précaires y accèdent	Le cadre de concertation statue favorablement ou pas
Les ayants droits acceptent le principe de l'aménagement et que les groupes précaires accèdent à l'espace aménagé	Le cadre de concertation statue le plus souvent favorablement

Quelle que soit l'issue du processus de concertation, cette approche permet l'émergence d'un dialogue structuré et ouvert autour de l'accès au foncier et, parfois, la reconnaissance par l'écrit de droits fonciers pour les groupes socialement marginalisés.

Paysage du Sud Guidimakha (Mauritanie)



© Jeff Bradford Russell

Atelier à Ouagadougou : communiquer pour mieux vendre les produits agricoles

▸ Fanny Grandval (fanny.grandval@inter-reseaux.org), chargée d'animation de réseau à Inter-réseaux Développement rural

Coproduire des outils et développer des activités de communication pour améliorer la mise en marché des produits agricoles. Voici ainsi résumé l'objectif de l'atelier multi-acteurs qu'ont organisé Inter-réseaux Développement rural et Jade Burkina, du 27 au 30 septembre 2011 à Ouagadougou. Cette rencontre a regroupé trois catégories d'acteurs de terrain du Burkina Faso : des leaders d'organisations paysannes (OP), des spécialistes en information et en communication et des représentants de structures d'appui au développement agricole et rural.

L'atelier s'insère au cœur d'un projet (financé par le CFSI/Fondation de France) de « renforcement des réseaux et d'animation pour améliorer la commercialisation des produits agricoles », qui vise essentiellement à coproduire, diffuser et accompagner l'utilisation de supports de communication adaptés et d'outils d'animation didactiques sur le thème de la commercialisation des produits agricoles pour les OP ouest africaines, et en particulier burkinabés.

Co-animé par les organisateurs (Jade et Inter-réseaux) et par les participants eux-mêmes, cet atelier a permis de faire émerger les problématiques majeures rencontrées par les OP et autres acteurs des filières agricoles dans la mise en marché de leurs produits. Quatre d'entre elles ont été jugées prioritaires : 1) la non maîtrise du marché (manque d'information, manque de prospection, non maîtrise de la demande) ; 2) la faible maîtrise des coûts de production et de commercialisation ; 3) le faible esprit coopératif/non respect des engagements des producteurs ; 4) le manque de réseau d'échange sur la commercialisation des produits agricoles.

Au travers de techniques de communication enseignées en atelier, les participants ont ensuite construit, en travaux de groupe, 4 plans de communications pour chacun des 4 problèmes identifiés. Ainsi, à la fin de l'atelier, 8 outils et/ou actions de communication (à raison de 2 par problème identifié) ont été choisis pour répondre à ces freins à la commercialisation des produits agricoles. Un planning d'activités pour la co-construction et la mise à l'essai au sein des OP a été également élaboré et s'étend sur l'année 2012.

Finalement, cet atelier a fait l'unanimité des participants et organisateurs. Il a été une belle occasion d'échanger les expériences, tant positives que problématiques, concernant la mise en marché des produits agricoles au Burkina Faso. Il a également mis en lumière l'importance de la communication et du partage pour avancer sur des sujets aussi essentiels que la commercialisation. Car une des maximes de l'atelier a été « rien ne sert de produire si on ne peut pas vendre ! ». ■



Un groupe de travail thématique est né !

Un premier groupe informel de professionnels motivés et enthousiastes est né, et nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin ! D'autres pourront le rejoindre à tout moment afin d'apporter leurs expériences et apprendre de celles des autres, en vue d'avancer ensemble et de progresser.

Si vous souhaitez être informés spécifiquement du contenu des travaux sur « la communication pour la commercialisation des produits agricoles », contactez-nous ! :

– Souleymane Traoré, chargé de mission Inter-réseaux à Ouagadougou, souleymane.traore@inter-reseaux.org
– Fanny Grandval, chargée de mission Inter-réseaux à Paris, fanny.grandval@inter-reseaux.org

Pour plus d'information sur le contenu de l'atelier, visitez la page suivante sur le site d'Inter-réseaux : http://www.inter-reseaux.org/groupes-de-travail/gt-filieres-et-marches/article/comment-communiquer-pour-mieux

Sugu, un bulletin pas comme les autres

Sugu, signifiant « marché » en langue nationale bambara, est le bulletin de l'atelier de coproduction d'outils de communication pour améliorer la mise en marché des produits agricoles, organisé par Inter-réseaux et Jade Burkina.

Quatre numéros de *Sugu* ont été produits pour chacune des journées de travaux, avec pour objectif d'une part de restituer brièvement le contenu des réflexions conduites en séance, d'autre part de rendre compte des débats sous forme de mini brèves, et enfin de mettre en lumière les participants de l'atelier en relatant leurs expériences, ou sous forme de « portraits d'acteurs ».

Pour consulter les bulletins *Sugu* : http://www.inter-reseaux.org/groupes-de-travail/gt-filieres-et-marches/article/comment-communiquer-pour-mieux

Inter-réseaux en quelques mots

Inter-réseaux Développement rural a été créé en 1996, à l'initiative de personnes engagées dans le développement rural. Ses objectifs sont les suivants :

- permettre la participation des acteurs du Sud à la construction des politiques agricoles nationales et sous-régionales, en disposant de moyens de s'informer et d'échanger en réseau sur les enjeux du développement rural ;
- animer et renforcer un réseau de réflexions, d'échanges, de débats et d'expériences entre acteurs du développement rural et agricole dans les pays francophones ;
- accompagner les acteurs du Sud (en priorité ceux d'Afrique francophone) dans leurs efforts pour promouvoir leurs agricultures paysannes familiales dans le contexte de la mondialisation.

Des convictions : Inter-réseaux est convaincu que faire connaître, comparer et discuter librement d'expériences multiples, rassembler à ce propos des personnes issues d'environnements professionnels, géographiques et disciplinaires variés — mais ayant pour centre d'intérêt commun le développement rural du Sud — permet à chacun d'améliorer sa propre pratique professionnelle face à des enjeux nationaux et internationaux complexes. Le travail en réseau, par une réflexion partagée et une large circulation de l'information, permet de construire et de proposer des pratiques et des politiques de développement prenant en compte l'intérêt de ceux qu'elles concernent le plus directement.

Une particularité : Inter-réseaux réunit plus de 6 000 membres issus d'organisations paysannes, d'ONG, de services publics, du Sud et du Nord. Les activités d'Inter-réseaux s'appuient sur le dynamisme et la participation de ses membres.

Votre revue *Grain de sel*

Participez à l'élaboration de votre revue

Écrire dans *Grain de Sel* ? Réagir à un article ? Apporter un témoignage, un avis ? Débattre d'un sujet ? C'est possible, et c'est simple !

Vous êtes plus que jamais les bienvenus pour nous écrire. Pour cela, rien de compliqué, il suffit de nous adresser vos contributions, individuelles ou collectives, à secretariat@inter-reseaux.org

Tout texte est le bienvenu, quel que soit son format, dans la mesure où il pourra être valorisé de multiples façons (encadré, article de une ou deux pages, article sur le site web d'Inter-réseaux, etc.). Vous pouvez également nous suggérer des thématiques à creuser par email, courrier postal ou SMS au +33 (0)6 20 79 21 38

Si vous souhaitez écrire un article pour publication dans la revue, sachez qu'une page de *Grain de Sel* compte 4 000 caractères espaces compris, deux pages 8 000 caractères. Un accompagnement à la rédaction peut également vous être proposé, alors n'hésitez pas à nous contacter.

Il se peut que, pour différentes raisons, un article ne puisse pas être publié immédiatement. Il est alors proposé pour une publication ultérieure ou pour une diffusion sur le site d'Inter-réseaux : www.inter-reseaux.org

Vous recherchez un article dans un précédent numéro de Grain de sel *?*

Vous pouvez retrouver les numéros déjà parus sur le site web d'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/) et en particulier les articles des derniers dossiers :

- N°52-53 : Les semences : intrant stratégique pour les agriculteurs ;
- N°51 : Le Nigeria : regard sur le géant agricole de l'Afrique de l'Ouest (en version française et anglaise) ;
- N°50 : Numéro spécial : leaders paysans.

Nous préparons les prochains numéros

Les prochains numéros à paraître auront pour thème :

- N°57 : Foncier ;
- N°58 : OP et politiques agricoles.

Et bien sûr, à chaque fois dans la partie hors dossier, la présentation d'initiatives, la mise en débat de thèmes qui vous intéressent, des réactions ou compléments aux précédents dossiers, la rubrique «Repère », etc.

Annonce aux abonnés de Grain de sel

Afin d'économiser des frais de port et d'édition, de plus en plus coûteux, nous vous proposons de recevoir *Grain de sel* via email en format PDF. Si vous êtes d'accord, merci de nous le confirmer par email à l'adresse suivante : secretariat@inter-reseaux.org, en n'oubliant pas de préciser vos nom, prénom, organisme et adresse postale pour que puissions vous retirer de notre liste d'envoi courrier.

Recevoir *Grain de sel*

Grain de sel est diffusé par abonnement gratuit pour les ressortissants du Sud, et payant au Nord (22 euros par an pour les personnes individuelles et 32 euros par an pour les organisations, par chèque à l'ordre d'Inter-réseaux ou par virement). Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris, ou un message à : secretariat@inter-reseaux.org

directeur de la publication : Jean-Claude Devèze
responsable du numéro : Joël Teyssier
comité de rédaction : Roger Blein, Patrick Delmas, Daouda Diagne, Dominique Gentil, Fanny Grandval, Christophe Jacqmin, Anne Legile, Souleymane Ouattara, Vital Pelon, Philippe Remy, Joachim Saizonou, Rose Somba, Bio Goura Soulé, Joël Teyssier, Souleymane Traoré, Marie-Pauline Voufo
conception graphique, mise en œuvre : Bureau Issala
photogravure, impression : IMB, 14400 Bayeux
éditeur : Inter-réseaux Développement rural
32, rue Le Peletier, 75009 Paris
téléphone : +33(0)1 42 46 57 13
secretariat@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org
dépôt légal : 4e trimestre 2011
ISSN : 1253-0166